

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie Internationale a édité cette publication ayant pour but de pointer les principaux déterminants de la compétitivité.

Une batterie d'indicateurs couvrant la compétitivité prix et hors prix mettent en lumière les forces et les faiblesses de la Belgique vis-à-vis de ses pays voisins. Ce nouvel outil de mesure qui sera actualisé deux fois par an est destiné à un large public, aussi bien aux décideurs politiques, acteurs économiques qu'aux citoyens intéressés.

Cette étude a été clôturée le 15 mars 2015. Les données exprimées en indices doivent être interprétées avec prudence, en tenant compte de l'année de base déterminée pour ces indices dans les statistiques officielles (entre autres Eurostat). Vu le nombre élevé d'indicateurs et la comparaison avec les pays voisins, il est en outre impossible d'utiliser une certaine année de base « neutre ». Le choix de l'année de base est, par définition, déterminant pour la comparaison avec le niveau qu'atteindra un indicateur dans les années suivantes et pour l'interprétation y afférente.

-2-

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie Internationale  
Service d'Analyses économiques et Prospectives  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

<http://economie.fgov.be>

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte  
Rue du progrès 50  
1210 Bruxelles

Version internet

## Table des matières

Executive summary.....	4
Contexte global .....	4
Compétitivité prix-coût .....	5
Compétitivité hors prix.....	6
Développement durable et cohésion sociale .....	9
Introduction.....	10
Indicateurs composites.....	11
1. Contexte global .....	13
1.1. Balance des opérations courantes.....	13
1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits.....	14
1.3. Produit intérieur brut .....	17
1.4. Finances publiques .....	18
2. Compétitivité prix-coût .....	23
2.1. Productivité et coût salarial .....	23
2.2. Productivité totale des facteurs .....	28
2.3. Prix – industries de réseau .....	30
2.4. Inflation .....	36
2.5. Termes de l'échange .....	37
2.6. Taux de change effectif réel .....	38
3. Compétitivité hors prix.....	41
3.1. Innovation .....	41
3.2. Flux d'investissements directs étrangers.....	47
3.3. Economie numérique .....	49
3.4. Entrepreneuriat.....	53
3.5. Concurrence – industries de réseau.....	59
3.6. Marché du travail.....	63
3.7. Education et formation.....	65
3.8. Facilitation des affaires.....	67
4. Développement durable et cohésion sociale.....	72
Liste des graphiques.....	79
Liste des tableaux.....	80
Liste des abréviations .....	80

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

## Executive summary

Dans un contexte économique caractérisé par la mondialisation et par une croissance exponentielle du commerce international, la compétitivité remplit un rôle important dans la réalisation des performances économiques. Le tableau de bord de la compétitivité rassemble des données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique. Il met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité, les compare avec les performances des trois pays voisins constituant la référence pour le calcul de la norme salariale (Allemagne, France et Pays-Bas) et observe leur évolution dans le temps.

### Contexte global

Une vue globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis (mondialisation, vieillissement...), le diagnostic de la compétitivité s'effectue en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global de nos performances économiques est établi sur la base d'indicateurs macro-économiques.

-4-

- En 2014, le solde de la balance des opérations courantes est redevenu excédentaire (+5,7 milliards d'euros) après avoir enregistré en 2013 et 2012 un solde déficitaire de respectivement 0,9 milliard d'euros et 2,8 milliards d'euros. Ce résultat positif de la balance des opérations courantes est dû à l'augmentation du solde de la balance des revenus primaires (+3,8 milliards d'euros par rapport à 2013) et à l'amélioration du solde de la balance commerciale des biens et services (+3,1 milliards d'euros par rapport à 2013). La situation plus favorable des exportations nettes résulte du déficit moins prononcé du solde des marchandises (+64 %) et du maintien des échanges de services.
- En 2013, la part de marché à l'exportation (rapportée au total mondial) a été de 1,9 %, soit une légère amélioration par rapport à 2012. L'orientation géographique des exportations de biens est l'un des éléments explicatifs de l'évolution des parts de marché. Seulement 44 % (43 % en 2012 et 37 % en 2003) des exportations de biens de notre pays ont eu pour destination les pays hors de la zone euro en 2013, contre 55 % (54 % en 2012 et 49 % en 2003) en moyenne pour ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas).  
En 2013, les dix principaux importateurs de biens provenant de la Belgique ont été l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne dans la zone euro et, en dehors de la zone euro, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Inde, la Chine et la Russie. Ces pays ont essentiellement importé de Belgique des combustibles minéraux, des produits chimiques et pharmaceutiques, des matières plastiques, de la fonte, du fer et de l'acier.
- Le PIB belge a crû de 1 % en 2014, tiré par la demande intérieure notamment sous l'effet d'une hausse des investissements des entreprises et d'une légère progression des dépenses de consommation privée. Le solde positif du commerce extérieur a également exercé une influence positive sur le PIB à concurrence de 0,2 point de pourcentage. La dette publique culmine à 104,5 % du PIB en 2013 et grâce à la baisse des taux d'intérêts, la charge de la dette s'est réduite légèrement (revenant de 3,4 % du PIB en 2012 à 3,2 % en 2013). Toutefois, en raison d'une

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

charge plus importante en Belgique que dans les pays voisins et malgré un solde primaire redevenu positif (0,3% du PIB), le solde budgétaire est toujours négatif (-2,9% du PIB en 2013).

## Compétitivité prix-coût

La compétitivité-prix représente la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux des concurrents. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables. Néanmoins, le Conseil de l'Union européenne recommande que les salaires progressent parallèlement à la productivité.

La compétitivité-prix de la Belgique et des pays limitrophes est examinée au travers de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange et finalement le taux de change effectif réel.

- Le coût salarial unitaire (CSU, calculé selon le concept des déséquilibres macroéconomiques) est historiquement plus élevé en Belgique que dans les trois pays voisins et s'accompagne également d'un niveau de productivité plus élevé. L'examen de l'évolution du CSU sur une période récente montre un profil moins favorable à partir de 2010 de notre compétitivité-coût par rapport aux pays voisins (à l'exception de l'Allemagne en 2013 où le CSU a évolué à un rythme plus rapide). Dans la zone euro, certains pays ont mis en place des mesures économiques freinant la croissance des salaires. Des mesures à la finalité similaire sont apparues plus tardivement en Belgique.
- L'évolution relative de la croissance des coûts salariaux horaires calculée depuis 1996 par le Conseil Central de l'Economie (CCE) montre que l'écart cumulé entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des trois pays voisins s'est réduit à 2,9 % en 2014.
- L'essoufflement de la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) s'est fait ressentir en Europe dès le début des années 2000. La crise économique et financière a aggravé la situation notamment en raison des médiocres perspectives en termes de demande et des contraintes financières auxquelles ont dû faire face les entreprises entraînant un retard dans les investissements productifs et innovants. La Belgique n'a pas été épargnée et a affiché des taux de croissance de la PTF particulièrement bas : respectivement 0,1 % et 0,4 % en 2013 et 2014. L'Allemagne et les Pays-Bas ont connu une progression de la PTF (+0,5 % et 1,2 %) mais seulement pour l'année 2014, tandis qu'en France, elle baissait de 0,2 %.
- Outre les coûts salariaux et la productivité, les prix des industries de réseaux jouent aussi un rôle majeur dans la compétitivité prix-coût. Les prix moyens de l'électricité pour les consommateurs industriels (hors taxes et prélèvements récupérables) sont plus élevés en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas, mais inférieurs à ceux de l'Allemagne. L'écart entre les prix belges et les prix plus compétitifs à l'étranger s'est réduit néanmoins à mesure que la consommation augmentait pour les grands consommateurs industriels. Par contre, la Belgique a affiché les prix industriels les plus bas pour le gaz. Globalement, les prix des services de télécommunications en Belgique sont relativement avantageux par rapport à ceux des pays voisins. Seuls les clients professionnels français paient moins cher pour leur consommation de télécommunications.

- Le rythme de progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a ralenti en 2013 et 2014 dans la zone euro en raison du contexte conjoncturel international qui pousse les prix des produits de base vers le bas. Les prix pétroliers ont notamment fléchi de manière significative au cours du second semestre de 2014. L'inflation a nettement reflué en Belgique, revenant de 1,2 % en 2013 à 0,5 % en 2014.
- En 2013, les termes de l'échange de notre pays et de la France ont progressé de respectivement 0,6 % et 0,2 % à un an d'écart, à l'inverse de l'Allemagne et des Pays-Bas qui ont enregistré une légère régression. En termes de compétitivité prix, cette augmentation signifie que la croissance du prix des exportations est 0,6 % plus forte que celle du prix des importations. Par conséquent, la compétitivité prix de la Belgique, toutes choses égales par ailleurs, se détériore car notre pays vend plus cher ses exportations sur les marchés extérieurs.
- L'évolution sur un an montre qu'en 2013, le taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation (en prenant en compte les différences d'inflation) a progressé de 3,2 % pour l'Allemagne, de 3,1 % pour les Pays-Bas, de 2,3 % pour la France et de 2 % pour la Belgique. L'augmentation du taux de change effectif réel de ces pays résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar, et de la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette évolution a pour conséquence une perte de compétitivité prix de ces pays.  
Déflaté par le coût unitaire du travail, le taux de change effectif réel s'est apprécié en 2013 par rapport à 2012, de 4,3 % pour l'Allemagne, de 2,9 % pour la Belgique, de 2,8 % pour la France et de 2,1 % pour les Pays-Bas.

-6-

### Compétitivité hors prix

La compétitivité hors prix ou structurelle d'un pays, d'un secteur ou d'une entreprise repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. L'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises sont des exemples de ce type de moyens. Il apparaît clairement que l'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, via son Objectif croissance, et la Commission européenne, au travers de son septième Programme-cadre, ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

- L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre une moyenne de 3 % du PIB pour les dépenses en R&D à l'horizon 2020. Avec une intensité de dépenses globales en R&D s'élevant à 2,3 % du PIB en 2013, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 28, de la zone euro 18, de la France et des Pays-Bas. En revanche, elle fait moins bien que l'Allemagne (2,9 % du PIB). La croissance de cet indicateur en Belgique entre 2000 et 2013 a été plus faible qu'en Allemagne. La ventilation par secteur d'exécution indique que les entreprises ont contribué pour plus de 69 % aux dépenses de R&D en 2013 et que celles spécialisées en haute technologie (principalement la pharmacie et l'électronique) ont largement dominé, suivies des entreprises de moyenne technologie. La Belgique se conforme ainsi à l'objectif de l'UE visant à ce que les 2/3 des dépenses en R&D soient issus des entreprises.

- En Belgique, le recrutement de chercheurs est stimulé au niveau fédéral par l'exonération de 80 % du précompte professionnel pour les chercheurs engagés par les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les jeunes entreprises novatrices. Par cette mesure, le gouvernement contribue à l'augmentation de son niveau de dépenses en R&D. L'analyse de l'indicateur mesurant la proportion des effectifs de R&D montre que la Belgique occupe une position intermédiaire au niveau européen (1,3 %) ; elle devance certes la moyenne de l'UE28 et de la zone euro mais apparaît légèrement en retrait par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas et loin derrière les pays scandinaves. Les entreprises constituent le principal employeur de chercheurs. Elles sont un canal privilégié de transmission de l'innovation à travers le développement ou l'amélioration de produits et de processus. Les pays scandinaves affichent à cet égard des performances largement supérieures. L'un des principaux écueils au recrutement de chercheurs en Belgique réside dans le coût total à charge des entreprises. En effet, le niveau élevé de la pression fiscale et parafiscale représente un handicap à l'emploi de chercheurs, particulièrement pour les entreprises de taille moyenne.
- Sur la base du nombre de demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets et en relation avec le nombre d'habitants de chaque pays, la Belgique occupe une position relativement favorable en 2012 puisqu'elle affiche un ratio largement supérieur à celui de l'UE28. Cependant, notre pays est très nettement en retrait par rapport à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Ce constat vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation à savoir les pays scandinaves (Suède, Danemark et la Finlande). Les données portant sur le nombre de demandes de brevets de haute technologie confirment le positionnement favorable de la Belgique par rapport à l'UE28 et la zone euro mais notre pays est toujours en retrait par rapport à la Suède, la Finlande et le Danemark. Cette moindre propension de la Belgique à introduire des demandes de brevets résulte de plusieurs facteurs :
  - Premièrement, la Belgique se caractérise par une très forte tertiarisation de son économie et par un tissu économique constitué très majoritairement de PME.
  - Deuxièmement, à l'image des dépenses en R&D, les demandes de brevets en Belgique émanent en grande majorité de filiales d'entreprises étrangères (plus de 70 %).
  - En outre, la part de brevets domestiques dont les titulaires sont établis à l'étranger est particulièrement élevée en Belgique.
  - Par ailleurs, la spécialisation de l'économie belge dans la production de biens d'une intensité technologique faible à moyenne pour lesquels l'innovation technologique est relativement limitée constitue également un handicap.
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble de la chaîne de valeur permet aux entreprises d'augmenter leur efficacité globale et de devenir plus compétitives. L'un des principaux points forts de la Belgique en matière de télécommunications réside dans la qualité et la densité de son infrastructure. En effet, le taux de couverture de la population en réseaux d'accès de nouvelle génération et la part importante des abonnements à l'internet haut débit fixe font de notre pays le leader de l'UE en la matière. Les entreprises belges se positionnent favorablement au niveau du commerce numérique. En effet, la proportion d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques a atteint 22,9 % en 2014, soit la sixième meilleure performance de l'UE, loin devant la moyenne de l'UE (15,1 %), les Pays-Bas (13,3 %) et la France (11,8 %).

- Avec 13,5 % du chiffre d'affaires réalisé via le commerce électronique, les entreprises belges se situent par contre légèrement en dessous de la moyenne de l'UE (15,1 %) mais devancent l'Allemagne (12,7 %) et les Pays-Bas (11,6 %).
- En 2014, l'esprit d'entreprise (sur la base de l'indicateur « activité entrepreneuriale totale dans la phase de démarrage ») de la population belge (5,4 %) a affiché un niveau équivalent à celui de l'Allemagne et de la France. En outre, les jeunes entreprises belges sont davantage tournées vers l'étranger que celles établies chez nos voisins (GEM, 2014). En 2014, l'accès au financement a été plus aisé pour les entreprises belges par rapport aux années précédentes et en comparaison avec les pays voisins, en raison notamment de la baisse des taux. En revanche, les PME indiquent être toujours confrontées à une disponibilité de financement limitée.
- Sur les marchés performants de biens et de services, la concurrence est suffisante pour inciter les entreprises à innover davantage et à accroître leur efficacité, freinant ainsi les prix et/ou contribuant à une amélioration de la qualité des produits. Le marché belge de l'approvisionnement en électricité est dominé par cinq fournisseurs qui livrent 92,3 % de l'électricité. La part des concurrents ne cesse de progresser. Toutefois, le marché des grands clients industriels d'électricité (>10 GWh/an) est toujours dominé par un seul acteur. Le marché belge du gaz se caractérise depuis longtemps déjà par la présence de plusieurs fournisseurs. En 2013, le principal fournisseur de gaz détenait une part de 35,8 %. Pour la même année, le principal fournisseur de gaz pour les consommateurs industriels (>10 GWh/an) a obtenu une part de marché de 43,7 %. L'opérateur historique détient 89 % du marché du haut débit fixe via le réseau de cuivre, soit un taux parmi les plus élevés de l'UE, parce qu'en Belgique la concurrence s'exerce quasiment exclusivement entre les plateformes (cuivre et câble). La part de marché du principal opérateur de téléphonie mobile en Belgique était de près de 44 % en 2014, soit près de deux points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE. À la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les télécommunications en 2012, ce marché est toutefois en mutation.
- En 2013, le taux d'emploi (20-64 ans) de la Belgique s'est installé à un niveau sensiblement inférieur à celui de la moyenne de la zone euro et des pays voisins, se stabilisant à 67,2 %. Les taux d'emploi des classes d'âge extrêmes (moins de 25 ans et plus de 55 ans) sont plus faibles en Belgique et celui relatif aux personnes ayant achevé l'enseignement primaire ou secondaire inférieur est également inférieur à la moyenne de la zone euro. La faiblesse du taux d'emploi s'accompagne d'un taux de chômage élevé, notamment chez les moins de 25 ans.
- Par rapport à l'UE, la Belgique dispose d'une grande proportion de diplômés de l'enseignement supérieur toutes filières d'orientation confondues. Les performances de la Belgique lui permettent de se conformer d'ores et déjà à l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 visant à ce que 40 % de la population européenne âgée de 30 à 34 ans dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. En revanche, la proportion de diplômés en mathématiques, sciences et technologies est en retrait par rapport à l'UE28, la zone euro 18 et l'Allemagne. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi caractérisé par une pénurie d'ingénieurs civils et industriels et donc par une inadéquation entre l'offre de travail et la demande dans les filières de métiers scientifiques. Or, le capital humain représente un facteur déterminant de la capacité de R&D et d'innovation d'un pays.
- La formation professionnelle constitue un facteur déterminant de l'amélioration des connaissances ou des compétences des travailleurs. Elle contribue donc à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. La Belgique enregistre en ce do-

maine une piètre performance puisqu'en 2013, seulement 6,7 % de la population âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne (7,8 %), dans la moyenne de l'UE28 (10,5 %) et largement derrière les Pays-Bas (17,4 %) et la France (17,7 %). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances largement supérieures à celles des autres pays européens (Danemark 31,4 %).

- La performance de la Belgique en matière de facilitation des affaires, mesurée par le nombre de jours et de procédures requis pour démarrer une activité, est remarquable. Les démarches administratives préalables à la création d'entreprise y sont en effet plus rapides et plus simples que dans les pays voisins. Toutefois, la Belgique pâtit d'un coût relativement élevé, par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, des procédures administratives ainsi que d'un niveau relativement élevé du capital minimum à libérer. L'e-government, exprimé par le pourcentage des entreprises utilisant internet dans leurs relations avec l'administration publique et par la possibilité pour les entreprises de renvoyer des formulaires administratifs complétés, est moins développé dans notre pays qu'en France et aux Pays-Bas.

### Développement durable et cohésion sociale

Il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050, que les gouvernements plaçant la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale, à protéger l'environnement et à préserver les ressources pour les générations futures.

- En ratifiant le Protocole de Kyoto en 2002, la Belgique s'est engagée à réduire de 7,5 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de référence sur la période 2008 – 2012. L'analyse des données d'Eurostat montre qu'en réalité, pour cette même période, la Belgique a diminué en moyenne ses émissions de 11 % (sur une base annuelle), soit 3,5 points de pourcentage de mieux que l'objectif fixé.

A la Conférence de Doha en 2012, le Protocole de Kyoto a été prolongé avec un nouvel objectif : entre 1990 et la moyenne de la période 2013-2020, une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre doit être réalisée par l'UE28. Par rapport à ce nouvel objectif, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 %, mais ne semble pas pouvoir atteindre son objectif.

- En 2012, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale s'est élevée à 13,4 % en France, à 12,4 % en Allemagne, 6,8 % en Belgique (pour un objectif national de 13 % à l'horizon 2020) et 4,5 % aux Pays-Bas. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan, la part des 13 % d'énergie renouvelable pourrait être atteinte en 2020.
- La Belgique a eu une intensité énergétique plus prononcée que celle de l'UE28, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne. En effet, certaines branches d'activité grosses consommatrices d'énergie, telles que la chimie et la sidérurgie, représentent une part importante de l'économie de la Belgique, et de son secteur industriel en particulier. Néanmoins, sur la période 2010 – 2012, notre pays a diminué son intensité énergétique de 9 % en raison de la régression de 8 % de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution favorable est principalement due aux progrès technologiques et aux mesures prises dans le cadre des politiques belges et européennes de limitation de la consommation d'énergie.

## Introduction

Dans un contexte économique caractérisé par la mondialisation et par une croissance exponentielle du commerce international, la compétitivité est devenue un impératif majeur des économies. La montée en puissance des pays émergents impose aux économies avancées ou matures comme la Belgique d'agir sur les leviers structurels de leur compétitivité afin de sauvegarder leurs parts de marché intérieur et d'améliorer leurs performances à l'exportation ou tout au moins les préserver.

Concept complexe et multidimensionnel, la compétitivité ne fait pas l'objet d'une définition universelle. Elle fait appel à des notions différentes selon qu'elle s'applique à une nation, un secteur ou une entreprise. En revanche, la compétitivité renvoie à un concept relatif, dont la mesure n'a de sens que dans une optique de comparaison avec une entité similaire (nation, secteur ou entreprise) et à un concept dynamique et évolutif. Cette seconde caractéristique implique un processus d'ajustement permanent en fonction des conditions économiques du pays mais aussi de l'environnement international.

Afin de mieux apprécier la compétitivité de l'ensemble de notre économie, nous avons privilégié une vue large qui recouvre une dimension économique mais aussi une dimension sociale et environnementale. En effet, la compétitivité ne doit pas être vue comme une fin en soi mais comme un moyen au service d'une croissance économique durable permettant de générer un niveau d'emploi élevé et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être social de la population.

-10-

Le Tableau de bord ne se substitue pas aux travaux menés par d'autres institutions. Il n'a pas non plus la vocation d'être prospectif ou de formuler des recommandations. L'outil rassemble les données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique, met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité, permet des comparaisons avec les performances des trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) constituant la référence pour le calcul de la norme salariale et l'observation de leur évolution dans le temps.

Pour ce faire, les résultats et les principaux déterminants de la compétitivité sont examinés au travers d'une cinquantaine d'indicateurs regroupés autour de quatre thématiques. Les différents travaux menés par l'OCDE (l'examen pays par exemple) ou par la Commission européenne (dans le cadre du « Semestre européen ») ont permis d'affiner la sélection d'indicateurs.

Après un survol des indicateurs composites développés par deux organismes internationaux réputés pour le classement des pays en matière de compétitivité, le World Economic Forum (WEF) et l'International Institute for Management Development (IMD), la première thématique se concentre sur le contexte global de l'économie belge.

La compétitivité prix et la compétitivité hors prix sont ensuite analysées avant de souligner les indicateurs de la stratégie UE 2020 liés au développement durable et à la cohésion sociale.

## Indicateurs composites

Le World Economic Forum (WEF) et l'International Institute for Management Development (IMD) ont développé des indicateurs composites de la compétitivité. Les pays sont classés en fonction des résultats obtenus sur la base d'une pondération de différents sous-indicateurs. Le Tableau de bord ne traite pas chacune des thématiques et des indicateurs pris en compte par les institutions précitées (ils sont trop nombreux et présentent des problèmes de robustesse liés notamment à l'utilisation d'enquêtes) mais se concentre sur un nombre pertinent d'indicateurs permettant d'apprécier les forces et faiblesses de l'économie belge en matière de compétitivité.

Selon le « Global Competitiveness Index (GCI) » du WEF, la Belgique se classe en 18<sup>e</sup> position en 2014-2015 et perd une place au classement général (sur 144). La Belgique recule lentement dans ce classement : elle était classée 10<sup>e</sup> en 2010 (sur 142 pays) mais se maintient dans le top 20 grâce aux performances enregistrées par ses soins de santé et son système éducatif (notamment la qualité de l'éducation en primaire et en mathématique et en sciences dans le supérieur), ses écoles de management, la qualité de l'infrastructure et l'innovation (qualité des instituts de recherche scientifique et la collaboration en R&D entre l'industrie et les universités). Toujours en comparaison avec les autres pays, la Belgique est notamment saluée pour son environnement favorable à la création d'entreprises et pour la faiblesse des barrières commerciales. Du côté des points négatifs, les principaux problèmes identifiés par le WEF sont de nature macroéconomique et fiscale. Le niveau de la dette est jugé préoccupant au vu des coûts de financement qui lui sont liés. De plus, la réglementation est jugée trop lourde d'un point de vue administratif et la politique fiscale, en termes de distorsion (affectant l'incitation à travailler) et de niveau de taxation (avec des effets en termes d'incitation à investir) est clairement pointée.

-11-

**Tableau 0-1. Classement des économies les plus compétitives 2014-2015 selon le WEF**

	Classement	Evolution
Suisse	1	=
Singapour	2	=
Etats-Unis	3	2
Finlande	4	-1
Allemagne	5	-1
...		
Pays-Bas	8	=
...	...	...
Belgique	18	-1
...	...	...
France	23	=

Source : World Economic Forum (WEF).

**Tableau 0-2. Classement des économies les plus compétitives de 2014 selon l'IMD**

	Classement	Evolution
Etats-Unis	1	=
Suisse	2	=
Singapour	3	2
Hong Kong	4	-1
Suède	5	-1
Allemagne	6	3
...	...	...
Pays-Bas	14	=
...	...	...
France	27	1
Belgique	28	-2

Source : Institute for Management Development (IMD).

Le top 5 du classement WEF est constitué de la Suisse, de Singapour, des Etats-Unis, de la Finlande et de l'Allemagne. Les Pays-Bas se stabilisent en 8<sup>e</sup> position tandis que la France s'installe à la 23<sup>e</sup> place. La Belgique fait mieux que la plupart des autres pays de la zone euro puisqu'elle se classe 5<sup>e</sup> sur 19.

Selon la 25<sup>e</sup> édition du « IMD World Competitiveness yearbook »<sup>1</sup>, en 2014, la Belgique se classe derrière la France en 28<sup>e</sup> position sur 60 pays étudiés, soit une régression de 2 places par rapport à la précédente édition lors de laquelle la Belgique avait déjà perdu deux places. Le peloton de tête est constitué des Etats-Unis, de la Suisse, de Singapour, de Hong-Kong et de la Suède. L'Allemagne pointe à la 6<sup>e</sup> place et les Pays-Bas à la 14<sup>e</sup>. Par rapport aux autres pays de la zone euro, la Belgique se positionne en milieu de classement à la 8<sup>e</sup> place sur 19.

Parmi les 20 sous-facteurs listés, la Belgique affiche d'excellentes performances dans ses systèmes éducatifs ainsi qu'au niveau de la productivité<sup>2</sup>. La Belgique est néanmoins pénalisée par son marché du travail (sont mis en cause les salaires, les heures prestées, le taux d'emploi et le manque de flexibilité de la formation des salaires) et sa fiscalité. Le total des recettes fiscales (rapportées au PIB) est parmi le plus élevé des 60 pays examinés et le niveau de taxation maximum légale sur les revenus des entreprises est considéré comme élevé. Par ailleurs, le niveau des taxes sur le travail n'encourage pas à travailler<sup>3</sup>.

Ces deux institutions dressent donc un bilan contrasté avec des résultats positifs contrebalancés par des faiblesses qui ont fait reculer la Belgique dans les classements. Leurs résultats sont par ailleurs assez similaires et certains facteurs pouvant affecter l'attractivité de la Belgique sont régulièrement cités. Toutefois, la plupart des résultats découlent d'enquêtes spécifiques auprès d'entreprises et l'échantillon se révèle relativement restreint (64 répondants pour le WEF). Une certaine prudence est dès lors recommandée dans l'interprétation de ces résultats.

---

<sup>1</sup> Le cadre d'observation est constitué de 338 critères/indicateurs répartis en 20 sous facteurs. Les critères retenus utilisent des données administratives ou issues d'enquêtes. Des pondérations différentes peuvent s'appliquer.

<sup>2</sup> PIB par personnes employées (Parité de pouvoir d'achat, exprimé en dollars), calculé par l'OCDE.

<sup>3</sup> Personal tax rates, concept de PwC (Price Waterhouse Coopers), « resource tax manager ».

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



**01** Contexte global



**02** Compétitivité prix-coût



**03** Compétitivité hors prix



**04** Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

## 1. Contexte global

Une vision globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables satisfaisant à la comparabilité que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis à relever (mondialisation, vieillissement...), le diagnostic de la compétitivité s'effectuera en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global des performances de notre économie est établi sur la base d'indicateurs macro-économiques.

Les premiers indicateurs analysés concernent la position extérieure de notre économie et nos parts de marché à l'exportation. Ces indicateurs sont épinglés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Ce diagnostic de nos performances extérieures est ensuite étendu au profil d'évolution du produit intérieur brut et des finances publiques.

### 1.1. Balance des opérations courantes

Dans l'analyse économique, la balance des opérations courantes joue un rôle fondamental. En cas de déficit de la balance des opérations courantes, le pays devra recourir à l'épargne étrangère pour financer les investissements générateurs de la croissance économique grâce à laquelle il pourra payer les revenus à l'étranger et, si nécessaire, rembourser les fonds empruntés<sup>4</sup>.

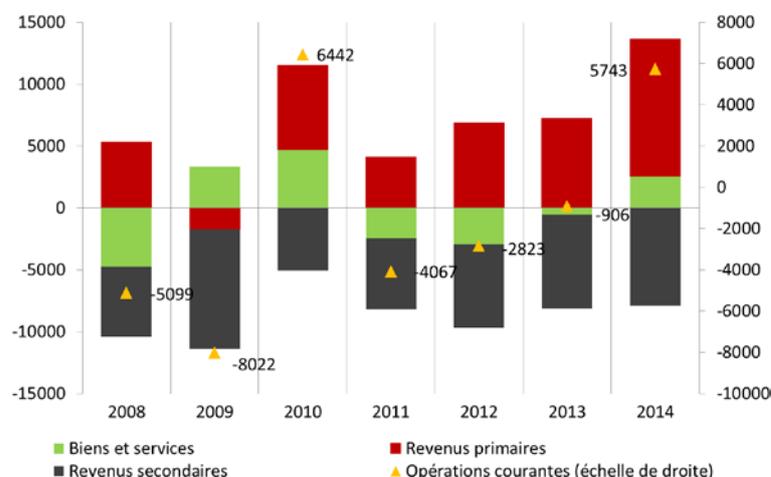
En 2014, le solde de la balance des opérations courantes est redevenu excédentaire (+ 5,7 milliards d'euros) après avoir enregistré en 2013 et 2012 un solde déficitaire de respectivement 0,9 milliard d'euros et 2,8 milliards d'euros. Ce résultat positif de la balance des opérations courantes est dû à l'augmentation du solde de la balance des revenus primaires (+ 3,8 milliards d'euros par rapport à 2013) et à l'amélioration du solde de la balance commerciale des biens et services (+3,1 milliards d'euros par rapport à 2013). La situation plus favorable des exportations nettes résulte du déficit moins prononcé du solde de la balance des marchandises (+64 %) et du maintien des échanges de services.

---

<sup>4</sup> OCDE (2004), Les enjeux de la réduction du déficit de la balance courante, p10.

## Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique<sup>5</sup>

En millions d'euros.



Source : BNB.

## 1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits

-14-

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Belgique a été le douzième pays exportateur de marchandises dans le monde en 2013, soit un gain d'une place sur un an (13<sup>e</sup> place en 2012). Malgré la croissance des pays émergents en Asie et ailleurs dans le monde, il n'en demeure pas moins que la Belgique continue d'occuper une position importante dans le commerce mondial (468 milliards de dollars, soit 2,5 % des exportations mondiales). Selon l'OMC, les trois principaux exportateurs à travers le monde en 2013 ont été la Chine avec des exportations de marchandises d'une valeur de 2.209 milliards de dollars (soit une part de 11,7 % du total mondial), les Etats-Unis avec des exportations à hauteur de 1.580 milliards de dollars (part de 8,4 %) et l'Allemagne (1.453 milliards de dollars ou une part de 7,7 %).

Les données d'Eurostat montrent qu'en 2013, les parts de marché à l'exportation (rapportées au total mondial) de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de la Belgique ont été de respectivement 7,34 %, 3,61 %, 3,06 % et 1,88 %. Ces parts ont connu une légère amélioration sur un an (l'Allemagne +0,17 point de pourcentage, la France +0,08 point de pourcentage et la Belgique et les Pays-Bas +0,07 point de pourcentage). Entre 2008 et 2012, ces mêmes pays avaient perdu des parts de manière continue (l'Allemagne -1,05 point de pourcentage, la France -0,62 point de pourcentage, les Pays-Bas -0,39 point de pourcentage et la Belgique -0,26 point de pourcentage).

<sup>5</sup> Revenu primaire : sous le SEC95, le compte des revenus primaires représentait le « compte des revenus ». Selon le SEC2010, il englobe les flux de revenus primaires entre résidents et non-résidents, à savoir la rémunération pour la fourniture de travail, d'actifs financiers et pour la location de ressources naturelles. Revenu secondaire : la rubrique « transferts courants » dans le SEC95 est renommée « revenus secondaires » dans le BPM6 et comprend les transferts de revenus. Le contenu de la rubrique reste en grande partie identique, en dehors des impôts et des subventions sur les produits et la production. Ces derniers ne sont plus considérés comme un transfert courant, mais comme un revenu primaire.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'orientation géographique des exportations de biens de la Belgique est l'un des éléments explicatifs de l'évolution des parts de marché. Ainsi la Belgique continue d'exporter principalement vers les pays limitrophes ce qui pourrait indiquer que les exportateurs belges tirent trop peu profit de la croissance économique rapide des pays émergents. En Belgique, seulement 44 % (43 % en 2012 et 37 % en 2003) des exportations de biens ont eu pour destination les pays hors de la zone euro en 2013, contre 55 % (54 % en 2012 et 49 % en 2003) en moyenne pour ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas). En 2013, les dix principales destinations des exportations belges de biens ont été l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne dans la zone euro et, en dehors de la zone euro, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Inde, la Chine et la Russie. Si le classement de ces partenaires n'a pas varié au cours des dix dernières années, en revanche, la Belgique a gagné des parts sur les marchés hollandais, chinois, indien et russe et en a perdu dans les six autres pays. En 2003, comme en 2013, ces pays ont essentiellement importé de Belgique des combustibles minéraux, des produits chimiques et pharmaceutiques, des matières plastiques, de la fonte, du fer et de l'acier, ce qui a représenté 28 % du total de nos exportations en 2013.

Depuis 2009, les exportations extracommunautaires, qui représentaient 30,1 % des exportations totales en 2013, connaissent néanmoins une croissance plus rapide que les exportations intracommunautaires. En 2013, l'écart de croissance (par rapport à 2012) entre les exportations intracommunautaires et extracommunautaires a été légèrement à l'avantage des exportations extracommunautaires (+1,6 % en dehors de l'UE, contre +1,4 % à destination de l'UE). En 2012, les exportations intracommunautaires de la Belgique ont même légèrement baissé, tandis que les exportations extracommunautaires ont continué de croître. En 2013, les exportations belges de biens vers l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis, à prix courants, ont toutefois diminué de respectivement 1,9 %, 0,4 % et 12,1 % par rapport à 2012. Par contre, notre pays a exporté davantage, à prix courants, vers la France et le Royaume-Uni (respectivement +2,1 et +8,4 %). Les exportations belges de marchandises ont, tout comme les flux commerciaux mondiaux, connu un ralentissement brutal en 2009 en raison de la crise économique et financière mondiale. Nos exportations se sont toutefois redressées en 2010 et en 2011, mais nos exportations vers l'Allemagne sont en revanche restées sous leur niveau de 2008.

## Focus 1. Mesures commerciales à l'encontre de l'UE

### Mesures auxquelles les exportateurs de l'UE sont exposés

Bien que le recours aux instruments de défense commerciale, c'est-à-dire l'antidumping (AD), l'antisubventions (AS) et les sauvegardes (SG)<sup>6</sup>, est en principe légitime, certains pays tiers ne se réfèrent pas toujours étroitement aux règles internationales (OMC) et ces instruments sont parfois utilisés de manière abusive à des fins protectionnistes. Par ailleurs, certaines lacunes sont souvent observées dans leur utilisation : recours excessif aux SG, manque de transparence et d'analyse, utilisation en réaction à des mesures prises par l'UE (rétorsion), etc.

La crise économique mondiale liée à la crise financière de 2007-2009 a poussé certains pays à recourir plus massivement à de tels instruments. Dès lors, le nombre de nouvelles procédures à l'encontre de l'UE a fortement augmenté à partir de 2008 pour atteindre un pic en 2009 (45). Bien qu'une diminution ait été enregistrée à partir de 2010, la tendance ne s'est toutefois pas inversée puisque le nombre de nouvelles procédures est passé de 97 (pour la période 2007-2009) à 110 (2010-2012), ce qui représente une augmentation de 13,4 %. En 2013, on retrouve un niveau proche de celui de 2009 (43).

En 2013, le pays le plus actif a été l'Inde (7), suivi par la Chine (4) et la Colombie (4). Entre 2011 et 2013, c'est encore l'Inde qui a été le plus actif (11), suivi par la Chine (10), l'Indonésie (9), le Brésil (7), la Turquie (7) et l'Ukraine (7).

L'examen des instruments spécifiques montre que les SG ont été le plus souvent utilisées au cours de la période 2007-2013 (138 sur un total de 250) avec un pic en 2009 (31). Le nombre de nouvelles procédures est passé de 57 (pour la période 2007-2009) à 63 (2010-2012), soit une progression de 10,5 %. Les SG constituent l'instrument le plus restrictif. Ce sont surtout l'Inde et la Chine qui ont le plus souvent recours à cet instrument. Les mesures AD se placent en seconde position (107 entre 2007 et 2013) avec des pics en 2010 (20) et 2013 (24) tandis que les mesures AS ont quant à elles été très peu utilisées durant la période 2007-2013 (5).

-16-

---

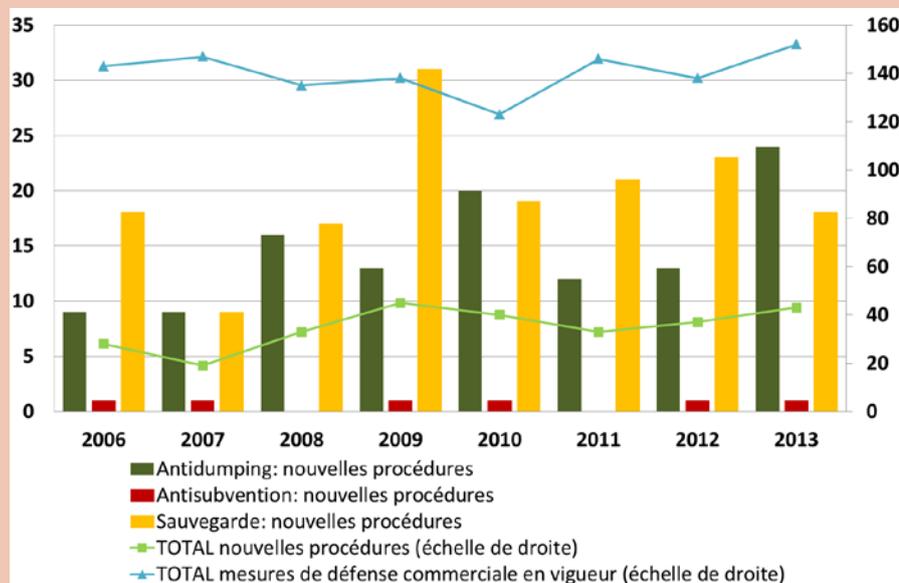
<sup>6</sup> - Mesures antidumping : elles visent à protéger une branche de production nationale contre les importations d'un pays tiers faisant l'objet d'un dumping. Il y a dumping lorsqu'une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui pratiqué sur son propre marché intérieur ou au coût de production du produit en question. L'antidumping est l'instrument de défense commerciale le plus utilisé.

- Mesures antisubventions (ou mesures compensatoires) : elles visent à protéger une branche de production nationale contre des importations à des prix artificiellement bas suite à des subventions publiques déloyales attribuées aux producteurs étrangers.

- Mesures de sauvegarde : elles diffèrent des mesures antidumping et antisubventions, car elles n'impliquent pas la constatation d'une pratique déloyale, mais une hausse soudaine, massive et imprévue des importations. Ces mesures sont, en principe, applicables "erga omnes", c'est à dire contre toutes les importations, quelle que soit leur pays origine.

## Mesures potentiellement restrictives mises en place par les pays tiers

Graphique 1-2. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE\*



\* A l'encontre de l'UE dans son ensemble ou d'un ou plusieurs Etats membres.

Source : CE, Annual reports from the Commission to the European Parliament, Overview of Third Country Trade Defense Actions against the EU.

L'exercice de monitoring des nouvelles mesures (potentiellement) protectionnistes a débuté à l'automne 2008, dans le sillage de la crise économique et financière. Malgré les promesses répétées des dirigeants du G20, le nombre de mesures de défense commerciales augmente encore constamment. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 31 juillet 2014, 170 nouvelles mesures ont été introduites alors que seulement 12 d'entre elles ont été abolies (contre 18 l'année précédente), portant ainsi le total de nouvelles mesures protectionnistes prises depuis octobre 2008 à 856. L'Argentine (160), suivie par la Russie (131) et l'Indonésie (87) ont pris le plus grand nombre de mesures. Plus bas dans le classement figurent les économies émergentes comme le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Vietnam et la Corée du Sud. Il s'agit principalement de mesures frontalières à l'importation, comme l'augmentation des droits à l'importation ainsi que des licences et des certificats d'importation.

-17-

### 1.3. Produit intérieur brut

Dans la zone euro, l'activité économique a retrouvé le chemin de la croissance en 2014 après deux années de récession. La reprise de l'activité s'avère toutefois plus modérée que lors de la première reprise de l'après crise de 2008-2009. Ainsi, la zone euro a enregistré une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 1,1 % en 2014 (contre 2 % en 2010), portée principalement par la consommation privée et de manière plus modeste par les investissements (la formation brute de capital fixe) ainsi que les échanges extérieurs.

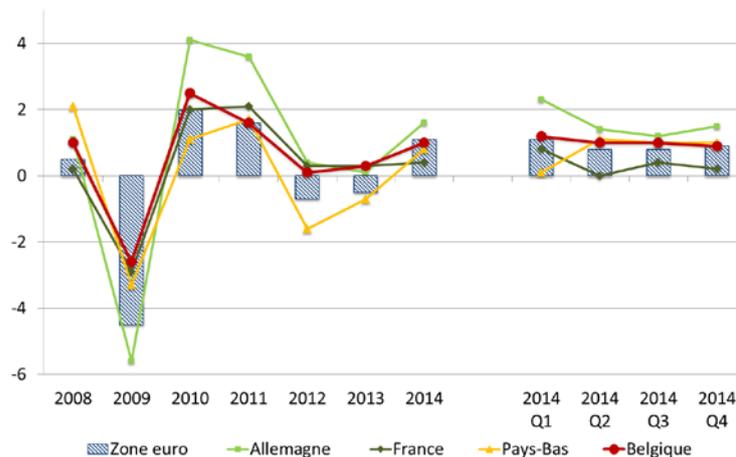
En Belgique, le PIB a crû de 1 % en 2014 (après 0,3 % en 2013) tiré par la demande intérieure, en particulier les investissements (+6,3 % par rapport à 2013), notamment sous l'effet d'une hausse

des investissements des entreprises prolongeant ainsi le mouvement amorcé en 2013. La ventilation par catégorie d'actifs montre que la part relative des investissements dans la « construction » et dans les « droits de propriété intellectuelle » progresse depuis 2008 au détriment des investissements en « Machines et équipements et systèmes d'armes ». Les dépenses de consommation privée ont légèrement progressé (+1,1 % contre +0,3 % en 2013). Le solde positif du commerce extérieur a également exercé une influence positive sur le PIB à concurrence de 0,2 point de pourcentage.

Dans les trois principaux pays voisins, la dynamique de reprise est variable bien que caractérisée par un raffermissement de la demande intérieure et, mis à part en France, par une reprise des investissements. Ainsi, en Allemagne, le PIB a progressé de 1,6 % soutenu également par une balance commerciale redevenue positive en 2014. L'activité économique aux Pays-Bas a renoué avec la croissance après deux années de récession et la balance commerciale traditionnellement positive a alimenté l'évolution du PIB. En revanche, l'expansion de l'activité économique en France (+0,4 % en 2014) a reposé uniquement sur les dépenses de consommation publiques et privées.

### Graphique 1-3. Produit intérieur brut

En volume aux prix de 2005 - évolution à un an d'écart.



Source : Eurostat.

## 1.4. Finances publiques

Le solde budgétaire de la Belgique est négatif depuis 2008 et s'est installé entre 2009 et 2012 en dessous du seuil des 3 % du PIB, limite qui a placé la Belgique en procédure de déficit excessif durant 4 années de suite. En 2013, le solde est repassé au-dessus du seuil (-2,9%).

En 2013, le solde primaire (les recettes moins les dépenses hors charges d'intérêts) est redevenu positif (0,2 % du PIB contre -0,7 % en 2012). Grâce à la baisse des taux d'intérêts, la charge de la dette s'est réduite légèrement (revenant de 3,4 % du PIB en 2012 à 3,2 % en 2013). En raison d'une dette publique plus élevée que dans les trois pays voisins, les charges d'intérêts représentent une dépense sensiblement supérieure à charge des autorités.

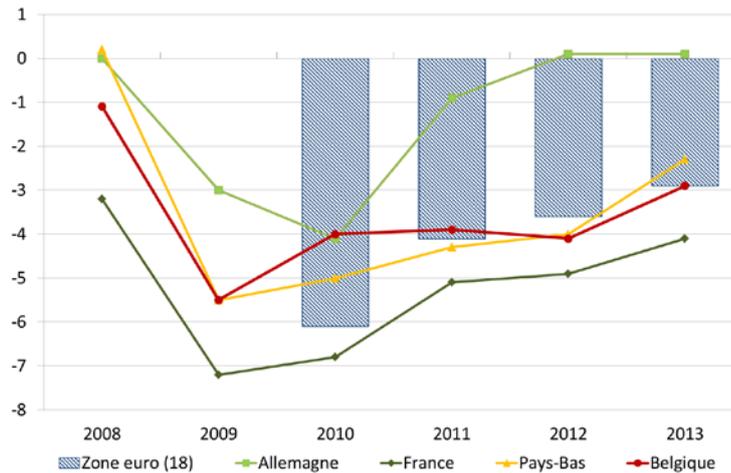
La situation dans les pays voisins est contrastée. La France a poursuivi le redressement de son déficit public en 2013 (-4,1 % du PIB) même s'il demeure plus prononcé par rapport au solde

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

belge (-2,9 % du PIB) tandis que le déficit des Pays-Bas a nettement diminué à un an d'écart à -2,3 % du PIB. La performance de l'Allemagne s'avère remarquable puisqu'elle n'est restée en procédure de déficit excessif que trois années (entre 2009 et 2011) pour revenir en positif et dégager un léger surplus en 2012 et 2013 (+0,1 % du PIB).

**Graphique 1-4. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif)**

En % du PIB.



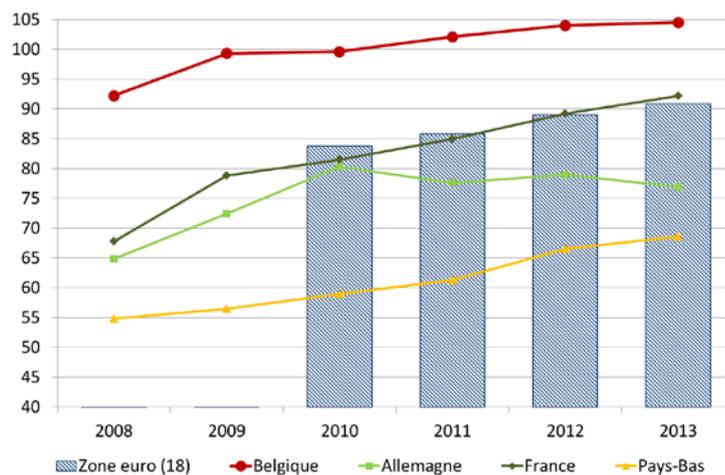
Source : Eurostat.

La dette publique de la Belgique, exprimée en pourcentage du PIB, s'inscrit en hausse depuis la crise économique et financière à l'instar des économies voisines et de la zone euro dans son ensemble.

-19-

**Graphique 1-5. Dette publique (procédure de déficit excessif)**

En % du PIB.



Source : Eurostat.

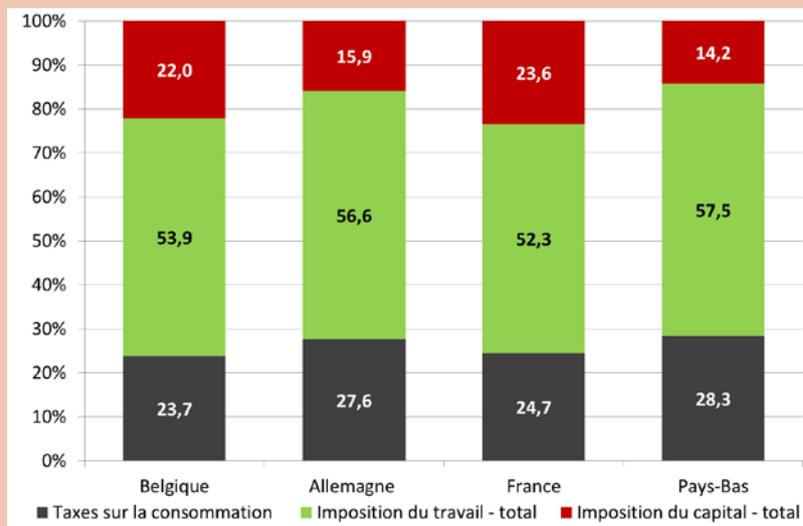
En raison de la mauvaise conjoncture et du soutien au secteur financier lié à la crise et malgré une série de mesures prises par les autorités, le ratio d'endettement atteint désormais 104,5 %

du PIB en 2013<sup>7</sup>, ce qui représente une hausse de 17,6 points de pourcentage depuis 2007 et de 0,5 point de pourcentage par rapport au niveau de 2012. La crise a eu un impact haussier sur le niveau des dettes publiques et aucun des pays voisins n'a été épargné. Entre 2007 et 2013, ces pays ont vu les niveaux de la dette croître de 13,4 points de pourcentage pour l'Allemagne, de 25,9 points pour les Pays-Bas et de 28 points de pourcentage pour la France. Le ratio d'endettement de la Belgique est historiquement plus élevé et les récents développements ont anéanti les mesures prises dans les années 90 qui avaient permis de le ramener progressivement à 86,9 % du PIB en 2007.

## Focus 2. Structure de la fiscalité

La part des recettes<sup>8</sup> issues de la taxation du travail se révèle assez comparable entre les pays, oscillant entre 52,3 % pour la France et 57,5 % pour les Pays-Bas tandis que celle émanant du capital est plus importante en France (23,6 %) et en Belgique (22 %) que dans les deux autres pays. De leur côté, l'Allemagne et les Pays-Bas privilégient des rentrées fiscales issues de la consommation plus significatives (28,3 % aux Pays-Bas contre 23,7 % en Belgique). Il convient de souligner que la charge globale d'imposition sur le travail est répartie sur moins de travailleurs (le taux d'emploi étant plus faible en Belgique).

Graphique 1-6. Structure d'imposition par fonction économique, 2012  
En %.



Source : Eurostat.

<sup>7</sup> Une extension du périmètre de consolidation a également influencé à la hausse le niveau de la dette publique et ce, depuis 2009. BNB, Revue économique septembre 2014 : <http://www.nbb.be/doc/ts/publications/EconomicReview/2014/revecoll2014.pdf>.

<sup>8</sup> Définitions de la ventilation des impôts par fonction économique : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Tax\\_revenue/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Tax_revenue/fr).

Toutefois, rapportées au PIB, les recettes fiscales totales<sup>9</sup> apparaissent plus substantielles en Belgique (45,5 % en 2012) suivies de près par celles de la France (44,2 %). L'Allemagne et les Pays-Bas tirent leurs recettes à hauteur de 39 % et 38,1 % du PIB.

Dans ses dernières recommandations concernant le programme national de réforme pour 2014, le Conseil de l'Union européenne recommande que la Belgique s'attache « à *améliorer l'équilibre et l'équité du système fiscal dans son ensemble et à préparer une réforme fiscale en profondeur permettant d'alléger la fiscalité du travail en la reportant sur des assiettes fiscales dont l'imposition est propice à la croissance, de simplifier le système fiscal, de fermer la porte aux abus, d'augmenter l'efficacité de la TVA, d'élargir les assiettes fiscales, de réduire les dépenses fiscales et de supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement* »<sup>10</sup>. Le processus de déplacement qui vise la neutralité fiscale est appelé « tax shifting ».

---

<sup>9</sup> Les recettes totales tiennent compte des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

<sup>10</sup> Recommandation du Conseil du 8 juillet 2014 concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2014 : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014H0729\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014H0729(01)&from=FR)

**Note explicative :** Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse contexte global							
Indicateurs	Dernières années	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
<b>Balance des opérations courantes</b>							
Balance des opérations courantes (en millions d'euros)	2014	5.743	190.800	-30.276*	67.452	-	-
		↗	↗	↘	↗	-	-
<b>Commerce extérieur</b>							
Parts de marché à l'exportation (en % du total mondial)	2013	1,9	7,3	3,6	3,1	0,1 (CY)	7,3 (DE)
		↗	↗	↗	↗	-	↗
<b>Produit intérieur brut</b>							
PIB (évolution à un an d'écart, en %)	2014	1,0	1,6	0,4	0,8	-2,3 (CY)	4,8 (IE)
		↗	↗	=	↗	↗	↗
<b>Finances publiques</b>							
Solde budgétaire - PDE (en % du PIB)	2013	-2,9	0,1	-4,1	-2,3	-14,6 (SI)	0,6 (LU)
		↗	=	↗	↗	↘	↗
Dette publique – PDE (en % du PIB)	2013	104,5	76,9	92,2	68,6	10,1 (EE)	174,9 (GR)
		↗	↘	↗	↗	↗	↗

\*2013

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Contexte global		0	4	0	1
		3	1	2	4
		2	0	3	0

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

## 2. Compétitivité prix-coût

La compétitivité prix représente la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux des concurrents. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables. Néanmoins, le Conseil de l'Union européenne recommande que les salaires progressent en ligne avec la productivité. La loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit que la progression des salaires évolue selon une norme salariale basée sur l'évolution attendue du coût salarial dans trois pays de référence, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Cette partie évalue la compétitivité prix de la Belgique et des pays limitrophes sur la base de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs<sup>11</sup>, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange<sup>12</sup> et finalement le taux de change effectif réel.

### 2.1. Productivité et coût salarial

Les performances à l'exportation d'une économie peuvent dépendre de sa capacité à proposer des produits innovants à des prix « concurrentiels ». La maîtrise des coûts est dès lors capitale. Les coûts de la main d'œuvre, intervenant généralement pour une part importante dans les coûts totaux selon le type de biens produits, devraient donc connaître une évolution similaire à celle des principaux concurrents proposant des produits comparables.

Deux indicateurs principaux permettant des comparaisons entre pays sont mis en avant dans cette partie. Le premier est établi par Eurostat et représente le CSU (coût salarial unitaire « Unit labour cost »<sup>13</sup>) qui constitue un des indicateurs sélectionnés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure des déséquilibres macroéconomiques (PDM), tandis que le second indicateur est établi par le Conseil Central de l'Economie (CCE) conformément à la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Cet indicateur porte sur le coût salarial horaire et exprime son évolution depuis 1996 pour la Belgique et les pays voi-

---

<sup>11</sup> La productivité totale des facteurs évalue l'efficacité du processus de production d'un pays, notamment l'émergence d'innovations de produits, de procédés, d'organisation et de marketing mais aussi l'amélioration de l'efficacité.

<sup>12</sup> Les termes de l'échange mesurent la capacité d'un pays à payer ses importations grâce à ses exportations.

<sup>13</sup> Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité ; les deux pouvant jouer en sens inverse (augmentation des salaires accompagnée d'une diminution/stagnation de la productivité). La progression du numérateur (la rémunération) peut s'accompagner d'un recul du dénominateur (la productivité), poussant ainsi l'indicateur vers le haut. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre les rémunérations (salaire et contribution sociale par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule :  $(D1 \text{ totale} / \text{effectif total des personnes salariées}) / (\text{PIB aux prix de marché en 2005} / \text{emploi total des personnes})$ .

sins. Il a également été utilisé dans le cadre des travaux du groupe d'experts Compétitivité-Emploi (GECE) constitué du Bureau fédéral du Plan, de la Banque nationale de Belgique, du Conseil Central de l'Économie, du SPF Emploi et du SPF Economie. L'analyse y a été approfondie au regard des subsides dont bénéficient les entreprises et les travailleurs et qui nuancent dès lors les écarts observés en matière de progression des salaires.

Les données des comptes nationaux montrent que depuis 1996, le niveau du coût salarial par salarié est supérieur en Belgique comparé aux niveaux des pays voisins<sup>14</sup> et que l'écart s'est quelque peu accentué au fil des ans. Toutefois, la Belgique présente un niveau de productivité historiquement plus élevé que dans les trois pays référencés. Il s'est cependant stabilisé entre 2008 et 2013 (avec une légère progression en France et un recul en Allemagne et aux Pays-Bas). Ces niveaux masquent des disparités entre les secteurs de l'économie : l'industrie belge, par exemple, se caractérise par un coût salarial plus élevé que dans l'ensemble de l'économie belge et par une productivité nettement plus prépondérante.

**Tableau 2-1. Niveaux de coût salarial et de productivité réelle pour l'ensemble de l'économie**

En milliers d'euros par personne.

	Coût salarial			Productivité			CSU		
	1996	2008	2013	1996	2008	2013	1996	2008	2013
<b>Belgique</b>	35,0	47,6	53,3	64,7	74,5	74,4	0,54	0,64	0,72
<b>Allemagne</b>	30,7	34,1	37,7	53,9	60,9	60,1	0,57	0,56	0,63
<b>France</b>	30,2	40,8	45,2	60,2	68,5	69,9	0,50	0,60	0,65
<b>Pays-Bas</b>	28,9	40,8	44,7	57,9	67,0	66,6	0,50	0,61	0,67

Source : Eurostat et calculs propres.

Sur un horizon plus récent, l'examen de l'évolution du CSU montre un léger décrochage de la compétitivité coût en Belgique depuis 2010. Selon les résultats issus du Semestre européen<sup>15</sup>, cette évolution n'était pas préoccupante avant la crise de 2008-2009 mais l'accélération qui a suivi a créé un écart par rapport à la zone euro à la suite de la mise en place par certains pays de mesures économiques freinant la croissance des salaires<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Données non pondérées.

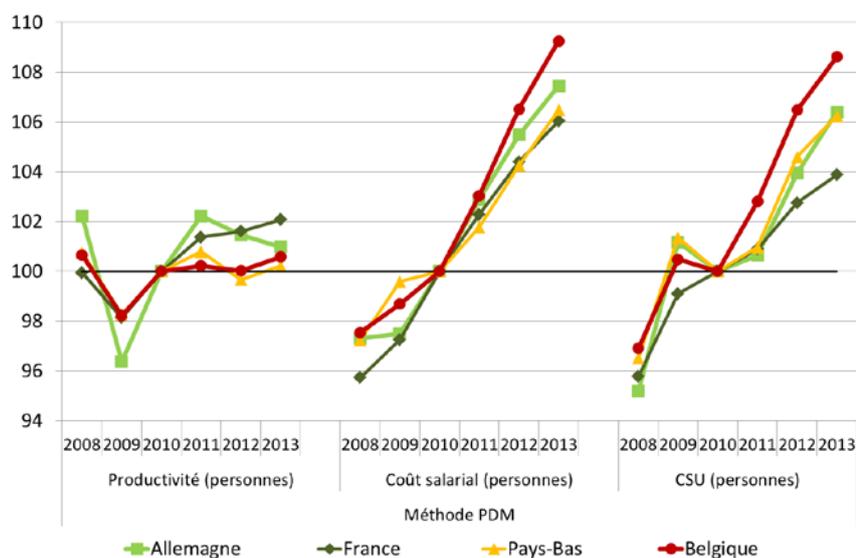
<sup>15</sup> Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Au cours du Semestre européen, les pays de l'UE coordonnent leurs politiques budgétaires, économiques, de l'emploi, etc.

<sup>16</sup> Commission européenne (2014), Déséquilibres macroéconomiques, Belgique.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire

Indice 2010=100.



Source : Eurostat et calculs propres sur base des données publiées selon le SEC 2010.

La croissance plus marquée du CSU en Belgique s'explique donc principalement par la progression du coût salarial (la rémunération) qui a été plus rapide que dans les pays voisins. Elle s'explique aussi dans une moindre mesure par l'évolution de la productivité réelle qui a stagné en Belgique (plus précisément, elle a retrouvé son niveau de 2008) alors qu'elle a reculé légèrement aux Pays-Bas et de manière plus prononcée en Allemagne et qu'elle progressait nettement en France.

En revanche, en 2013, comparé à 2012, la productivité en Belgique a crû en ligne avec les pays voisins à l'exception de l'Allemagne qui enregistre un second recul. L'évolution du coût salarial a toutefois été plus rapide en Belgique comparativement à l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la France.

## Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et coût salarial unitaire

En %.

	Evolution 2008-2013			Evolution 2012-2013			Rythme de croissance annuel moyen (2008-2013)		
	Productivité réelle	Coût salarial	CSU	Productivité réelle	Coût salarial	CSU	Productivité réelle	Coût salarial	CSU
<b>Belgique</b>	-0,1	12,0	12,1	0,6	2,6	2,0	0,0	2,3	2,3
<b>Allemagne</b>	-1,2	10,4	11,8	-0,5	1,9	2,4	-0,2	2,0	2,3
<b>France</b>	2,1	10,8	8,5	0,5	1,6	1,1	0,4	2,1	1,6
<b>Pays-Bas</b>	-0,5	9,5	10,1	0,6	2,1	1,6	-0,1	1,8	1,9

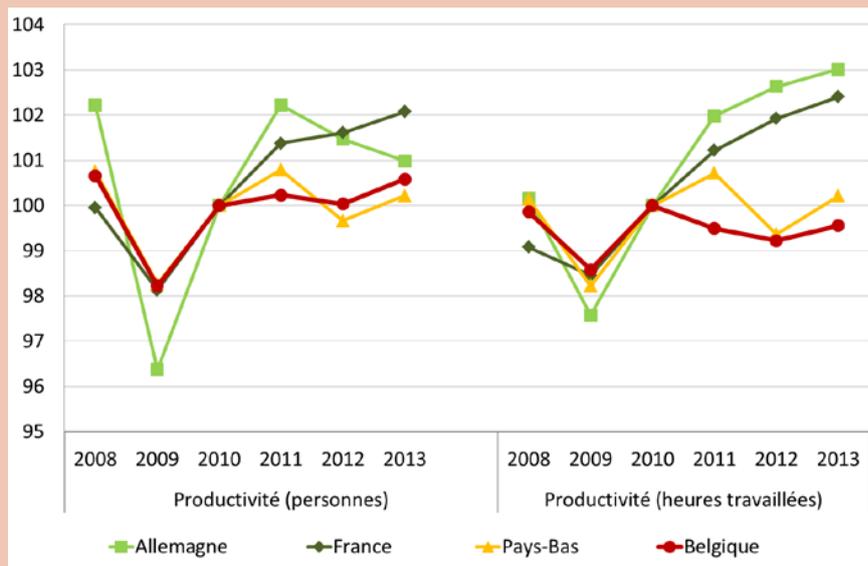
Source : Eurostat et calculs propres sur la base des données publiées selon le SEC 2010.

La méthodologie utilisée dans le cadre de la PDM ne prend pas en compte certaines spécificités de la Belgique en matière de formation des salaires. En effet, les autorités belges usent d'un éventail de mesures allégeant le coût des salaires (via des réductions de cotisation sociale ou encore des subventions salariales) et ces pratiques sont moins habituelles dans les pays voisins.

## Le calcul de la productivité par personnes et par heures travaillées

La productivité de l'ensemble de l'économie peut être mesurée en rapportant le PIB aux personnes ayant un emploi comme vu précédemment ou aux heures travaillées. Il peut apparaître des différences significatives comme l'illustre le graphique 2-2, notamment dans le cas de l'Allemagne.

Graphique 2-2. Productivité réelle du travail par personnes et par heures travaillées



Source : Eurostat.

-26-

Le second indicateur établi par le CCE porte sur l'évolution des coûts salariaux horaires dans le secteur privé<sup>17</sup> de l'économie belge, relativement à nos trois principaux partenaires commerciaux (l'Allemagne, la France et les Pays-Bas).

En effet, l'évolution relative de la croissance des coûts salariaux horaires depuis 1996 calculée par le CCE<sup>18</sup> montre que l'écart cumulé entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des trois pays voisins s'est réduit par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,9 %<sup>19</sup> en 2014. Les coûts salariaux horaires ont progressé à un rythme nettement moins soutenu en 2014 (+0,8 % contre +2,4 % en 2013) suite au ralentissement de l'inflation et aux politiques de modération salariale mises en œuvre alors qu'ils ont progressé de 2,1 % dans les trois pays voisins (contre 2,3 % en 2013). Cet indicateur présente l'avantage de prendre en compte les réductions

<sup>17</sup> Selon le GECE : « Le secteur privé est défini comme la différence entre l'ensemble de l'économie et le secteur institutionnel des administrations publiques, soit S1 moins S13 selon la terminologie des comptes nationaux ».

<sup>18</sup> La loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité prévoit que le Conseil Central de l'Économie (CCE) établisse chaque année un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial et un rapport sur l'évolution de l'emploi et du coût salarial. Ces deux rapports ont été fusionnés.

<sup>19</sup> CCE (2014), Rapport technique, décembre. Il s'agit toutefois de prévisions pour l'année 2014.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

directes de cotisations sociales mais ne déduit pas les « subventions salariales » qui varient en fonction des secteurs d'activité.

Les travaux du GECE<sup>20</sup> montrent que la prise en considération des réductions de charges sur le coût du travail (subventions ou réductions de cotisations patronales) et en fonction des simulations retenues (sur la base des subsides salariaux dans leur ensemble, des mesures ciblées ou des politiques d'activation), entraîne une réduction de l'écart salarial par rapport aux pays voisins.

Les indicateurs mentionnés dans le présent chapitre montrent que les salaires ont évolué plus rapidement en Belgique que chez nos principaux partenaires commerciaux bien que les derniers résultats portant sur l'année 2014 (concept CCE) traduisent une réduction du handicap salarial cumulé. De plus, ils doivent être interprétés avec la plus grande prudence à la lumière des travaux conjoints menés dans le cadre du GECE.

### Focus 3. Progression des salaires

Une autre spécificité de la Belgique concerne le mécanisme de l'indexation des salaires qui est corrélé en partie avec l'inflation. En cas de choc inflationniste tel qu'une hausse prononcée des prix des produits énergétiques ou des produits alimentaires, ces augmentations se transmettent en partie via l'indice santé<sup>21</sup> dans les salaires, comme cela a pu être observé de manière marquée en 2008. A contrario, les produits énergétiques composant l'indice santé ont contribué à en freiner l'évolution en 2013 et 2014.

Sur la période 2011-2012, le coût salarial horaire mesuré par le CCE a progressé de 6,1 % dont 5,5 % serait imputable à l'inflation. Afin de mettre fin à la tendance haussière des salaires, le gouvernement a pris des mesures en 2012<sup>22</sup> visant à réduire le handicap salarial sur un horizon de six années. Ces mesures jouent sur deux aspects de la fixation des salaires, respectivement l'indexation des salaires et l'augmentation conventionnelle.

Une inflation modérée permet d'éviter une transmission trop rapide des hausses de prix sur les salaires. Dès lors, des mesures ciblées concernant le marché du gaz et de l'électricité ont été prises, notamment la stimulation de la concurrence en facilitant le changement de fournisseur ou la récente baisse de la TVA sur les prix de l'électricité à usage résidentiel. La conjonction de ces mesures a un impact sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation et la progression de l'indice santé s'est ralenti.

-27-

---

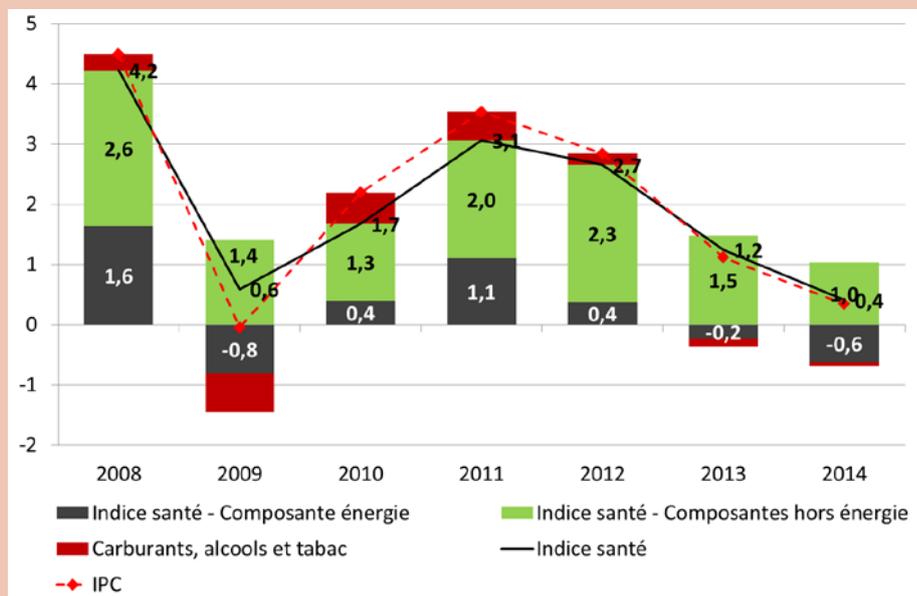
<sup>20</sup> Dans le cadre de la PDM, la productivité est calculée par rapport aux personnes employées tandis que dans le cadre des travaux du GECE, ce sont les heures travaillées qui servent de mesure.

<sup>21</sup> Définition Statbel : « L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers, pensions, allocations sociales et certains salaires ».

L'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des 4 derniers mois) sert de base à l'indexation des salaires et des traitements. L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales est opérée dès que l'indice lissé dépasse une certaine valeur appelée l'indice-pivot. L'indice lissé est aussi parfois appelé la moyenne mobile ».

<sup>22</sup> Conseil des ministres du 30 novembre 2012.

Graphique 2-3. Contribution des groupes de produits à l'évolution de l'indice santé



Source : Statistics Belgium et calculs propres.

-28-

L'évolution de l'indice santé sur la période 2008-2014 a entraîné six dépassements de l'indice pivot<sup>23</sup> poussant les salaires à la hausse. En 2013 et en 2014 (ainsi qu'en 2009), le groupe des produits énergétiques a apporté une contribution négative à l'inflation totale et à l'indice santé contrairement aux années 2008 et 2010-2012. La croissance de l'indice santé, portée par l'évolution des prix dans d'autres composantes a néanmoins toujours été positive.

Par ailleurs, les augmentations conventionnelles (les salaires réels) ont été gelées dans le cadre de l'Accord interprofessionnel (AIP) 2013-2014, à l'exception des augmentations barémiques (soit l'application d'une norme salariale nulle), ce qui peut se traduire par une quasi stabilisation de la seconde composante déterminante pour la fixation des salaires. L'effet conjugué de ces mesures a pour objectif de modérer la croissance des salaires bruts en Belgique et de réduire in fine le différentiel existant avec les pays voisins à l'horizon 2018.

## 2.2. Productivité totale des facteurs

La productivité totale des facteurs (PTF) peut être définie comme l'efficacité avec laquelle, à partir d'une technologie donnée, des biens et des services sont produits compte tenu de la quantité d'inputs disponibles<sup>24</sup>. La Belgique a connu en 2013 et 2014, une légère croissance à un an d'écart de respectivement 0,1 % et 0,4 % de la productivité totale de ses facteurs (PTF). En Allemagne et

<sup>23</sup> Seuil au-delà duquel les salaires de la fonction publique et les allocations sociales sont automatiquement majorés. Les adaptations salariales dans le secteur privé sont négociées et peuvent utiliser différents systèmes d'indexation, liés ou non à l'indice-pivot.

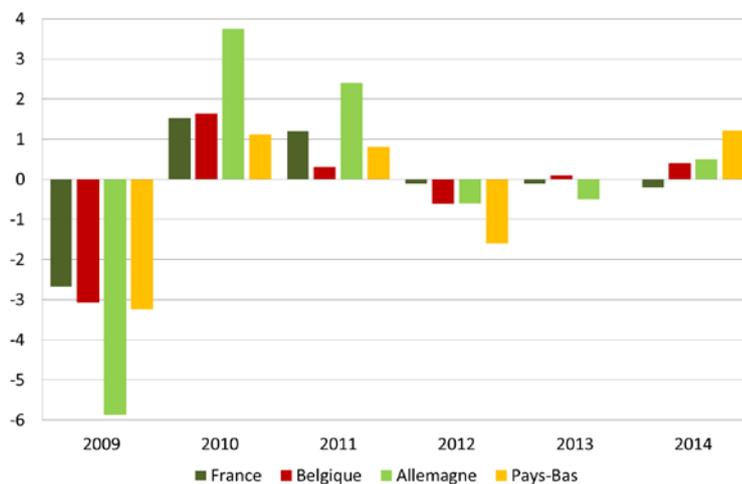
<sup>24</sup> Banque nationale de Belgique (2014), Principaux enseignements du colloque 2014 de la BNB, décembre .

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

aux Pays-Bas, une progression (+0,5 % et 1,2 %) a également été constatée mais seulement pour l'année 2014 alors que la France a accusé une baisse de 0,2 %. Sur la période 2009-2012, la PTF de la Belgique et de ses partenaires commerciaux a évolué en dent de scie, enregistrant une forte contraction en 2009 suivie d'une augmentation en 2010 et 2011 puis d'une baisse en 2012.

#### Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs

En %



Source : Ameco, Commission européenne.

Selon l'étude sur la productivité totale des facteurs réalisée dans le cadre du colloque 2014 de la BNB<sup>25</sup>, l'essoufflement de la croissance de la PTF s'est fait ressentir en Europe dès le début des années 2000. La crise économique et financière a aggravé la situation notamment en raison des médiocres perspectives en termes de demande et des contraintes financières auxquelles ont dû faire face les entreprises entraînant un retard dans les investissements productifs et innovants. La Belgique n'a pas été épargnée et a affiché des taux de croissance de la PTF particulièrement bas.

L'étude de Verschelde et al. (2014)<sup>26</sup>, présentée lors du colloque, met en évidence les évolutions différenciées de la PTF entre branches d'activité. En Belgique, les secteurs des produits en caoutchouc et en plastique ont connu une hausse continue de leur PTF alors que dans les secteurs du textile, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ou encore la métallurgie, la PTF s'est repliée.

<sup>25</sup> Banque nationale de Belgique (2014), Principaux enseignements du colloque 2014 de la BNB, Décembre.

<sup>26</sup> Verschelde M., M. Dumont, B. Merlevede en G. Rayp (2014), A Constrained Nonparametric Regression Analysis of Factor-Biased Technical Change and TFP Growth at the Firm-Level, NBB Working Paper Series 266.

## 2.3. Prix – industries de réseau

Les industries de réseau ont un impact économique important en raison de leur rôle de facteur d'input dans d'autres activités économiques et sociales (cf. indicateurs PMR, OCDE). Les industries de réseau, parmi lesquelles le secteur de l'énergie et des télécoms, disposent souvent d'un monopole « naturel » en raison de l'infrastructure nécessaire, les règles et conditions d'accès déterminant la concurrence. Le prix de l'utilisation (et de la qualité) du service ou du bien fourni par ces industries de réseau est essentiel pour la croissance et la compétitivité des industries, pour le bon fonctionnement du marché intérieur et pour le niveau de vie du consommateur.

### Prix d'électricité pour les consommateurs industriels

Le prix de l'électricité<sup>27</sup> peut être subdivisé en trois composantes : premièrement, le coût de l'énergie et de l'approvisionnement<sup>28</sup>, en deuxième lieu les coûts du réseau<sup>29</sup> et finalement les taxes et prélèvements<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Les prix totaux de l'électricité par KWh pour les consommateurs industriels (sans taxes ni prélèvements récupérables) sont publiés chaque semestre. La ventilation sur les 3 composantes de prix est effectuée annuellement. Les données issues d'Eurostat sont la moyenne pondérée de tous les tarifs que paient les consommateurs, classés selon différents types (tranche IA-IF), aux principaux fournisseurs.

Types de consommateurs :

Tranche IA : Consommation < 20 MWh

Tranche IB : 20 MWh < Consommation < 500 MWh

Tranche IC : 500 MWh < Consommation < 2 000 MWh

Tranche ID : 2 000 MWh < Consommation < 20 000 MWh

Tranche IE : 20 000 MWh < Consommation < 70 000 MWh

Tranche IF : 70 000 MWh < Consommation < 150 000 MWh

<sup>28</sup> Le prix « énergie et approvisionnement » est le prix total diminué du prix « réseaux » et de tous les prélèvements et taxes. Il inclut les coûts suivants : réduction, agrégation, équilibrage énergétique, coûts de l'énergie fournie, services au client, gestion des services après-vente, comptage et autres coûts d'approvisionnement.

<sup>29</sup> Le coût du réseau est le rapport entre les recettes liées aux tarifs pour le transport et la distribution. Il inclut les tarifs pour le transport et la distribution, les pertes au cours du transport et de la distribution, les coûts des réseaux, les services après-vente, les coûts d'entretien des services et de location des compteurs.

<sup>30</sup> Il s'agit des taxes et prélèvements indiqués sur la facture adressée au client industriel et considérés comme non récupérables. De ce prix sont donc exclues la TVA et les taxes récupérables.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

### Tableau 2-3. Prix industriels pour l'électricité (sans TVA et taxes récupérables) en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2014

En eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche IA : Consommation < 20 MWh	17,94	22,61	14,04	16,15
Tranche IB : 20 MWh < Consommation < 500 MWh	14,49	18,70	11,70	14,64
Tranche IC : 500 MWh < Consommation < 2 000 MWh	10,94	15,86	9,64	10,38
Tranche ID : 2 000 MWh < Consommation < 20 000 MWh	9,58	13,76	8,30	9,39
Tranche IE : 20 000 MWh < Consommation < 70 000 MWh	7,69	11,58	7,47	7,98
Tranche IF : 70 000 MWh < Consommation < 150 000 MWh	6,84	10,63	6,63	7,80

Source : Eurostat.

En Belgique, les petits consommateurs (<20 MWh/an) ont payé en moyenne 17,94 eurocents par kWh au premier semestre de 2014. En Allemagne, les prix ont affiché un niveau nettement plus élevé, tandis que les Pays-Bas et la France ont pratiqué des prix moindres. En Belgique, les consommateurs moyens (500-2.000 MWh/an) ont payé aussi en moyenne plus cher (10,94 cents/kWh) que leurs voisins français et néerlandais, mais moins cher que leurs voisins allemands. Les plus gros consommateurs en Belgique (70.000-150.000 MWh) ont payé 6,84 cents/kWh, ce qui correspondait au tarif français. Par contre, les Pays-Bas et l'Allemagne ont pratiqué des tarifs quelque peu plus élevés.

Les prix moyens de l'électricité hors taxes et prélèvements récupérables sont dès lors plus élevés en Belgique qu'en France (1<sup>re</sup> position<sup>31</sup>). Aux Pays-Bas, les prix des trois tranches de consommateurs (IA, IC, ID) sont plus bas qu'en Belgique mais les prix des trois autres (IB, IE et IF) sont plus élevés, ce qui nous place en 2<sup>e</sup> position ex æquo. En Allemagne les prix de l'électricité sont les plus élevés (4<sup>e</sup> position). L'écart entre les prix belges et les prix étrangers se réduit à mesure que la consommation augmente.

En ce qui concerne les moyens et gros consommateurs, les prix industriels de l'électricité (hors TVA et taxes récupérables) ont baissé au premier semestre de 2014 par rapport au deuxième semestre de 2013. Pour les petits consommateurs, les prix de l'électricité ont par contre suivi une tendance haussière. En Allemagne, en France et surtout aux Pays-Bas, les prix ont augmenté.

Les prix de l'électricité ont peu fluctué au cours des six dernières années (2008-2014). Entre 2009 et 2011, les petits consommateurs industriels d'électricité ont été confrontés à un relèvement des prix, puis à une relative stabilisation, provoquant à la fin de 2014 une hausse des prix d'environ 6,9 % supérieure au niveau de 2008. Les consommateurs moyens ont vu les prix augmenter de 2,3 à 2,7 %. Après un pic au second semestre de 2011, les prix de l'électricité pour les tranches de consommation supérieures ont connu une tendance baissière. Toutefois, une nouvelle hausse a été enregistrée au second semestre de 2013, laquelle a été compensée en partie au premier semestre de 2014. Par rapport à 2008, les prix des plus grandes tranches de consommateurs ont diminué d'environ 5 %.

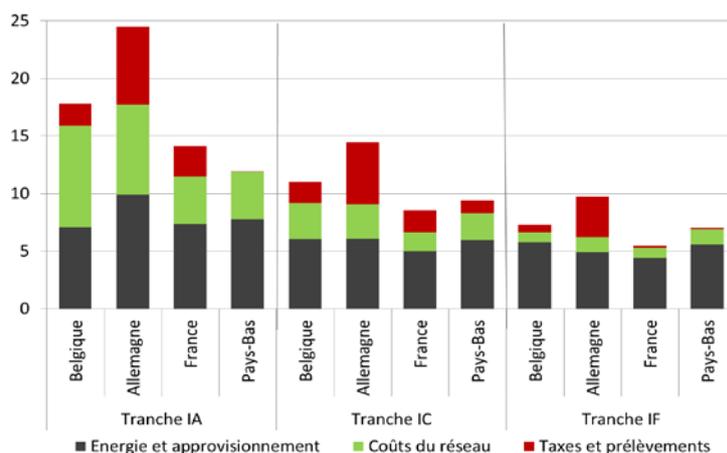
Etant donné que les prix du marché de gros convergent en Europe centrale et occidentale, les écarts de prix entre la Belgique et les pays voisins sont imputables aux taxes, aux prélèvements et

<sup>31</sup> Classement global sur la base des classements individuels selon les prix industriels moyens de l'électricité pour les six tranches de consommation (IA-IF).

aux tarifs de réseaux. L'Allemagne, qui investit massivement dans les énergies vertes, a relevé sensiblement ses taxes et prélèvements ces dernières années. Néanmoins, les industries énergivores en Allemagne, aux Pays-Bas et en France bénéficient d'une exonération (partielle) des taxes et tarifs de réseaux, alors que les consommateurs privés sont plus lourdement imposés. En France, des tarifs réglementés pour la composante énergétique sont également d'application.

### Graphique 2-5. Aperçu du niveau des prix industriels de l'électricité par tranche au second semestre de 2013

En eurocents par kilowatt heure.



Source : Eurostat.

-32-

En Belgique, les tarifs de réseaux pèsent pour près de 50 % dans les prix de l'électricité pour les petits consommateurs industriels (<20 MWh). Les tarifs de réseaux pèsent également lourdement dans les prix des consommateurs moyens. Par contre, ces tarifs jouent un rôle moins important pour les plus gros consommateurs d'électricité.

En Allemagne, les taxes s'avèrent particulièrement élevées : environ 37 % du prix de l'électricité pour les gros et moyens consommateurs (IC-IF). Les entreprises néerlandaises, quant à elles, sont soumises à des taxes moins élevées, tandis que les tarifs de réseaux sont relativement similaires pour les différents types de consommateurs. En France, la composante énergétique est faible (réglementation des prix). De plus, les gros consommateurs bénéficient de taxes énergétiques avantageuses.

Les statistiques d'Eurostat font toutefois l'objet de quelques limitations (notamment une méthodologie pouvant varier d'un Etat membre à l'autre). Néanmoins, ces résultats sont conformes aux statistiques publiées par la CREG, du moins pour les PME.

Selon une étude de Deloitte<sup>32</sup>, les très gros consommateurs industriels (100 et 1.000 GWh par an) ont déboursé davantage en Belgique (et surtout en Wallonie) que dans les pays voisins. Cette différence s'explique par des exemptions fiscales en Allemagne et aux Pays-Bas pour les secteurs d'activité énergivores. La Belgique a également revu ses prélèvements pour les gros consommateurs. Toutefois, les taxes élevées en Wallonie et les tarifs des réseaux de distribution qui expli-

<sup>32</sup> Deloitte (2015), Benchmarking study on electricity prices.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

quent actuellement en grande partie la facture d'électricité élevée en Belgique, restent des points de préoccupation.

### Prix du gaz pour les consommateurs industriels

Tout comme pour les prix de l'électricité, des prix moyens sont également calculés pour les prix du gaz, pour les différents profils<sup>33</sup> de consommateurs sur la base des informations transmises par les fournisseurs.

#### Tableau 2-4. Prix industriels pour le gaz (sans TVA et taxes récupérables pratiqués) en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2014

En eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche I1 : Consommation < 1 000 GJ	5,14	5,04	5,56	6,18
Tranche I2 : 1 000 GJ < Consommation < 10 000 GJ	4,02	4,94	4,88	5,80
Tranche I3 : 10 000 GJ < Consommation < 100 000 GJ	3,15	4,49	3,87	4,31
Tranche I4 : 100 000 GJ < Consommation < 1 000 000 GJ	2,75	3,54	3,14	3,38
Tranche I5 : 1 000 000 GJ < Consommation < 4 000 000 GJ	2,61	3,11	2,91	2,91
Tranche I6 : Consommation > 4 000 000 GJ	2,39	2,96		

Source : Eurostat.

Au premier semestre de 2014, la Belgique a affiché les prix (sans TVA et taxes récupérables) les moins élevés pour le gaz pour toutes les tranches sauf la tranche I1. Pour ces plus petits consommateurs industriels, les prix en Allemagne et en Belgique ont été relativement similaires (0,05 euro/kWh) mais plus élevés en France et aux Pays-Bas. Les prix pour les grands consommateurs (tranche I5) ont fluctué autour de 0,03 euro/kWh dans tous les pays référencés.

Un classement<sup>34</sup> des pays selon leurs prix du gaz, hors TVA et taxes récupérables, place la Belgique en première position des pays proposant les tarifs les plus démocratiques, suivie par la France. Les Pays-Bas et l'Allemagne occupent ensemble la troisième position.

Par rapport au second semestre de 2013, les prix du gaz en Belgique pour les consommateurs industriels (hors TVA et taxes récupérables) ont baissé au premier semestre de 2014 pour toutes les tranches. La France et l'Allemagne ont également enregistré une baisse du prix du gaz entre le second semestre de 2013 et le premier semestre de 2014. Par contre, les Pays-Bas ont connu une tendance haussière pour la plupart des catégories.

Les prix du gaz pour les gros consommateurs (10.000-4.000.000 GJ) ont progressé depuis 2010 et ont atteint un pic au premier semestre de 2013 avant de reculer à nouveau. Entre 2010 et 2012, les prix pour les plus petits consommateurs (<1.000 GJ) ont fortement augmenté avant de se sta-

<sup>33</sup> Tranche I1 : consommation <1.000 GJ

Tranche I2 : 1.000 GJ< consommation <10.000 GJ

Tranche I3 : 10.000 GJ< consommation <100.000 GJ

Tranche I4 : 100.000 GJ< consommation <1.000.000 GJ

Tranche I5 : 1.000.000 GJ< consommation <4.000.000 GJ

<sup>34</sup> Classement global sur la base des classements individuels selon les prix industriels moyens du gaz pour les cinq tranches de consommation (I1-I5).

biliser par la suite. En France et aux Pays-Bas, une plus forte progression des prix a touché les petits consommateurs, tandis que les prix ont fluctué dans une moindre mesure en Allemagne.

### **Consommation énergétique**

Les tableaux des entrées-sorties, établis par le Bureau du Plan, fournissent une indication de la consommation énergétique par secteur. En 2013, pour une consommation totale de 21.347 millions d'euros (aux prix de base) en électricité, en gaz, en vapeur et en air conditionné, 27 % de cette consommation en Belgique a été destinée aux ménages (5.800 millions d'euros) et 22 % aux exportations à l'étranger. La moitié restante a servi à la production de biens et de services.

En 2010, les secteurs de la chimie et les secteurs énergétiques ont été les plus énergivores, suivis par les activités immobilières, les produits alimentaires, les boissons et le tabac, les métaux de base et le commerce de détail (à l'exclusion des automobiles et des motocycles).

L'intensité en énergie est en outre plus élevée en Belgique que dans les pays voisins. Calculée en tant que consommation intérieure brute d'énergie par rapport au PIB, elle s'est élevée en Belgique à 173,1 kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros en 2013. Chez nos voisins (Allemagne, France et Pays-Bas), ce ratio a été inférieur (respectivement 130,6 ; 143,0 et 149,5 kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros) et l'intensité moyenne en énergie dans l'UE a été aussi beaucoup plus faible (141,6 kg d'équivalent pétrole/1.000 euros).

-34-

### **Télécommunications**

Une analyse globale des coûts des télécommunications pour les utilisateurs professionnels n'est pas aisée en raison des aspects liés à la qualité du service ou à des réductions conditionnelles qui sont difficilement pris en compte dans les comparaisons.

Il importe également de relever que la plupart des entreprises qui ont des besoins importants en matière de services de télécommunications obtiennent des offres tarifaires personnalisées directement auprès des opérateurs. Ce type d'offres individuelles, négociées directement au cas par cas entre le client et les fournisseurs, ne donnent pas lieu à une publication des tarifs. En outre, des services spécifiques de télécommunications tels que les lignes louées ou la fibre optique par exemple, sont réservés à des gros utilisateurs non résidentiels.

L'institut belge des services postaux et télécommunications (IBPT)<sup>35</sup> a réalisé, en juin 2014, une étude visant à comparer les prix des services de télécommunications pour les entreprises en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Globalement, les prix tarifaires<sup>36</sup> des services de télécommunications en Belgique pour les profils d'entreprises ayant fait l'objet d'une comparaison sont relativement avantageux par rapport à ceux des pays voisins. Seuls les clients professionnels français paient moins pour leur consommation en télécommunications.

---

<sup>35</sup> IBPT (2014), Etude comparative des prix pour les entreprises en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, juin.

<sup>36</sup> Classement global sur la base de la classification selon le tarif moyen des 3 opérateurs les moins chers et du tarif moyen des 3 principaux opérateurs pour des services simples destinés aux 8 types d'entreprises.

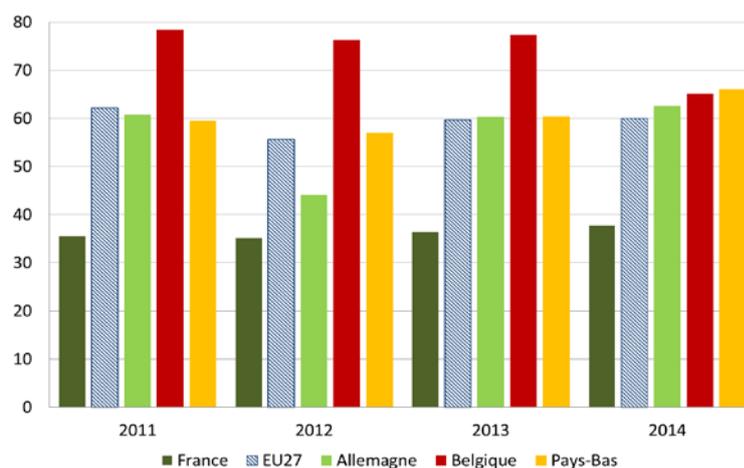
Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Ceci est particulièrement vrai pour les très petites entreprises et a fortiori lorsque les services ont été achetés individuellement plutôt que dans le cadre d'une offre multiplay. Pour les entreprises d'une taille plus importante telles que les points de vente et les entreprises de production locale, les tarifs pratiqués en Belgique sont significativement plus compétitifs que dans la moyenne des pays voisins. Ce n'est toutefois pas le cas pour les entreprises de services opérant au niveau local pour lesquelles les tarifs en Belgique sont légèrement plus élevés. La situation est moins avantageuse au niveau des profils de professionnels utilisant principalement les services mobiles.

En ce qui concerne les prix des télécommunications pour les utilisateurs résidentiels (consommateurs), la comparaison se concentre uniquement sur les offres groupées auprès d'un même opérateur (internet fixe haut débit, téléphonie fixe et/ou mobile, télévision numérique) qui représentent une part croissante dans le marché depuis quelques années. Fin 2013, 60 % des ménages belges disposaient d'une offre groupée, le plus souvent sous la forme d'une offre triple play.

### Graphique 2-6. Prix médian mensuel d'un abonnement triple play

En euros.



\*triple-pay : internet, TV, et téléphone fixe, 30-100 Mbps.

Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

Si le positionnement de la Belgique en matière de qualité et de disponibilité de l'infrastructure est extrêmement favorable, il n'en va pas de même pour les prix des offres groupées pour lesquels notre pays se situe dans la fourchette haute de l'UE. Le prix médian d'une offre groupée comprenant l'internet haut débit (débit compris entre 30 et 100 Mbps), la téléphonie fixe et la télévision numérique a été de 65,1 euros par mois en 2014, soit un niveau supérieur à celui de la moyenne de l'UE (60 euros), de l'Allemagne (62,5 euros), et de la France (37,7 euros). Seuls les Pays-Bas affichent un tarif mensuel légèrement supérieur avec 66 euros.

En revanche, l'avantage concurrentiel de la Belgique en matière d'infrastructure ultra rapide ( $\geq$  100 Mbps) semble davantage se répercuter sur les prix du triple play offrant un débit d'au moins 100 Mbps, pour lesquels nous nous positionnons de manière nettement plus favorable. Il convient toutefois de relativiser cette performance à l'aune de la pénétration de l'internet ultra rapide en Belgique qui ne représentait qu'un peu plus de 12 % des abonnements fixes à haut débit à fin 2013. Cependant, la conjonction d'une très bonne disponibilité de l'infrastructure réseau et de ta-

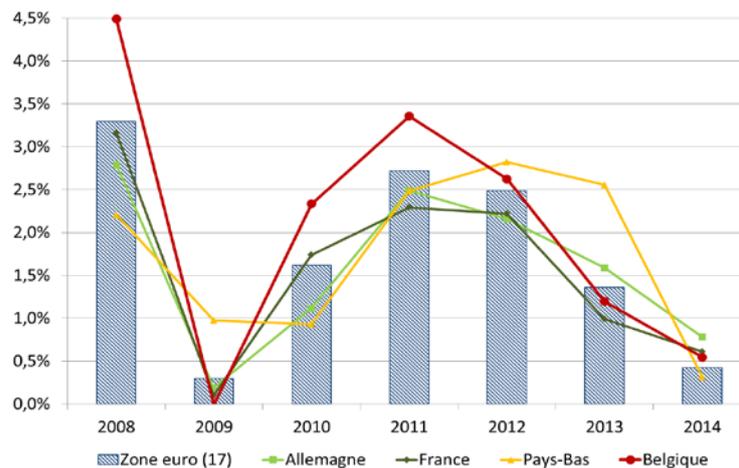
rifs compétitifs devrait permettre à la Belgique de continuer à se profiler favorablement dans ce domaine.

L'IBPT<sup>37</sup> réalise une étude comparative annuelle des prix des produits de télécommunications en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle porte notamment sur la comparaison des différentes offres triple play, offres pour lesquelles les catégories de débits sont plus détaillées (dont notamment les catégories 30-60 Mbps, 60-100 Mbps et plus de 100 Mbps). Les résultats de cette comparaison (hors frais supplémentaires de téléphonie fixe) sont relativement défavorables à la Belgique. Toutefois, la prise en compte des minutes d'appels de téléphonie fixe non comprises dans le forfait lié à l'offre triple play, permet d'améliorer notablement la position de la Belgique, en raison des tarifs avantageux de la téléphonie fixe dans notre pays.

## 2.4. Inflation

### Graphique 2-7. Indice des prix à la consommation harmonisé

Evolution à un an d'écart, 2008 = 100.



Source : Eurostat .

Après avoir enregistré un pic en 2011, le rythme de progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a ralenti en 2013 et 2014 dans la zone euro en raison du contexte conjoncturel international qui pousse les prix des produits de base vers le bas. Les prix pétroliers ont notamment fléchi de manière significative au cours du second semestre de 2014. Ainsi, l'inflation a nettement reflué en 2014 en Belgique, revenant de 1,2 % en 2013 à 0,5 %. Aux Pays-Bas, l'inflation est désormais la plus basse des quatre pays référencés, avec 0,3 %, en baisse de 2,3 points de pourcentage sur un an. Cette baisse s'explique par un effet de base consécutif à une remontée du taux de TVA standard en octobre 2012 (de 19% à 21%)<sup>38</sup>. L'inflation a également fléchi en Allemagne mais de manière moindre, revenant de 1,6 % en 2013 à 0,8 % en 2014. En France, le ralentissement des prix a fait régresser l'inflation de 0,4 point de pourcentage à 0,6 % (contre 1 % en 2013).

<sup>37</sup> [http://www.ibpt.be/public/pressrelease/fr/91/Etude\\_des\\_prix\\_2014\\_FR.pdf](http://www.ibpt.be/public/pressrelease/fr/91/Etude_des_prix_2014_FR.pdf)

<sup>38</sup> Institut des Comptes nationaux, [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#).

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le ralentissement général des prix ne s'observe pas dans toutes les composantes.

Le fléchissement des prix des produits énergétiques sur les marchés mondiaux<sup>39</sup> a influencé à la baisse les prix à la consommation. En Belgique, les prix énergétiques (électricité, gaz naturel, carburants et mazout de chauffage) ont par conséquent chuté une nouvelle fois en 2014 (de -6 % après -4,6 % en 2013), apportant une contribution négative de 0,7 point de pourcentage à l'inflation (-0,5 % en 2013). Le retrait plus marqué en Belgique que dans les trois économies voisines en 2013 s'explique par un nombre de mesures en vue d'améliorer le fonctionnement du marché belge de l'électricité et du gaz naturel auxquelles s'est rajoutée en 2014, la diminution du taux de TVA sur l'électricité à usage résidentiel déterminante sur le recul des prix. De plus, les prix des produits alimentaires non transformés ont contribué au ralentissement de l'inflation (-0,1 point de pourcentage). Ces baisses de prix ont toutefois été atténuées par une évolution positive des prix des services, en relèvement de 2,2 % en Belgique, nourrie notamment par la progression des prix « Horeca ». Le groupe des services a apporté la plus forte contribution à l'évolution de l'indice général des prix en 2014, soit 0,9 point de pourcentage, affichant la hausse des prix la plus rapide des pays examinés.

## 2.5. Termes de l'échange

Lorsque les termes de l'échange<sup>40</sup> progressent, comme c'est le cas pour la Belgique en 2013, les exportations peuvent être transformées en un plus grand nombre d'importations.

Ainsi, en 2013, l'indice des termes de l'échange de notre pays s'est élevé à 94,74 (100 exportations ont permis d'acheter 94,74 importations), ce qui représente une progression de 0,6 % à un an d'écart. Cet accroissement des termes de l'échange résulte d'une augmentation plus importante de l'indice de la valeur unitaire des exportations par rapport à l'indice de la valeur unitaire des importations. La France a connu une timide hausse tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas ont enregistré une légère régression.

-37-

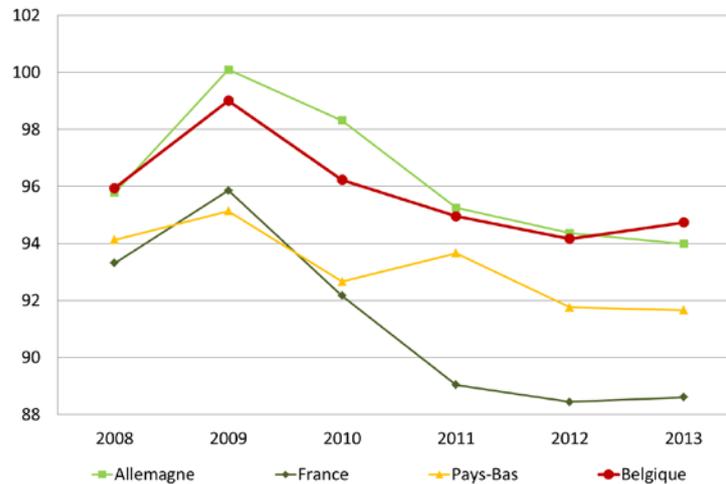
---

<sup>39</sup> Un double effet explique la chute des cours du pétrole (en USD) : d'une part, la vigueur de l'offre de production de pétrole issue des pays membres de l'OPEP qui s'accompagne d'une hausse de la production de pétrole non conventionnel américain et, d'autre part, la faible progression de la demande mondiale, notamment en Chine et en Europe.

<sup>40</sup> Les termes de l'échange calculés par la CNUCED sont le rapport de l'indice de la valeur unitaire des exportations à l'indice de la valeur unitaire des importations. Les valeurs unitaires sont divisées par la valeur unitaire moyenne de l'année précédente pour obtenir des indices de valeur unitaire élémentaires. Les valeurs unitaires élémentaires sont définies par : valeur du commerce/quantité. Les indices de valeur unitaire élémentaires sont ensuite agrégés par pays et marchandise en utilisant les formules de Laspeyres, Paasche et Fisher. Enfin, les indices de valeur unitaire de Fisher sont réenchaînés à l'année de référence (2010 = 100) et utilisés pour évaluer les mouvements de prix à l'importation et à l'exportation.

## Graphique 2-8. Termes de l'échange des biens et services

Indice 2000 = 100.



Source : CNUCED.

Sous leur niveau de base depuis 2005, les termes de l'échange de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux se sont toutefois davantage détériorés et de manière continue durant la période 2010-2012. La moindre augmentation de l'indice de la valeur unitaire des exportations par rapport à celui des importations depuis 2005, combinée aux retombées de la crise économique et financière qui a accentué la baisse entre 2010 et 2012, sont à l'origine de cette évolution.

-38- Même si l'amélioration des termes de l'échange de la Belgique augmente son pouvoir d'achat de biens et services importés grâce à ses exportations sur le plan de la compétitivité prix, une amélioration des termes de l'échange de 0,6 % signifie que la croissance du prix des exportations est 0,6 % plus forte que celle du prix des importations. Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs, la compétitivité prix de la Belgique se détériore car nos produits se renchérissent sur le marché international.

## 2.6. Taux de change effectif réel

Le taux de change effectif réel (TCER)<sup>41</sup> déflaté par les prix à la consommation (en prenant en compte les différences d'inflation) a progressé en 2013 sur un an de 3,2 % pour l'Allemagne, de 3,1 % pour les Pays-Bas, de 2,3 % pour la France et de 2 % pour la Belgique. L'augmentation du TCER de ces pays résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar, et de la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette évolution a pour conséquence une perte de compétitivité prix de ces pays. Sur une période plus longue (2007-2013), le TCER a crû de 2,5 % pour la Belgique, de 1,6 % pour la France, de 0,7 % pour les Pays-Bas et a décliné de 2,7 % pour l'Allemagne. Entre 2007-2013, seule l'Allemagne a gagné de la compétitivité prix en raison de la baisse de son taux de

<sup>41</sup> Le taux de change effectif est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une moyenne pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. Le taux de change effectif réel prend en compte les indices de prix et leurs évolutions. Le taux de change effectif nominal évolue en taux de change effectif réel, lorsqu'il est multiplié par un indice de l'inflation relative enregistrée dans l'économie considérée par rapport au groupe d'économies retenues pour effectuer une comparaison d'indices nationaux exprimés en monnaie commune.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

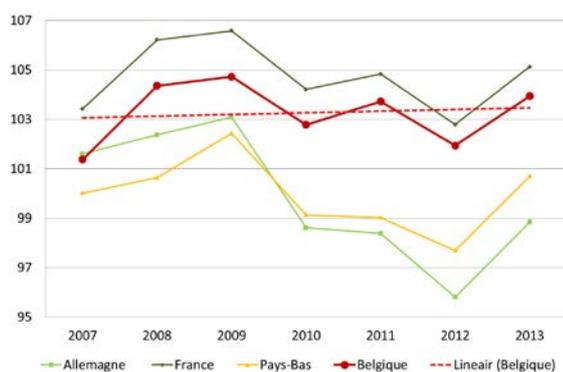
change effectif nominal. Le taux de change effectif réel peut également être utilisé pour étudier l'évolution de la compétitivité coût d'un pays. Pour ce faire, le TCER est déflaté par le coût unitaire du travail.

En 2013, le taux de change effectif réel déflaté par les coûts unitaires du travail<sup>42</sup> s'est apprécié sur un an de 4,3 % pour l'Allemagne, de 2,9 % pour la Belgique, de 2,8 % pour la France et de 2,1 % pour les Pays-Bas. L'augmentation importante du TCER de l'Allemagne s'explique par la hausse des salaires visant à renforcer la consommation intérieure en vue d'agir sur une inflation jugée trop faible par le gouvernement allemand. Cette hausse du TCER a cependant pour conséquence une dégradation de sa compétitivité coût.

Sur la période 2007-2013, le TCER de la Belgique a le plus progressé (+5,5 %), suivi des Pays-Bas (+3,5 %), de l'Allemagne (+2,6 %) et de la France (+0,8 %). Cette évolution en défaveur pour la compétitivité coût de la Belgique résulte de la croissance plus rapide du coût salarial unitaire en Belgique par rapport aux pays voisins.

**Graphique 2-9. Taux de change effectif réel - déflateur : prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux**

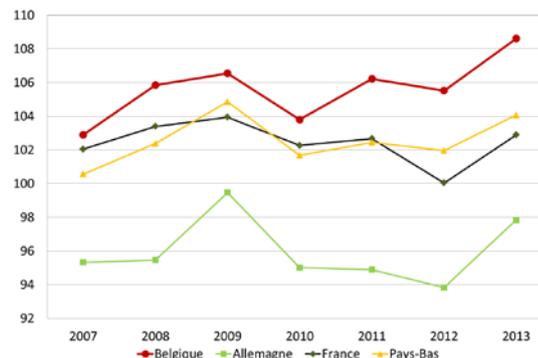
Indice 2005 = 100.



Source : Eurostat.

**Graphique 2-10. Taux de change effectif réel - déflateur : coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux**

Indice 2005 = 100.



<sup>42</sup> Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité ; les deux pouvant jouer en sens inverse (augmentation des salaires accompagnée d'une diminution/stagnation de la productivité). La progression du numérateur (la rémunération) peut s'accompagner d'un recul du dénominateur (la productivité), poussant ainsi l'indicateur vers le haut. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre les rémunérations (salaire et contribution sociale par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule : (D1 totale / effectif total des personnes salariées) / (PIB aux prix de marché en 2005 / emploi total des personnes).

**Note explicative :** Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité prix							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
<b>Productivité et coût salarial</b>							
Coût salarial unitaire (évolution à un an d'écart, en %)	2013	2,0%	2,4%	1,1%	1,6%	-7,0% (GR)	7,4% (LT)
		↘	↘	↘	↘	↘	↗
<b>Productivité totale des facteurs</b>							
Productivité totale des facteurs (évolution à un an d'écart, en %)	2014	0,4	0,5	-0,2	1,2	-1,6 (CY)	2,9 (IE)
		↗	↗	↘	↗	↗	↗
<b>Prix - industries de réseaux</b>							
Prix de l'électricité, consommateurs industriels (classement 1-4)	2014 S1	2	4	1	2	-	-
		↗	=	=	=	-	-
Prix du gaz, consommateurs industriels (classement 1-4)	2014 S1	1	3	2	3	-	-
		=	↗	↗	↘	-	-
Prix des télécommunications (classement 1-4)	2014	2	4	1	3	-	-
		-	-	-	-	-	-
<b>Inflation</b>							
Inflation - IPCH (évolution à un an d'écart, en %)*	2014	0,5	0,8	0,6	0,3	-0,90 (GR)	1,5 (AU)
		↘	↘	↘	↘	↘	↘
<b>Termes de l'échange</b>							
Termes de l'échange des biens et services (indices 2000 = 100)	2013	94,7	94,0	88,6	91,7	77,7 (LU)	109,7 (RO)
		↗	↘	↗	↘	↗	↘
<b>Taux de change effectif réel</b>							
Taux de change effectif réel (indices 2005 = 100)	2013	103,9	98,8	105,1	100,7	86,92 (GB)	133,57 (SK)
		↗	↗	↗	↗	↘	↗

\*La meilleure performance est attribuée au pays qui se rapproche le plus de l'objectif préconisé par la BCE en la matière, à savoir approcher à 2 % le niveau d'inflation sur un an.

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Compétitivité prix		2	2	3	1
		6	2	2	5
		0	4	3	2

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

## 3. Compétitivité hors prix

La compétitivité hors prix ou structurelle d'un pays, d'un secteur ou d'une entreprise repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. Cette différenciation se crée via entre autres l'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Il apparaît clairement que l'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

Des changements au niveau concurrentiel dans les industries de réseau (dont le secteur énergétique et les télécoms) sont également signalés. L'autorité peut aussi apporter sa part en concevant une politique qui stimule et facilite le fonctionnement du marché et contribue, via la réglementation, à créer un climat général favorable à l'entreprise.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) via son Objectif croissance<sup>43</sup> et la Commission européenne au travers de son septième Programme-cadre<sup>44</sup> ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

Dans cette partie consacrée à la compétitivité structurelle, des indicateurs d'innovation, d'investissements directs étrangers, d'économie numérique, d'entrepreneuriat, de concurrence dans les industries de réseaux sont examinés de manière détaillée. L'analyse de cette thématique est ensuite complétée par le marché du travail, l'éducation et la formation ainsi que par la facilitation des affaires.

-41-

### 3.1. Innovation

#### Performance et dépenses en R&D

Les recherches empiriques montrent qu'il existe une corrélation positive entre l'innovation et la compétitivité des entreprises. L'économiste Michael Porter<sup>45</sup> dont les travaux font autorité en la matière, souligne que l'innovation est la clé de la compétitivité des entreprises car elle conditionne leur capacité à maintenir des avantages concurrentiels durables sur des marchés évolutifs.

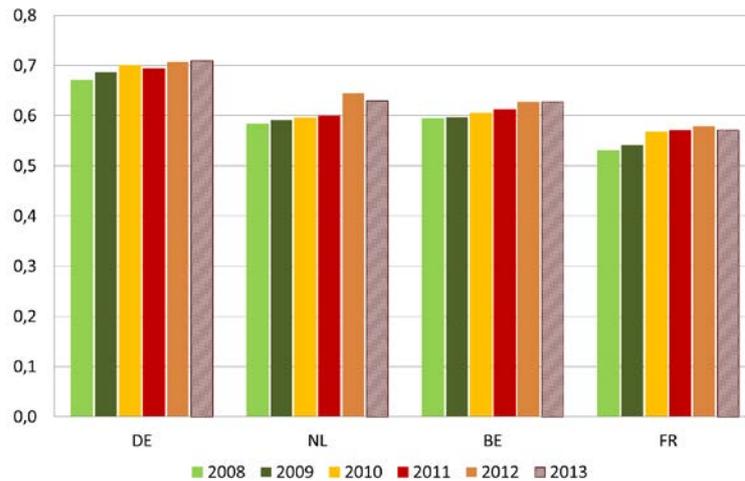
---

<sup>43</sup> <http://www.oecd.org/fr/eco/croissance/reformes-economiques-objectif-croissance.htm>

<sup>44</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/energy/european\\_energy\\_policy/i23022\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/i23022_fr.htm)

<sup>45</sup> Michael E. Porter (1990), The competitive advantage of nations.

Graphique 3-1. Innovation Union Scoreboard



Source : Commission européenne.

La Belgique se classe en 2013 parmi les « Innovation Followers », c'est-à-dire qu'elle fait partie des pays où l'innovation est plus importante que dans la moyenne de l'UE27 tout en étant légèrement en retrait par rapport aux « Innovation Leaders » en l'occurrence, les pays scandinaves et l'Allemagne. La Belgique devance la France mais se fait désormais dépasser par les Pays-Bas qui ont réalisé un bond spectaculaire en ce qui concerne l'innovation au sein des PME.

-42- Les points forts de la Belgique résident dans l'excellence de son système de recherche, mesuré par le nombre de publications scientifiques, et dans la collaboration interentreprises et l'innovation au sein des PME.

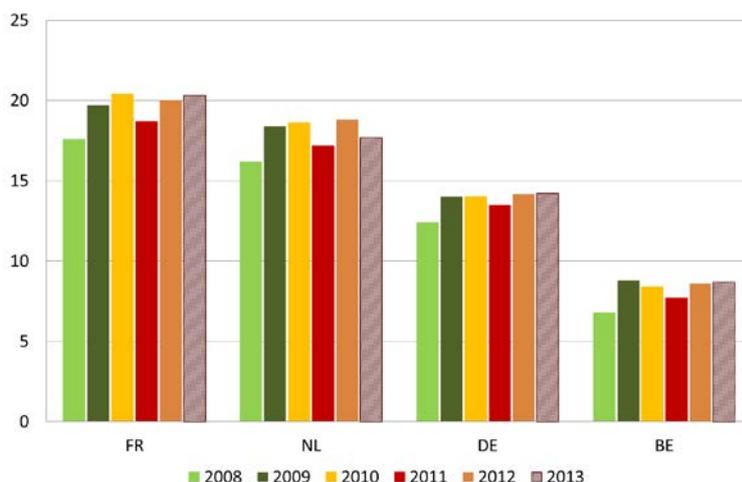
En revanche, la Belgique pâtit d'une insuffisance au niveau des investissements des entreprises en matière d'innovation non R&D, d'une faiblesse des investissements publics en R&D, d'une activité de brevetage relativement en retrait ainsi que d'une faiblesse au niveau des exportations de services à forte intensité de connaissances et de la vente de produits nouveaux.

De manière générale, la Belgique accuse une faiblesse dans ces exportations de produits de haute technologie. Par produits de haute technologie, on entend des industries ou des produits de fabrication et de services échangés, avec une haute intensité en recherche et développement. En 2013, elles n'ont représenté que 8,7 % du total des exportations belges. La France, les Pays-Bas et l'Allemagne devancent largement notre pays dans ce domaine, avec des parts de respectivement 20,3 %, 17,7 % et 14,2 %.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

### Graphique 3-2. Exportations des produits de haute technologie

En % des exportations totales.



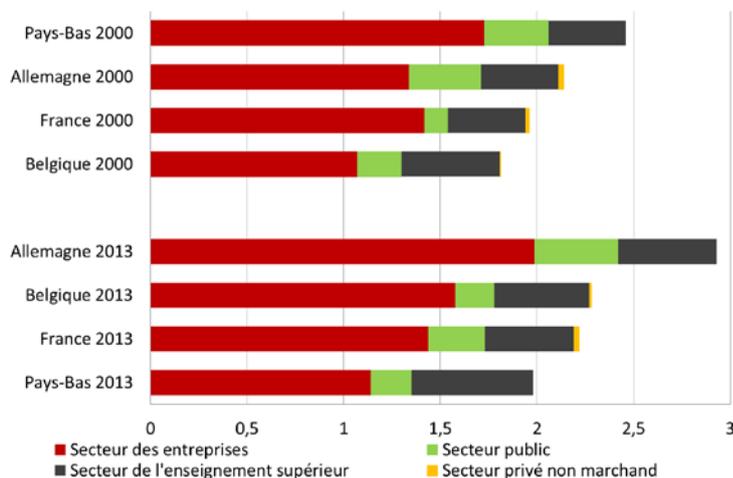
Source : Eurostat.

L'Union européenne, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne puis de la stratégie Europe 2020, s'est fixée pour objectif d'atteindre une moyenne de 3 % du PIB pour les dépenses en R&D à l'horizon 2020. Avec une intensité de dépenses globales en R&D s'élevant à 2,3 % du PIB en 2013, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 28, de la zone euro 18, de la France et des Pays-Bas. En revanche, elle fait moins bien que l'Allemagne (2,9 % du PIB). La croissance de cet indicateur en Belgique entre 2000 et 2013 a été plus faible qu'en Allemagne.

-43-

### Graphique 3-3. Dépenses en R&D par secteur d'exécution – comparaison entre 2000 et 2013

En % du PIB.



Source : Eurostat.

La ventilation par secteur d'exécution indique que les entreprises ont contribué pour plus de 69 % aux dépenses de R&D en Belgique en 2013. La Belgique se conforme ainsi à l'objectif de l'UE visant à ce que les 2/3 des dépenses en R&D soient issues des entreprises.

D'après les données de la Politique scientifique fédérale<sup>46</sup>, une très large part (75,6 % en 2011) des dépenses de R&D des entreprises sont à mettre à l'actif du secteur de l'industrie manufacturière mais cette part est en baisse de 6,6 points de pourcentage par rapport à 2001. Au sein de celui-ci, les entreprises spécialisées en haute technologie (principalement la pharmacie et l'électronique) dominent largement suivies des entreprises de moyenne technologie.

En ce qui concerne la contribution du secteur public à l'effort de R&D, la Belgique se situe largement en dessous de ses trois principaux partenaires commerciaux mais également de la moyenne de l'UE28 et de la zone euro18. Bien qu'en augmentation depuis 2000, ce ratio traduit le moindre engagement des pouvoirs publics belges en matière d'investissement en R&D.

La contribution du secteur de l'enseignement supérieur aux dépenses de R&D en Belgique se situe en dessous de la moyenne de l'UE28, de la zone euro18 et des Pays-Bas mais la Belgique devance la France et l'Allemagne.

Il faut toutefois se garder d'une analyse hâtive en la matière. En effet, bien que le niveau de dépenses publiques constitue un indicateur important, il ne constitue pas le seul vecteur du soutien public à la R&D et à l'innovation. Les pouvoirs publics peuvent également inciter l'innovation à travers le levier fiscal.

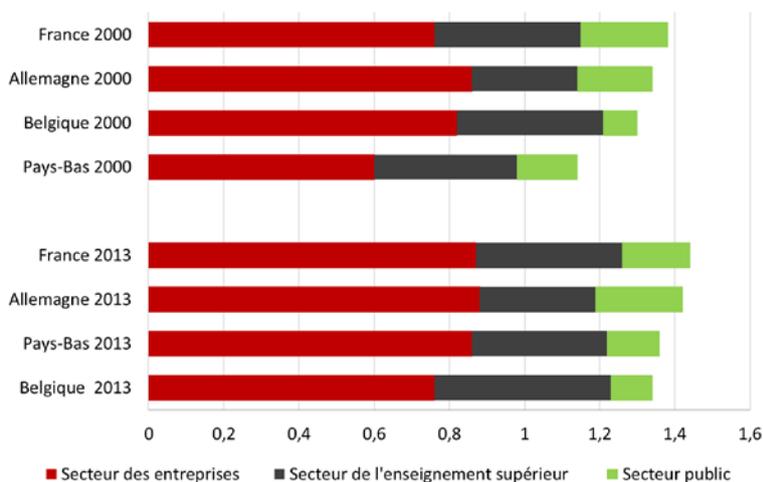
### Effectifs de personnel de R&D

En Belgique, l'emploi des chercheurs est stimulé au niveau fédéral par l'exonération de 80 % du précompte professionnel pour les chercheurs engagés par les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les jeunes entreprises novatrices. Par cette mesure, le gouvernement contribue à l'augmentation de son niveau de dépenses en R&D.

-44-

### Graphique 3-4. Proportion des effectifs de R&D par secteur d'exécution

En %.



Source : Eurostat.

<sup>46</sup> Commission coopération fédérale de la Conférence interministérielle de la Politique scientifique (2014), R&D du secteur des entreprises en Belgique au cours de la période 2001-2011, septembre.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le personnel pris en considération concerne tant les personnes employées directement dans la R&D que les personnes fournissant des services de R&D, tels que les gestionnaires, le personnel administratif et le personnel de bureau. Les proportions se rapportent à l'ensemble de la main d'œuvre exprimée en équivalent temps plein.

Cet indicateur mesure l'utilisation de compétences en R&D au sein de la population active d'une économie. Les chercheurs jouent un rôle déterminant non seulement dans la production de connaissances mais aussi dans l'absorption de leur environnement professionnel (entreprises, institutions de recherche, enseignement...) et dans l'exploitation et la valorisation de connaissances produites ailleurs.

La Belgique occupe une position intermédiaire au niveau européen (1,3 %) ; elle devance certes la moyenne de l'UE28 et de la zone euro mais apparaît légèrement en retrait par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elle accuse également un important retard sur les pays scandinaves. Les entreprises constituent le principal employeur de chercheurs. Elles sont un canal privilégié de transmission de l'innovation à travers le développement ou l'amélioration de produits et de processus. Les pays scandinaves affichent à cet égard des performances largement supérieures aux autres pays passés en revue.

Le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois en matière de R&D est l'enseignement supérieur. Les travaux de R&D qui y sont menés portent essentiellement sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Pour ce secteur, la Belgique est plus performante que ses principaux partenaires commerciaux.

Le secteur public emploie également du personnel de R&D mais les effectifs sont largement inférieurs à ceux du secteur des entreprises et du secteur de l'enseignement supérieur. La Belgique affiche un ratio relativement faible par rapport à la moyenne de l'UE28 et de la zone euro ainsi que par rapport à ses trois principaux partenaires commerciaux. Cette situation traduit le moindre engagement des pouvoirs publics belges en matière d'investissement en R&D.

L'un des principaux écueils au recrutement de chercheurs en Belgique réside dans le coût total à charge des entreprises. En effet, le niveau élevé de la pression fiscale représente un handicap à l'emploi de chercheurs, particulièrement pour les entreprises de taille moyenne. Cette situation est problématique tant dans le chef des entreprises que dans le chef des chercheurs qui peuvent être tentés de travailler à l'étranger ou, dans le cas des étrangers, rechigner à venir travailler dans les centres de recherche en Belgique<sup>47</sup>.

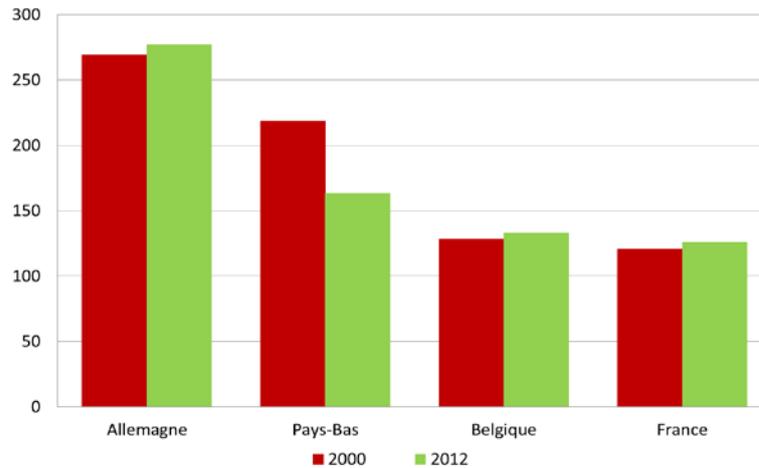
Le nombre de brevets enregistrés constitue un indicateur important de la dynamique d'innovation à l'œuvre et de l'efficacité de la politique de Recherche et Développement. Le système de brevetabilité des inventions a pour objet de stimuler la recherche dans le secteur privé en permettant aux inventeurs de tirer profit de leurs réalisations. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'activité brevetaire ne reflète pas complètement les performances d'un pays en matière de R&D puisque certaines inventions ne sont volontairement pas brevetées afin notamment d'en préserver le secret industriel ; certaines activités ne sont pas brevetables et certains brevets ne débouchent pas forcément sur une innovation de produits ou de services sur le marché.

---

<sup>47</sup> Etude menée par HayGroup en 2005 pour le Conseil Central de l'Economie, Diagnostic du système belge d'innovation, mai 2006.

### Graphique 3-5. Brevets déposés auprès de l'OEB

En nombre de demandes par million d'habitants.



Source : Eurostat.

Sur la base du nombre de demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) en fonction du nombre d'habitants de chaque pays, la Belgique occupe une position relativement favorable en 2012 puisqu'elle affiche un ratio largement supérieur à celui de l'UE28. Cependant, la performance de la Belgique apparaît moins favorable comparativement à celle de ses principaux partenaires commerciaux. En effet, à l'exception de la France, la Belgique est très nettement en retrait par rapport à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Ce constat vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation à savoir les pays scandinaves (Suède, Danemark et Finlande).

-46-

Afin de mesurer l'efficacité des dépenses en R&D d'un pays, les dépenses en R&D peuvent être divisées par le nombre total de brevets déposés auprès de l'OEB. Il ressort que ce ne sont pas les pays qui enregistrent les dépenses en R&D les plus élevées qui affichent les meilleures performances. C'est le cas pour la Finlande et le Danemark qui sont certes parmi les pays les plus performants de l'UE en ce qui concerne le nombre de demandes de brevets mais qui ramené au niveau de dépenses en R&D indique une moindre efficacité de ces dépenses qu'en Allemagne ou en Suède notamment. La performance de la Belgique sur ce ratio est relativement favorable dans le sens où elle devance la Finlande, le Danemark et la Suède mais elle s'inscrit toutefois en retrait par rapport à la zone euro et à l'UE28.

Les données portant sur le nombre de demandes de brevets de haute technologie confirment le positionnement favorable de la Belgique par rapport à l'UE28 et la zone euro mais notre pays est toujours en retrait par rapport à la Suède, la Finlande et le Danemark.

Cette moindre propension de la Belgique à introduire des demandes de brevets résulte de plusieurs facteurs.

Premièrement, la Belgique se caractérise par une très forte tertiarisation de son économie (près de 78 % du PIB belge est généré par le secteur tertiaire) et par un tissu économique constitué très majoritairement (plus de 97 %) de PME. Or la majorité des demandes de brevets émanent généralement des grandes entreprises issues principalement de l'industrie manufacturière. Les PME sont souvent confrontées à un déficit d'information en matière de gestion de la propriété intellectuelle et à un manque de moyens techniques et financiers pour faire breveter leurs innovations.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Deuxièmement, à l'image des dépenses en R&D, les demandes de brevets en Belgique émanent en grande majorité de filiales d'entreprises étrangères. En effet, plus de 70 % des demandes de brevets introduites en Belgique proviennent d'entreprises étrangères<sup>48</sup>. Ce pourcentage est sans commune mesure avec ce que l'on observe chez nos trois principaux partenaires commerciaux. En outre, la part de brevets domestiques dont les titulaires sont établis à l'étranger est particulièrement élevée en Belgique (47 % en 2003) en comparaison avec l'Allemagne (16,3 %), la France (25,9 %) et les Pays-Bas (22,2 %)<sup>49</sup>. Ce phénomène reflète bien la très forte présence d'entreprises étrangères dans l'économie belge. Celles-ci mènent des activités de R&D en Belgique mais gèrent leur propriété intellectuelle depuis le pays où est implantée la maison mère. Cette situation a tendance à limiter les performances de la Belgique en matière de brevetage.

Par ailleurs, la relative faiblesse de l'intensité en R&D de l'économie belge peut expliquer en partie qu'elle soit en retrait sur le nombre de demandes de brevets. En outre, la spécialisation de l'économie belge dans la production de biens d'une intensité technologique faible à moyenne pour lesquels l'innovation technologique est relativement limitée constitue également un handicap.

### 3.2. Flux d'investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers<sup>50</sup> assurent la création d'emplois et les retombées de connaissances. Il ressort de l'étude *European attractiveness survey 2014* menée par Ernst & Young<sup>51</sup> que la Belgique a bien résisté lors de la crise et a continué à attirer des projets d'investissement. En 2014, les activités de ventes et de marketing ont attiré le plus grand nombre de projets, suivi par le secteur de la production. Etant donné que la Belgique offre notamment des avantages logistiques (infrastructure, ports, liaisons avec l'étranger), des projets sont aussi régulièrement lancés dans ce secteur. En Belgique, la plupart des projets d'investissement proviennent des pays voisins et des Etats-Unis.

-47-

---

<sup>48</sup> Conseil Central de l'Economie (2010), Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial, 9 novembre.

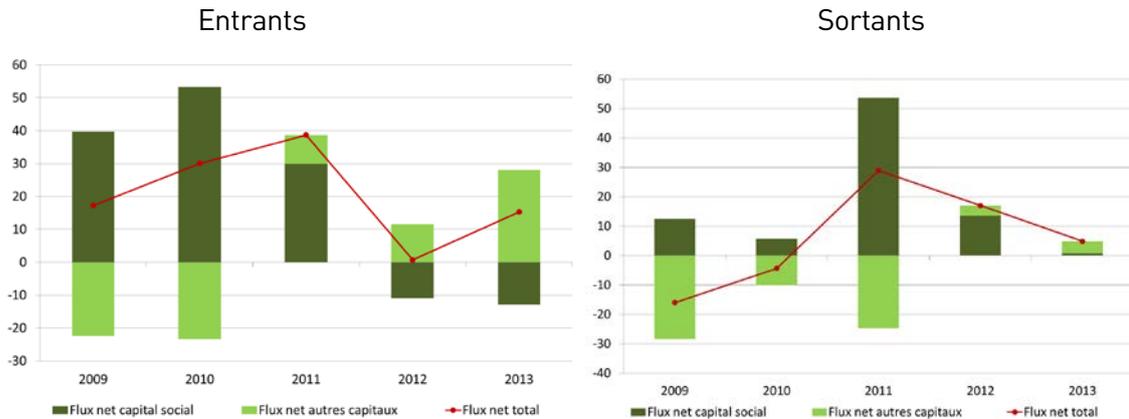
<sup>49</sup> Commission européenne, STC key figures report 2008 /2009.

<sup>50</sup> Selon la méthodologie, il est question d'investissements directs lorsqu'un investisseur détient au moins 10 % des droits de vote ou des actions ordinaires d'une entreprise à l'étranger, ou inversement lorsqu'un investisseur étranger détient 10 % des droits de vote ou des actions ordinaires d'une entreprise résidente. Il existe également une distinction entre les investissements en capital social, c'est-à-dire les créations de sociétés, les participations dans des sociétés ainsi que l'achat et la vente de biens immobiliers, et les investissements en autres capitaux, c'est-à-dire les emprunts et les prêts entre sociétés apparentées, en ce compris les transactions à court terme.

<sup>51</sup> Ernst & Young (2014), *European attractiveness survey 2014- Back in the game*, mai.

### Graphique 3-6. Flux d'investissements directs étrangers entrants et sortants

En milliards d'euros.



L'attribution des flux soit aux investissements directs de la Belgique à l'étranger, soit aux investissements étrangers directs en Belgique dépend de la localisation de la société mère.

Source : BNB (présentation analytique).

Les statistiques de la balance des paiements sont parfois utilisées pour apprécier les investissements directs étrangers entrants et sortants. En 2013 et 2012, les entrées nettes de capital social<sup>52</sup> de l'étranger se sont révélées négatives. Par conséquent, davantage de titres ont été vendus dans des sociétés belges qu'achetés par des sociétés étrangères. Par contre, les entrées d'autres capitaux se sont avérées positives et ont contribué à l'afflux net total positif des investissements étrangers. Les flux entrants nets totaux se sont révélés systématiquement positifs, avec un pic en 2011 en raison des entrées positives à la fois de capital social et d'autres capitaux. Toutefois, les flux d'investissements sont particulièrement volatils. En 2009 et en 2010, la situation inverse à 2012 et 2013 s'est produite : des flux entrants positifs de capital social, mais un afflux négatif d'autres capitaux.

-48-

Bien que les investissements étrangers sortants soient associés à des délocalisations et à des pertes d'emplois, on en voit aujourd'hui aussi les avantages. En effet, les flux d'investissements étrangers sortants ont un impact positif sur l'intensité des exportations, le partage des connaissances et l'internationalisation des entreprises concernées<sup>53</sup>. Ils peuvent en outre contribuer à des économies d'échelle.

Tant en 2011 qu'en 2012 et 2013, les flux sortants nets totaux des investissements étrangers ont été positifs : les entreprises belges ont donc investi plus à l'étranger qu'elles n'ont désinvesti. Par contre, en 2009 et en 2010, les investissements sortants nets totaux à l'étranger ont affiché une valeur négative. Entre 2009 et 2013, les sorties de capital social ont enregistré systématiquement une valeur positive, ce qui signifie que des sociétés belges ont investi dans des participations et/ou des créations de sociétés étrangères et/ou l'achat de biens immobiliers à l'étranger. Entre 2009 et

<sup>52</sup> La composante « capital social » est estimée sur la base de la valeur de marché des sociétés (en Belgique ou à l'étranger) qui sont cotées en bourse. Si ce n'est pas le cas, la valeur comptable des fonds propres est prise en compte. Celle-ci englobe également les réserves, les résultats reportés et les primes d'émission.

<sup>53</sup> E. Dhyne et S. Sarisoy Guerin (2014), Outward foreign direct investment and domestic performance: In search of a causal link.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

2011, les flux sortants pour les autres capitaux ont été négatifs. En 2012 et 2013, le scénario a été inverse, soit des flux sortants nets positifs pour les autres capitaux.

Selon le rapport annuel 2014-2015 sur la compétitivité du World Economic Forum<sup>54</sup>, la position de la Belgique est modérée en ce qui concerne l'attractivité relative aux IDE<sup>55</sup>. Outre sa situation géographique, la qualité de ses infrastructures et la productivité de sa main d'œuvre, la Belgique propose un arsenal législatif et réglementaire particulièrement favorable aux IDE. Dans ce cadre, il convient de citer la déduction fiscale des intérêts notionnels, l'exonération du précompte mobilier sur les dividendes pour les holdings d'investissement installés en Belgique qui rapatrient des bénéficiaires vers la maison mère (UE) ainsi que des mesures fiscales spécifiques pour les activités de R&D menées en Belgique.

Un facteur important pour attirer des investisseurs étrangers reste néanmoins le taux d'impôts des sociétés. Le taux nominal en Belgique (34 %) et en France (36,1 %) excède largement celui observé en Allemagne (29,8 %) et aux Pays-Bas (25 %). En revanche, le taux d'imposition implicite<sup>56</sup> ne s'élève plus qu'à 20 % en Belgique, grâce notamment à des avantages et réductions fiscales, contre 28,1 % en France mais seulement 6,8 % aux Pays-Bas.

### 3.3. Economie numérique

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un déterminant important de la compétitivité. Piliers de l'économie de la connaissance, elles sont un catalyseur pour le changement organisationnel et l'innovation et contribuent à accroître la productivité des travailleurs. L'utilisation des TIC dans l'ensemble de la chaîne de valeur permet aux entreprises d'augmenter leur efficacité globale et de devenir plus compétitives.

L'un des principaux points forts de la Belgique en matière de télécommunications réside dans la qualité et la densité de son infrastructure. En effet, le taux de couverture de la population en réseaux d'accès de nouvelle génération (NGA) culmine à plus de 98 %, soit le deuxième taux le plus élevé de l'Union européenne (UE). En outre, 66,2 % des abonnements à l'internet haut débit fixe portent sur des débits supérieurs ou égaux à 30Mbps, ce qui fait de notre pays le leader de l'UE en la matière. Pour les abonnements à l'internet haut débit ultra rapide (débit supérieur ou égal à

---

<sup>54</sup> <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2014-2015/>

<sup>55</sup> Les données sont basées sur les réponses fournies, dans le cadre d'une enquête d'opinion, par un échantillon représentatif (sur la base de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité) de dirigeants d'entreprises de chaque pays examiné. Ces données sont donc de nature qualitative car elles reposent sur l'appréciation subjective de la personne interrogée. Bien qu'elles doivent être interprétées avec prudence, elles permettent tout de même de dégager une tendance.

Pour cet indicateur, les personnes interrogées répondent à la question suivante : dans quelle mesure estimez-vous que la réglementation relative aux investissements directs étrangers en vigueur dans votre pays encourage ou décourage ceux-ci ?

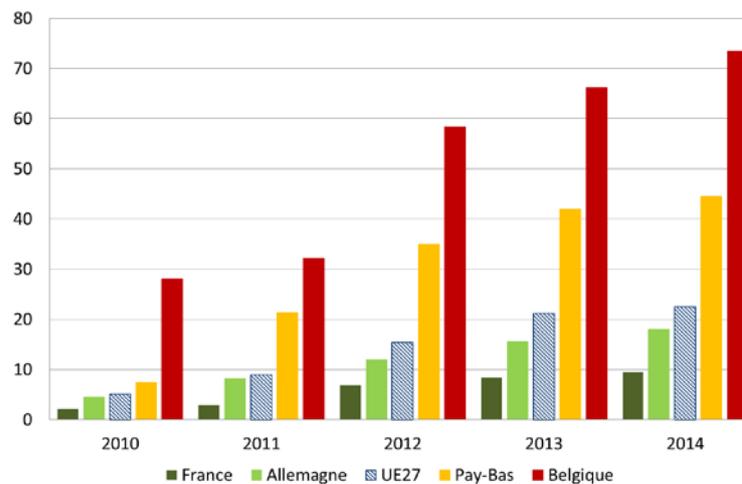
<sup>56</sup> Définition Eurostat : Les taux d'imposition implicites mesurent la charge fiscale réelle (effective) pesant sur les différents types de revenus ou d'activités économiques susceptibles d'être imposés. Ils correspondent au rapport entre le total des recettes fiscales pour chaque catégorie économique (consommation, travail et capital) et une variable d'antécédent représentant le taux de base potentiel calculé à partir des comptes de production et du revenu des comptes nationaux.

100 Mbps), notre pays se classe sixième de l'UE – derrière la Lituanie et la Roumanie, notamment, qui ont privilégié la fibre optique pour le déploiement de leurs réseaux large bande fixes – mais largement devant nos principaux partenaires commerciaux que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

La situation est en revanche moins favorable pour les réseaux 4G (LTE). En effet, tant en termes de couverture de la population par ces réseaux qu'en termes d'adoption de cette technologie par les consommateurs, la Belgique accuse un retard certain par rapport à la moyenne de l'UE et à nos voisins (à l'exception de l'Allemagne pour l'adoption par les consommateurs).

### Graphique 3-7. Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps

En %.



Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

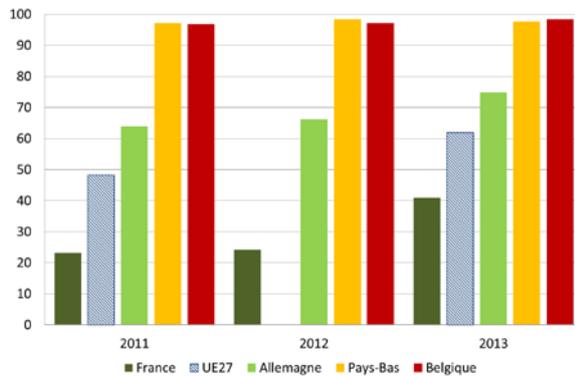
Cependant, selon les derniers chiffres publiés par les opérateurs au moment de la rédaction de ce rapport, la couverture 4G de la population a fait un bond spectaculaire en 2014 puisque les principaux opérateurs ont annoncé, début février 2015, une couverture de plus de 80 % de la population par chacun de leur réseau respectif. Une conjonction de facteurs expliquent ce retard parmi lesquels, une faiblesse des investissements dans les réseaux mobiles jusqu'en 2010 qui a entraîné un démarrage tardif de la large bande mobile, un sous-équipement de la population en terminaux de type smartphone, des tarifs qui étaient relativement élevés pour les utilisateurs de données mobiles et l'adoption de normes d'émissions d'ondes hertziennes assez strictes qui a pu ralentir le déploiement des réseaux (particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale). Cependant, depuis fin 2012, la tendance s'est retournée et la Belgique a amorcé un rattrapage vigoureux de son retard attesté notamment par une hausse de 40 % des abonnements haut débit mobiles auprès de la population entre 2012 et 2013.

Un classement des quatre pays sur la base de leur infrastructure, tant pour le NGA que le 4G, indique que les Pays-Bas détiennent le maillot jaune, la Belgique et l'Allemagne obtenant la 2<sup>e</sup> place ex aequo et la France étant lanterne rouge vu son retard dans le domaine du NGA.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

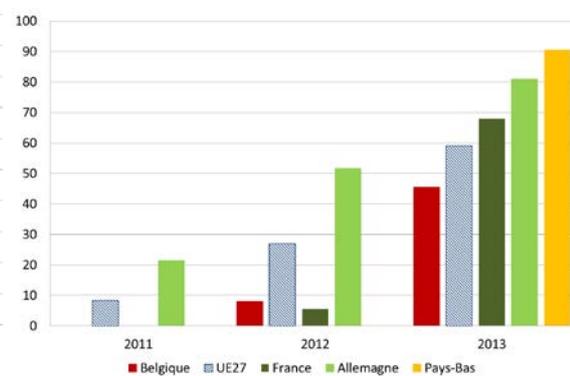
**Graphique 3-8. Taux de couverture de la population par les réseaux nouvelle génération**

En % des ménages.



**Graphique 3-9. Taux de couverture de la population par les réseaux 4G (LTE)**

En % des ménages.



Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

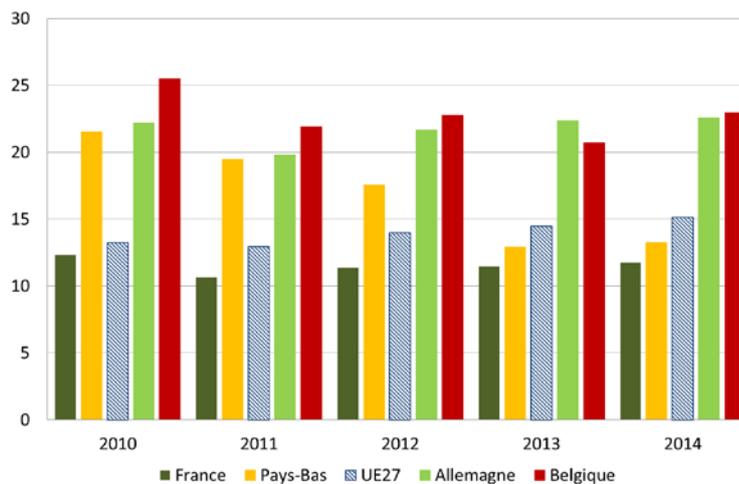
## Commerce électronique

Le commerce électronique constitue l'un des indicateurs permettant de mesurer dans quelle mesure les entreprises s'inscrivent dans l'économie numérique, en adaptant leurs canaux traditionnels de vente à cette nouvelle donne. Les entreprises belges se positionnent favorablement en ce qui concerne le commerce électronique. En effet, la proportion d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques a atteint 22,9 % en 2014, soit la sixième meilleure performance de l'UE, loin devant la moyenne de l'UE (15,1 %), les Pays-Bas (13,3 %) et la France (11,8 %). Près de la moitié des grandes entreprises belges (au moins 250 employés), soit 47,6 % vendent en ligne contre 22,2 % pour les PME (10 à 49 employés).

-51-

**Graphique 3-10. Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques**

En % du total.



Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

La bonne performance des entreprises belges en matière de commerce électronique s'explique en partie par un recours important de celles-ci au commerce « Business to Business » (B2B). En

effet, la proportion d'entreprises, 15 % en 2014, vendant en ligne à d'autres entreprises (B2B) ou à l'administration (B2G) permet à la Belgique d'occuper la troisième place de l'UE en 2014.

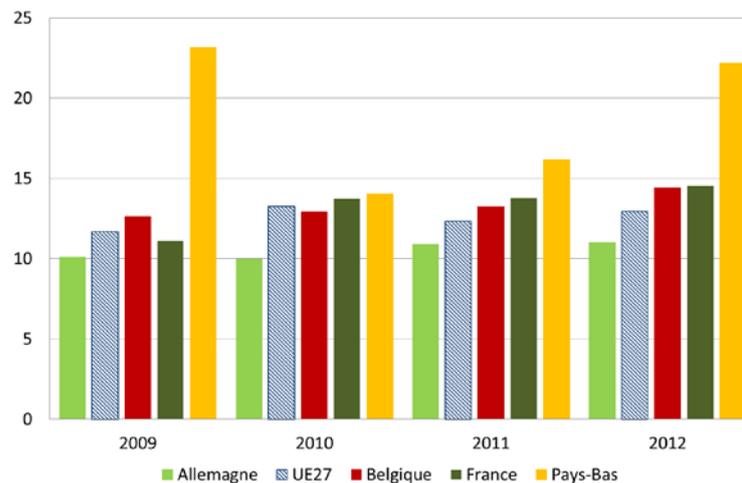
Avec 13,5 % du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé via le commerce électronique, les entreprises belges se situent légèrement en dessous de la moyenne de l'UE (15,1 %), avant l'Allemagne (12,7 %) et les Pays-Bas (11,6 %) mais très loin derrière le pays le plus performant à savoir l'Irlande (52,1 %). Ce pays bénéficie largement de l'implantation sur son territoire de nombreux sièges européens de multinationales américaines du commerce électronique.

### Investissements dans les réseaux

En 2012, la part des revenus des opérateurs belges consacrée aux investissements se situe au-dessus de la moyenne de l'UE (12,9 %) et de l'Allemagne (11 %), est comparable à celle de la France (14,5 %) mais est largement inférieure à celle des Pays-Bas (22,2 %).

#### Graphique 3-11. Total des investissements dans les réseaux

En % des revenus du secteur des communications électroniques.



Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

Les opérateurs belges ont consenti des investissements importants – augmentation de près de 50 % des investissements des principaux opérateurs de télécommunications entre 2012 et 2013<sup>57</sup> - pour améliorer les performances de leurs réseaux fixes notamment<sup>58</sup>.

<sup>57</sup> IBPT (2013), Situation économique du secteur des télécommunications.

<sup>58</sup> Cette stratégie a concerné tant le réseau large bande fixe cuivré de l'opérateur historique avec l'implémentation des technologies VDSL2 et VDSL Vectoring que celui des opérateurs câbles avec la généralisation de la technologie DOCSIS 3.0 et permet aujourd'hui à la Belgique d'être le pays le plus performant de l'UE en termes de couverture et de proportions d'abonnement à l'internet fixe à haut débit de nouvelle génération (débit d'au moins 30Mbps).

### 3.4. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est la manifestation concrète de l'esprit d'entreprise. Il ne se mesure pas uniquement par la création d'entreprises car il désigne avant tout un état d'esprit et une mentalité marqués par la détermination et l'aptitude de l'individu, isolé ou au sein d'une organisation, à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur ou le succès économique<sup>59</sup>. Des recherches ont montré que la création de PME s'apparente souvent au lancement d'une petite activité indépendante et moins à une volonté véritable d'entrepreneuriat ambitieux mettant l'accent sur l'innovation, de nouvelles idées, la créativité et qui serait synonyme de croissance et de création d'emplois<sup>60</sup>. Bien qu'il ne revête pas forcément une dimension commerciale, nous privilégions cette dimension dans le cadre de cette analyse.

Selon Lepoutre *et al.* (2008)<sup>61</sup>, les Belges optent plus souvent pour un emploi de salarié que pour l'entrepreneuriat en raison de la sécurité sociale qui y est associée. Cette tendance se confirme dans l'Eurobaromètre Flash sur l'entrepreneuriat<sup>62</sup> : 65 % des répondants en Belgique ont déclaré privilégier un emploi de salarié à un emploi d'indépendant, contre seulement 58 % dans l'Union européenne. En outre, les entrepreneurs ou les candidats entrepreneurs doivent faire face à des coûts salariaux élevés, à des règles strictes et à des contraintes administratives en plus de prestations sociales moins favorables, faisant ainsi pencher la balance en définitive en faveur d'un emploi de salarié. Bien que la Belgique enregistre de bons résultats quant au niveau de son enseignement et à la disponibilité de capital et de la main-d'œuvre, elle reste à la traîne lorsqu'il est question du fonctionnement de ses institutions et des incitants à l'entrepreneuriat<sup>63</sup>.

#### Taux de création et taux de survie

Les évolutions démographiques découlant des statistiques structurelles d'entreprises montrent que la Belgique affiche, de loin, le taux de création d'entreprises<sup>64</sup> le plus faible parmi les pays voisins.

---

<sup>59</sup> Commission européenne, Livre vert, L'esprit d'entreprise en Europe, COM(2003) 27.

<sup>60</sup> Luc Sels, Sophie De Winne, Ilke Van Beveren (2010), Ondernemerschap, een motor voor jobcreatie? Een oefening in het kader van de Vlaamse Arbeidsrekening, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven. Steunpunt Werk en Sociale Economie. <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/nl/sels.pdf>

<sup>61</sup> Lepoutre J., Tilleuil O., Meuleman M. & Crijns H. (2009), Global Entrepreneurship Monitor. Rapport voor Vlaanderen & België 2008. Ondernemen en Internationaal Ondernemen, Vlerick Leuven Gent Management School.

<sup>62</sup> Commission européenne (2012), Eurobaromètre Flash n°354, L'entrepreneuriat dans l'UE et au-delà, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/flash/fl\\_354\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_354_en.pdf)

<sup>63</sup> Buysse R. et Sleuwaegen L. (2010), De contextuele determinanten van het ondernemerschap in Vlaanderen, Vlerick Leuven Gent Management school.

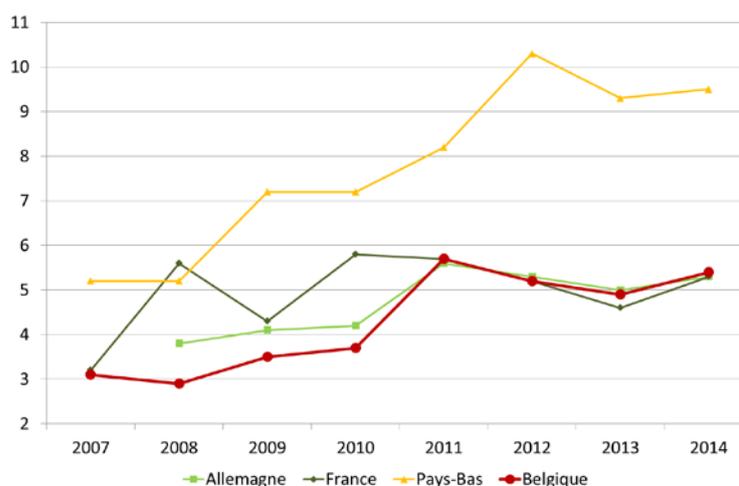
<sup>64</sup> Le taux de création est obtenu par le rapport entre le nombre de création d'entreprises et le nombre d'entreprises actives à la même période.

Ce résultat pourrait en partie s'expliquer par une piètre performance en matière d'esprit d'entreprise. En effet, la perception et les attitudes de la population belge eu égard à l'esprit d'entreprise apparaissent largement défavorables d'après la Commission européenne<sup>65</sup>. Les déterminants sociaux tels que la peur de l'échec influencent l'émergence de l'entrepreneuriat. En Belgique, cette peur s'avère plus prononcée que dans les pays voisins et freinerait ainsi davantage l'entrepreneuriat<sup>66</sup>.

Le *Global Entrepreneurship Monitor*<sup>67</sup> évalue l'esprit d'entreprise sur la base de l'indicateur « *total early stage entrepreneurial activity* » (activité entrepreneuriale totale dans la phase de démarrage), soit le pourcentage de la population totale entre 18 et 64 ans qui affirme participer activement à la création d'une nouvelle entreprise (entrepreneuriat naissant) ou diriger sa propre entreprise créée il y a moins de 3,5 ans (nouvel esprit d'entreprise). Depuis 2008, l'esprit d'entreprise (exprimé sur la base de l'indicateur TEA) a progressé au sein de la population belge et a atteint un pic en 2011. Par la suite, en 2012 et en 2013, cet esprit s'est quelque peu essoufflé avant de progresser à nouveau en 2014 pour atteindre 5,4 %. En termes d'entrepreneuriat, la Belgique s'est située ainsi sur un pied d'égalité avec l'Allemagne et la France. Par contre, les Pays-Bas ont clairement une longueur d'avance, puisque près de 10 % de la population active a participé à la création d'une entreprise en 2013.

### Graphique 3-12. Total early - stage Entrepreneurial Activity (TEA)

En %.



Source : Global Entrepreneurship Monitor (GEM).

Les taux de création d'entreprises viennent confirmer cette tendance en matière d'esprit d'entreprise : après un pic de 5,3 % de nouvelles entreprises par rapport à la population totale des entreprises en 2011, le taux de création a légèrement baissé en 2012 pour retomber à 5 %. Cette même tendance ressort également des données démographiques administratives plus récentes (basées

<sup>65</sup> European Commission, Enterprise & Industry (2014), Small Business Act 2014, Fiche technique de la Belgique.

<sup>66</sup> Global Entrepreneurship Monitor (2014), Global Entrepreneurship Monitor 2014 Global Report.

<sup>67</sup> GEM, une étude annuelle sur l'activité entrepreneuriale, les ambitions et les attitudes dans différents pays.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

sur les statistiques de la TVA), tandis que les chiffres provisoires et incomplets pour 2014 montrent que le niveau antérieur à la crise est de nouveau atteint.

Les écarts observés entre les pays analysés au niveau des taux de création s'expliquent également par les différentes procédures de création et les différents statuts fiscaux en Belgique et dans les pays voisins. La France, par exemple, a affiché un taux de création élevé en raison de sa réglementation relative à l'auto-entrepreneuriat. En Belgique, la création d'une entreprise s'avère par contre une procédure plus compliquée (cf. 3.8 facilitation des affaires).

### Tableau 3-1. Croissance nette de la population des entreprises

En %.

	2009	2010	2011	2012
<b>Belgique</b>	0,84	1,67	1,93	2,78
<b>Allemagne</b>	-1,18	0,73	0,91	0,41
<b>France</b>	5,49	4,64	1,02	2,07
<b>Pays-Bas</b>	6,59	-2,66	17,09	8,10

Source : Eurostat.

En ce qui concerne la croissance nette du nombre d'entreprises, la Belgique fait toutefois mieux (+2,78 % en 2012) que l'Allemagne et la France. Autrement dit, malgré le taux de création limité en Belgique, la population des entreprises y a augmenté plus fortement que dans les autres pays. En termes relatifs, moins d'entreprises mettent donc la clé sous le paillason en Belgique. Les Pays-Bas affichent d'excellents résultats en matière d'entrepreneuriat, ce qui s'explique principalement par la multitude d'indépendants sans personnel. Néanmoins, il n'existe pas suffisamment de données disponibles pour examiner cette question pour les autres pays. La taille moyenne des entreprises nouvellement créées a été toutefois très modeste dans tous les pays analysés. En effet, le nombre de personnes employées a été inférieur à deux dans tous les pays. La croissance de l'emploi au sein des nouvelles entreprises est également limitée.

Les taux de survie, publiés par Eurostat, permettent d'évaluer dans quelle mesure les entreprises nouvellement créées traversent la période critique que constituent les premières années de vie d'une entreprise. Il apparaît que les entreprises nouvellement créées en Belgique résistent relativement bien puisque les taux de survie après un an (91,3 % en 2012) et après trois ans (73,1 % en 2012) sont parmi les plus élevés de l'UE. Aux Pays-Bas, où le taux de création et l'esprit d'entreprise s'avèrent élevés, les chances de survie des nouvelles entreprises sont plus faibles (67 % après trois ans). En outre, les jeunes entreprises belges sont davantage tournées vers l'étranger que celles établies dans les pays voisins : 33 % des entreprises en phase de démarrage déclarent que 25 % de leurs clients proviennent de l'étranger (GEM, 2014). Une étude de la Commission européenne<sup>68</sup> confirme ce constat : il existe une corrélation négative entre la taille d'un pays et le niveau d'internationalisation.

<sup>68</sup> Commission européenne (2010), Internationalisation of European SMEs.

#### Focus 4 : Small Business Act

Le « Small Business Act » de la Commission européenne vise à inciter les PME à se développer, y compris à l'étranger. En 2013, après cinq ans d'existence, cet instrument a été évalué et adapté à la situation économique actuelle et aux nouveaux défis qui en résultent. En réaction au « Small Business Act » notamment, la Wallonie a adopté le SBA wallon visant notamment à renforcer l'entrepreneuriat, à accroître les dépenses des entreprises dans la recherche et le développement, à améliorer l'attractivité pour les investissements étrangers et à augmenter les exportations<sup>69</sup>. De son côté, la Flandre a opté pour l'Actieplan Ondernemerschap (plan d'action sur l'entrepreneuriat)<sup>70</sup>, qui a pour objectif, d'une part, d'encourager les jeunes entrepreneurs et les minorités à créer une entreprise et, d'autre part, de développer une culture d'entreprise dynamique. L'accent est également mis sur la croissance continue des entreprises existantes. À Bruxelles, impulse.brussels, l'ex-Agence bruxelloise pour l'Entreprise, a pour mission de favoriser l'entrepreneuriat et de promouvoir les projets sectoriels innovants. L'accent porte sur la formation, l'accompagnement, l'accès au financement, l'innovation (en insistant sur le lien entre la recherche et l'industrie), l'internationalisation et l'environnement. Le Conseil central de l'Economie a insisté sur la nécessité de développer une stratégie à long terme dans toutes les étapes de la formation à l'entrepreneuriat.

Outre le « Small Business Act », la Commission européenne a établi le plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » en 2012. Ce plan d'action repose sur trois piliers : l'enseignement et la formation, la création d'un environnement dans lequel les entrepreneurs peuvent prospérer et se développer et la promotion de modèles à suivre afin de stimuler des groupes spécifiques.

-56-

#### Accès au financement

L'accès au financement externe est un déterminant important de l'entrepreneuriat puisqu'il constitue souvent la pierre d'achoppement lors du processus de création ou de croissance d'une entreprise. Le financement externe de l'entreprise se fait principalement par crédit bancaire classique et éventuellement par le recours aux marchés financiers (émission d'obligations, « business angels »...).

En collaboration avec la Banque centrale européenne, la Commission européenne<sup>71</sup> a réalisé une enquête sur les conditions de financement dans la zone euro et l'accès au financement des PME en particulier (enquête SAFE). Des réponses formulées par les entreprises belges, il ressort que l'accès au financement constitue un problème moins important en Belgique que dans les autres pays. Il ressort de cette enquête que 38 % des PME belges interrogées ont introduit une demande de prêt bancaire au cours des six derniers mois précédant l'enquête (septembre 2014), contre

---

<sup>69</sup> Gouvernement wallon (2014), Rapport annuel de l'Envoyé PME wallon 2013-2014.

<sup>70</sup> <http://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/actieplan-ondernemerschap>

<sup>71</sup> Commission européenne (2014), Survey on the Access to Finance of Enterprises (SAFE), Analytical Report 2014, novembre.

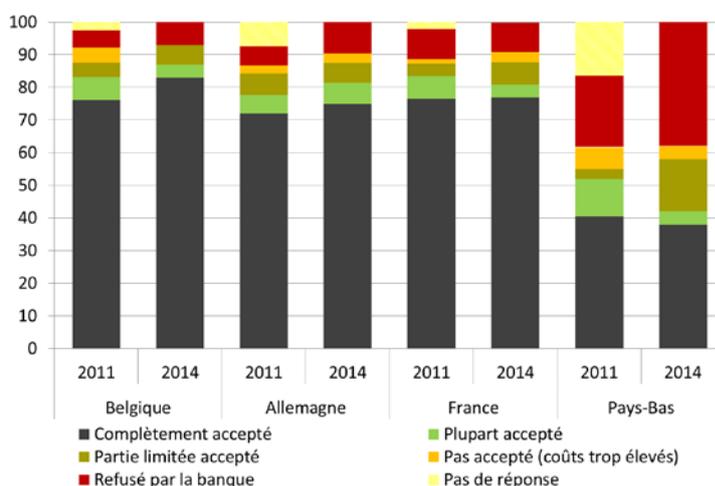
Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

37 % en France et 26 % en Allemagne. Les PME néerlandaises ont introduit encore moins de demandes, à savoir 22 %.

Au total, l'enquête montre que 87 % des demandes de crédit ont été approuvées partiellement ou intégralement en Belgique en 2014. En Allemagne et en France, moins d'entreprises ont reçu une réponse positive pour leur demande de crédit (respectivement 81 % et 82 %). L'obtention d'un crédit s'avère particulièrement difficile aux Pays-Bas, où seulement 41 % des demandes ont été acceptées (partiellement ou intégralement). En comparaison avec 2011, soit juste après la crise financière, les PME dans tous les pays, à l'exception des Pays-Bas, ont pu plus facilement décrocher un prêt bancaire en 2014, entre autre grâce à la baisse des taux d'intérêt. Selon l'enquête SAFE, 7 % des demandes de crédit dans notre pays ont été complètement rejetées en 2014. La situation s'est légèrement améliorée par rapport à 2013, puisque 8 % des demandes ont alors fait l'objet d'un refus et seulement 78 % des demandes ont été approuvées partiellement ou intégralement.

### Graphique 3-13. Résultat de la demande de crédit pour un prêt bancaire, 2011 et 2014

En % des PME qui ont introduit une demande de crédit.



Source : CE, enquête SAFE

Selon une étude récente du SPF Economie, les chiffres de l'enquête SAFE sembleraient toutefois sous-estimer les problèmes de financement. Cette étude montre qu'un peu plus de 16,6 % des demandes de crédit introduites par des PME et des microentreprises ont été rejetées en 2014, soit une hausse par rapport aux trois années précédentes. Ce pourcentage s'avère nettement supérieur au chiffre de 8 % de l'enquête SAFE. Le taux de refus pour les microentreprises s'élève à 26,8 % et apparaît en constante augmentation depuis 2010. Par ailleurs, 66 % des entreprises débutantes signalent avoir rencontré un refus total ou partiel<sup>72</sup>.

Les principales raisons justifiant ces refus sont, selon cette étude, un apport ou des fonds propres insuffisants, un manque de garanties, un durcissement des conditions de crédit ( en raison de Bâle II et Bâle III) et une capacité de remboursement insuffisante.

<sup>72</sup> SPF Economie (2015), [Financement des PME 2014](#).

Entre 2007 et 2012, l'encours des crédits alloués aux PME a augmenté, selon les chiffres de la centrale de crédit pour les entreprises. A partir du deuxième trimestre de 2013, les montants octroyés ont diminué tant pour les PME que pour les grandes entreprises. Ce résultat est conforme à l'enquête SAFE, qui a mis en évidence une obtention plus difficile de crédits entre 2011 et 2013. Cependant, dès le second semestre de 2014, une légère progression a de nouveau été enregistrée.

L'immense majorité des crédits alloués sont destinés aux petites sociétés (66,5 milliards d'euros au troisième trimestre de 2014). Les moyennes et grandes entreprises ont moins de crédits en cours (respectivement 41,8 et 52,6 milliards d'euros au troisième trimestre de 2014), ce qui tombe sous le sens puisque 92 % des entreprises qui ont bénéficié de crédits bancaires, ont été des petites entreprises selon les estimations. Par conséquent, les montants des crédits alloués par petite entreprise sont moindres que ceux des grandes entreprises. Le taux d'utilisation dans les petites entreprises (85 % au troisième trimestre de 2014) est plus élevé que dans les grandes entreprises (49,5 %), car elles sont traditionnellement plus dépendantes des crédits bancaires que les grandes entreprises (49,5 %), qui disposent de modes de financement alternatifs. Au niveau sectoriel, ce sont surtout le secteur agricole et les services non marchands qui présentent un taux d'utilisation élevé. Par contre, moins de crédits sont alloués à l'industrie non manufacturière.

### Seconde chance

La Commission européenne préconise l'application de procédures plus souples et plus rapides en ce qui concerne les faillites et insiste sur l'importance d'accorder une seconde chance aux entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer le bilan en les considérant sur un pied d'égalité avec les entrepreneurs débutants<sup>73</sup>. La Commission souhaite ainsi s'attaquer à la stigmatisation des faillites d'entreprises. L'entrepreneuriat de la seconde chance désigne en effet l'ensemble des dispositifs réglementaires, financiers et administratifs qui permettent d'aider et accompagner au mieux un entrepreneur failli afin qu'il puisse tirer les leçons de son échec, rebondir et redémarrer une activité entrepreneuriale.

En Belgique, le volet « seconde chance », développé dans le cadre du plan PME, vise à moderniser le droit de la faillite, de manière à faciliter le rebond du failli.

**Tableau 3-2. Indicateurs sur l'entrepreneuriat de la seconde chance**

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	EU
Temps nécessaire à la fermeture d'une entreprise en 2014 (en années)	0,9	1,2	1,9	1,1	2
Coût d'une fermeture d'entreprise (coût du recouvrement des créances en % de la valeur du patrimoine du débiteur) en 2014	4	8	9	4	10,29
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (%) en 2012	81	80	80	78	82
Peur de l'échec (%) en 2013	46,6	38,6	41,1	36,8	39,8

Source : Commission européenne (SBA).

<sup>73</sup> [http://europa.eu/youreurope/business/exit-strategy/handling-bankruptcy-and-starting-fresh/index\\_nl.htm](http://europa.eu/youreurope/business/exit-strategy/handling-bankruptcy-and-starting-fresh/index_nl.htm).

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

D'après la dernière analyse<sup>74</sup> de la situation de la Belgique dans le cadre du « Small Business Act » de la Commission européenne, notre pays occupe une position favorable en ce qui concerne les possibilités de seconde chance offertes aux entrepreneurs. En effet, la Belgique est en avance par rapport à la moyenne de l'UE sur deux des quatre indicateurs retenus, à savoir le temps nécessaire à la fermeture d'une entreprise et le coût de la fermeture d'une entreprise. En Belgique, il faut moins d'un an pour fermer une entreprise après une faillite, contre une durée moyenne de deux ans dans l'Union européenne. Les coûts y afférents sont aussi nettement moins élevés en Belgique que dans le reste de l'Union européenne : ceux-ci s'élèvent à seulement 4 % de la valeur du patrimoine en Belgique, contre un peu plus de 8 à 9 % en Allemagne et en France. En revanche, les belges semblent légèrement moins convaincus que la moyenne des européens par le soutien qui leur est offert afin qu'ils puissent se relancer dans l'entrepreneuriat après un échec. En effet, d'après les résultats du sondage, ils sont légèrement moins nombreux (81 %) que les européens (82 %), à estimer que les mesures de soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance sont favorables. En outre, la peur de l'échec est plus importante en Belgique que dans les pays voisins et la zone euro.

### 3.5. Concurrence – industries de réseau

Sur des marchés performants de biens et de services, il existe suffisamment de (risque de) concurrence pour inciter les entreprises à innover davantage et à accroître leur efficacité, freinant ainsi les prix et/ou contribuant à une amélioration de la qualité des produits. Toutefois, il convient de rétribuer correctement les fournisseurs de ces biens et services pour la mobilisation de leurs facteurs de production afin de les inciter constamment à investir.

Pour ces différentes raisons, un suivi minutieux du fonctionnement du marché est nécessaire. En ce qui concerne les secteurs de l'énergie et des télécommunications, les régulateurs jouent à cet égard un rôle prépondérant (l'IBPT et la CREG). Le suivi des marchés non réglementés est l'une des missions confiées à l'Observatoire des prix dans le cadre de l'ICN. Ce suivi passe par le screening du fonctionnement du marché et par des études de marché approfondies. Les études réalisées par l'Observatoire des prix, en collaboration avec d'autres instituts (p.ex. CCE), peuvent notamment déboucher sur l'intervention de l'autorité de la concurrence, le renforcement de la transparence du marché, l'identification d'obstacles réglementaires au fonctionnement du marché, etc.

De par leurs infrastructures, les industries de réseau analysées disposent d'un monopole naturel. Les règles et conditions d'accès déterminent dès lors la concurrence. Alors que la réglementation du marché du gaz et de l'électricité en Belgique est plus favorable que dans les pays voisins, celle du marché des télécommunications l'est moins en raison de la large participation publique dans ce secteur (indicateurs PMR, OCDE).

#### Marché de l'électricité

En Belgique, le marché de l'énergie est entièrement libéralisé depuis 2007. Cette libéralisation s'est traduite par l'arrivée d'un plus grand nombre de fournisseurs d'énergie sur le marché, sti-

---

<sup>74</sup> Commission européenne (2014), Small Business Act (SBA) 2014 : Fiche technique de la Belgique. Le SBA est un cadre stratégique pour le renforcement de l'entrepreneuriat et des PME.

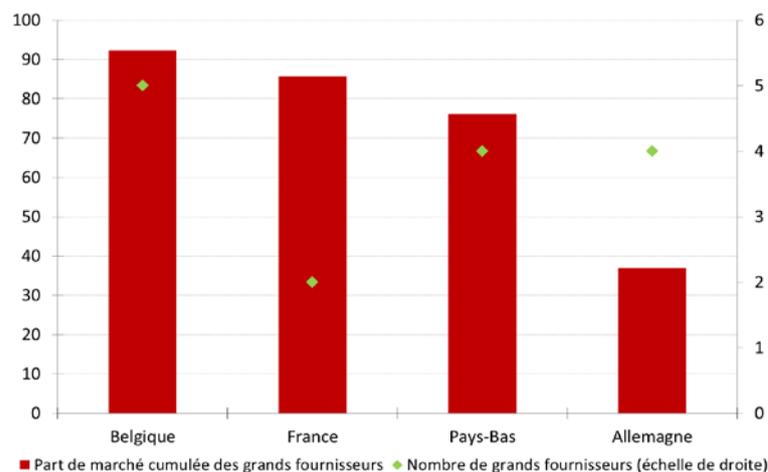
mulant ainsi la concurrence. Elle implique également que les consommateurs peuvent changer librement de fournisseur sans conséquence, ni frais supplémentaires.

En Belgique, la part de marché du principal producteur d'électricité (selon les chiffres d'Eurostat) a baissé de 25 points de pourcentage en dix ans à la suite de cette libéralisation : en 2013, la principale entreprise sur ce marché représentait 67 % de la production, contre encore 92 % en 2003. Cette baisse est principalement survenue après la libéralisation du marché de l'énergie en 2007, lorsque la part du principal producteur s'élevait encore à 83,9 %. En Flandre, le marché de l'énergie est libéralisé depuis 2003. Dès ce moment, la part de marché du principal fournisseur a commencé à diminuer. En Wallonie et à Bruxelles, la libéralisation complète du marché de l'énergie remonte seulement à 2007.

La part de marché des principaux producteurs a également baissé dans les pays voisins. En France, cette part de marché a légèrement diminué entre 2003 et 2013 (respectivement 89,5 % et 83,8 %). L'Allemagne fait depuis longtemps office de modèle en matière de libéralisation du marché. La part de marché de la principale entreprise de production y atteignait ainsi 32 % en 2013.

### Graphique 3-14. Part de marché cumulée des principaux fournisseurs d'électricité en 2013

En pourcentage et nombre de fournisseurs principaux.



Source : Eurostat.

La part de marché cumulée des principaux fournisseurs<sup>7576</sup> sur le marché belge de l'électricité a culminé à 92,3 % en 2013 et concernait cinq fournisseurs. En 2012, à peine quatre grands fournisseurs en Belgique détenaient 81,1 % de l'ensemble du marché. La part des concurrents ne cesse donc de progresser. En 2013, la France n'a compté que deux fournisseurs d'électricité principaux. Ensemble, ils disposaient de 85,6 % du marché. En Allemagne, quatre fournisseurs principaux détenaient ensemble une part de marché de 37 %. Aux Pays-Bas, les quatre principaux fournisseurs pesaient ensemble 76 % du marché de l'électricité en 2013.

<sup>75</sup> Il est question d'un fournisseur principal lorsqu'un fournisseur vend au moins 5 % de la consommation totale nationale.

<sup>76</sup> Il s'agit de l'électricité fournie par chaque fournisseur et par les gestionnaires de réseaux aux clients finaux entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

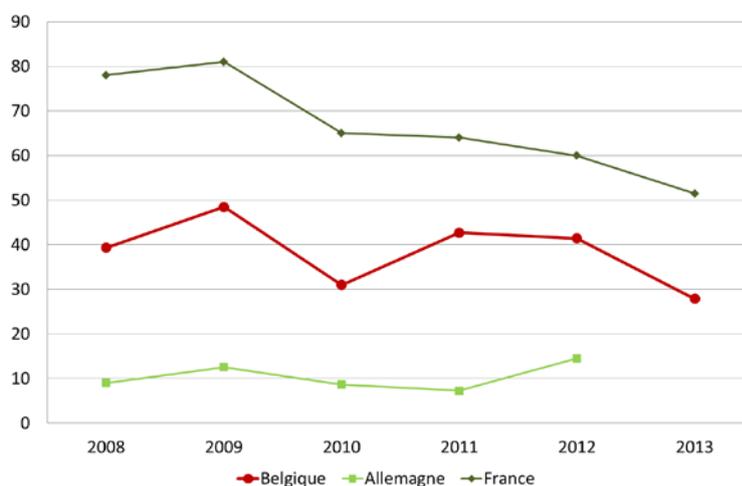
Par contre, le marché des grands clients industriels d'électricité (consommation supérieure à 10 GWh par an) est toujours dominé par un seul acteur qui détenait une part de marché de 70 % en 2013<sup>77</sup>. En moyenne sur la période 2006-2013, le taux annuel de changement de fournisseur (*switch rate*) a été inférieur à 5 %. En 2012, ce taux a atteint un pic : 10,8 % du nombre total de points d'accès ont changé de fournisseur. Etant donné que plusieurs points d'accès peuvent appartenir à un même client industriel, le taux de changement réel peut se situer en deçà de cette valeur.

## Marché du gaz

En Belgique, la part de marché du principal importateur de gaz est en baisse et s'est élevée à 32,7 % en 2013 (36,9 % en 2012), alors qu'en 2007, elle était encore de 77,6 %. Ces dernières années, la part de marché du principal producteur a également diminué en France, soit seulement 60,8 % en 2013 contre encore 85 % en 2007. En Allemagne, la part de marché du principal producteur de gaz est nettement moindre, soit 30,1 % en 2012 (dernière donnée disponible).

### Graphique 3-15. Part de marché du principal fournisseur de gaz

En %.



Source : Eurostat.

Le marché du gaz est moins dépendant d'un seul fournisseur depuis longtemps déjà. La part du principal fournisseur de gaz en Belgique a fluctué au cours des cinq dernières années : de près de 40 % en 2008 à seulement 27,9 % en 2013, même si cette valeur résulte principalement d'une réorganisation du principal fournisseur, lequel est donc repris sous deux entités différentes dans les statistiques. En considérant la société mère et sa filiale comme une seule et même entité, le fournisseur principal détient alors une part de marché totale de 35,8 %. Le marché français du gaz reste, quant à lui, davantage soumis au principal fournisseur. Celui-ci détenait une part de marché de 51,5 % en 2013 (contre une part de 75 % en 2008). Il s'avère à nouveau que le marché du gaz est mieux équilibré en Allemagne, où la part de marché du principal fournisseur de gaz atteignait 14,5 % en 2012 (dernière donnée disponible). En Belgique, le principal fournisseur de

<sup>77</sup> CREG (2014), Etude sur la fourniture d'électricité des grands clients industriels en Belgique.

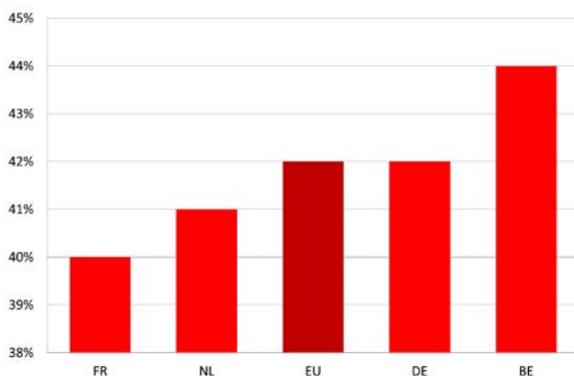
gaz pour les consommateurs industriels (>10 GWh/an) détenait une part de marché de 43,7 % en 2013<sup>78</sup>.

## Télécommunications

La part de marché de l'opérateur historique dans le haut débit fixe en Belgique est comparable à celles constatées à la fois chez nos voisins et dans la moyenne de l'UE. La Belgique présente toutefois une caractéristique, assez spécifique au sein de l'UE, à savoir, que la concurrence s'exerce quasiment exclusivement entre les plateformes (cuivre et câble) plutôt qu'au sein de celles-ci. Il en résulte que l'opérateur historique détient 89 % du marché du haut débit fixe via le réseau de cuivre (xDSL), soit un taux parmi les plus élevés de l'UE.

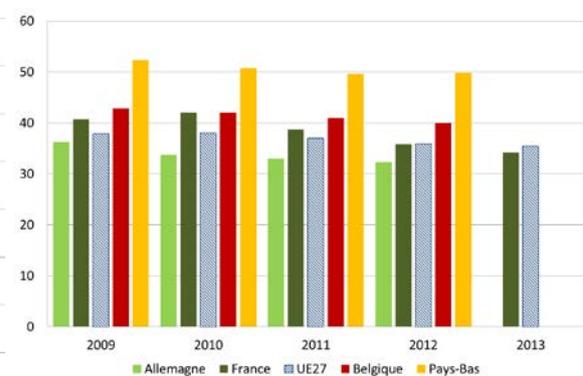
**Graphique 3-16. Part de l'opérateur historique dans la large bande fixe, 2014**

En %.



**Graphique 3-17. Part de marché du principal opérateur mobile**

En %.



-62-

Source : Eurostat.

La part de marché du principal opérateur dans la téléphonie mobile en Belgique était de près de 40 % en 2012 (dernière année disponible), soit près de 4 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE. La tendance est légèrement baissière puisque cette part s'est élevée à 42,8 % en 2009. La dynamique concurrentielle sur ce marché s'est fortement accentuée en Belgique depuis l'entrée en vigueur, en octobre 2012, de la nouvelle loi sur les communications électroniques. L'élément principal de cette nouvelle loi est la disposition prévoyant qu'un opérateur ne peut exiger aucune indemnité pour la résiliation d'un contrat à durée indéterminée ou pour la résiliation anticipée d'un contrat à durée déterminée après le 6<sup>e</sup> mois suivant l'entrée en vigueur du contrat. Cette dynamique s'est traduite par une baisse sensible des tarifs des services mobiles et une forte augmentation du nombre de portages de numéros mobiles, ces derniers traduisant le changement d'opérateur de la part des clients. Par ailleurs, on assiste depuis 2012 à une montée en puissance des opérateurs full MVNO<sup>79</sup> (Mobile Virtual Network Operator) qui ne cessent de conquérir des parts de marché aux opérateurs existants.

<sup>78</sup> CREG (2014), Etude relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2013, décembre.

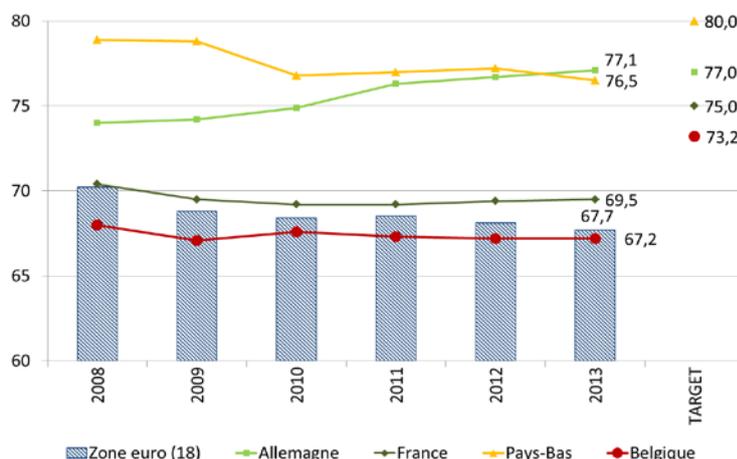
<sup>79</sup> Ce sont des opérateurs qui ne disposent pas de leur propre réseau et qui utilisent celui des opérateurs réseaux existants en leur achetant des minutes de conversation en gros, pour offrir ensuite des services de communications mobiles à leurs abonnés.

### 3.6. Marché du travail

En 2013, le taux d'emploi<sup>80</sup> (20-64 ans) de la Belgique se situait à un niveau sensiblement inférieur à celui de la moyenne de la zone euro et des pays voisins, se stabilisant à 67,2 %.

#### Graphique 3-18. Taux d'emploi

En % de la population totale des 20-64 ans.



Source : Eurostat.

Le taux français (69,5 %) a très légèrement progressé sur un an tandis que le taux allemand (77,1 %) dépasse désormais celui des Pays-Bas qui a légèrement diminué en 2013 pour revenir à 76,5 %. L'évolution du taux allemand est remarquable puisqu'il s'affichait encore à 68,4 % en 2003. L'Allemagne est par ailleurs le seul des quatre pays à atteindre l'objectif qui lui a été fixé dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »<sup>81</sup>. Ce profil d'évolution est en partie imputable à des effets structurels tels que la mise en place des mini jobs dans les années 2000 conjuguée à une faible progression de la population active (+0,6 % entre 2007 et 2013). A titre de comparaison, la population active belge a crû de 4,5 % sur cette période.

L'Union européenne souhaite relever à 75 % (72,5 % pour la Belgique) le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans d'ici à 2020 en encourageant la participation au marché du travail des jeunes, des travailleurs âgés, des travailleurs faiblement qualifiés et des migrants en situation régulière.

<sup>80</sup> Définition Eurostat : Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées de 20 à 64 ans par la population totale de la même classe d'âge.

<sup>81</sup> Europe 2020 est le nom de la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir, afin de développer une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses Etats membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque Etat membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national soutiennent la stratégie. Trois de ces cinq objectifs composent la Stratégie européenne pour l'emploi. : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=15594>

En Belgique, le taux d'emploi de la classe d'âge des 25-54 ans s'établit à un niveau (79 %) légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (75,9 %) mais inférieur aux taux enregistrés dans les trois pays voisins.

Les résultats sont par contre nettement plus défavorables aux classes d'âge extrêmes. Ainsi, le taux d'emploi de la classe des jeunes (20-24 ans) est plus faible que dans la zone euro puisqu'il atteint 40,6 % en 2013 (contre 46,5 % en zone euro), en ligne avec celui des personnes les plus âgées (55-64 ans) à 41,7 % (contre 50,1 % dans la zone euro), soit des taux inférieurs à ceux observés dans les autres pays et dans la zone euro dans son ensemble. Les écarts les plus significatifs pouvant atteindre 31 points de pourcentage pour la classe d'âge des 20-24 ans avec les Pays-Bas et 21,9 points de pourcentage pour celle des 55-64 ans avec l'Allemagne.

Le taux d'emploi varie également fortement selon le niveau d'éducation. Pour les trois profils retenus (Eurostat), la Belgique présente systématiquement des résultats inférieurs aux trois pays voisins. L'écart est plus sensible pour les personnes ayant terminé l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (46,8 % contre 60,9 % aux Pays-Bas) mais se réduit pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (80,1 % contre 87,6 % en Allemagne). Seule cette catégorie enregistre un taux d'emploi légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (80,9 %). Le taux d'emploi de la catégorie intermédiaire soit, les personnes ayant terminée le second cycle de l'enseignement secondaire ou post secondaire, est en deçà de la moyenne européenne (68,6 % contre 69,9 %) et de 8,9 points de pourcentage en retrait de la performance des Pays-Bas.

-64- En 2014, le taux de chômage est particulièrement élevé en Belgique (8,5 % contre 8,4 % en 2013) et en France (10,2 % contre 10,3 %) comparé aux Pays-Bas (6,8 % contre 6,7 %) et à l'Allemagne (5 % contre 5,2 %). La situation du marché du travail pour les jeunes de moins de 25 ans explique principalement ces résultats. En effet, le taux de chômage dans cette catégorie de la population en 2014 est de 23,5 % en Belgique et de 24,3 % en France, soit bien au-dessus des résultats enregistrés aux Pays-Bas (10,5 %) et en l'Allemagne (7,7 %).

Dans ses recommandations concernant le programme national de réforme pour 2014, le Conseil de l'Union européenne pointe la faiblesse de la participation au marché du travail et recommande à la Belgique d'accroître cette participation notamment en encourageant l'accès au travail pour les groupes désavantagés comme les jeunes ou les immigrés. Lors des précédentes recommandations, l'accent avait été mis sur la réduction de l'écart entre l'âge effectif et l'âge légal de départ à la retraite, notamment en poursuivant les réformes engagées pour restreindre les possibilités de départ anticipé.

Selon le WEF, la Belgique se classe 141<sup>e</sup> en ce qui concerne les effets de la taxation sur l'incitation à travailler. L'OCDE a mis en évidence l'existence de trappes au chômage et de trappes à l'inactivité<sup>82</sup> et a développé un modèle reprenant pour une trentaine de profils de ménage, les écarts entre les revenus supposés d'un côté et les prestations sociales perçues de l'autre (écart par rapport au niveau de salaire moyen, célibataire ou en couple, un ou deux revenus, avec ou sans enfants). Ainsi, pour les données relatives à 2012, les trappes à chômage se révèlent nom-

---

<sup>82</sup> Selon l'OCDE, une trappe est une situation où il est moins intéressant financièrement d'intégrer le marché du travail que de rester au chômage ou en inactivité (dans le cadre de conjoint notamment) en raison des différentes prestations sociales reçues. Cela va décourager la recherche d'emploi et entraîner une pression à la hausse sur les salaires. <http://www.oecd.org/fr/els/emp/36780919.pdf>

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

breuses et généralisées en Belgique. Pour certaines catégories, la différence de revenu entre la reprise du travail ou le maintien dans le système de chômage apparaît très minime. Dans 6 sur 30 catégories de travailleurs identifiés dans le modèle de l'OCDE, la Belgique a enregistré des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Les trappes à l'inactivité sont par ailleurs également importantes et « figurent parmi les plus grandes au sein de l'UE ».

### 3.7. Education et formation

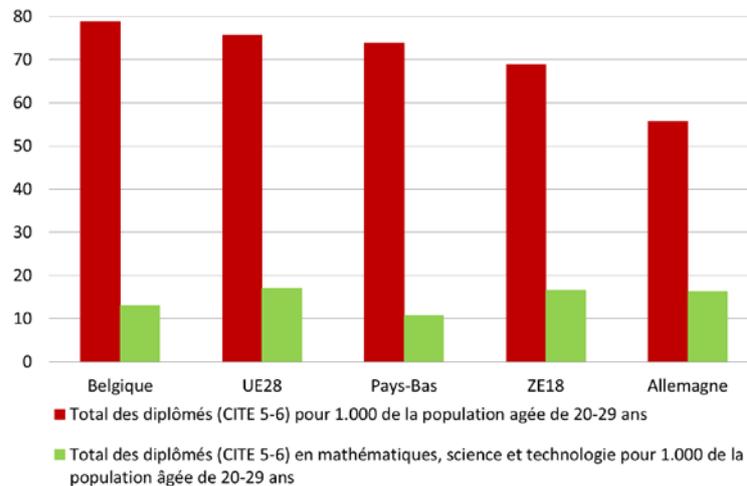
La tertiarisation grandissante des pays occidentaux pousse ces économies à investir de plus en plus dans la connaissance, l'innovation et la créativité. De manière évidente, le capital humain joue et jouera un rôle primordial dans la production, l'absorption et la transmission des connaissances. Pour que ce processus soit efficace, il convient de disposer d'une population bien formée et de travailleurs qualifiés. Cela implique qu'il faut œuvrer avant tout à la qualité de l'enseignement et de la formation continue.

Il existe une multitude d'indicateurs ayant trait au niveau d'éducation, de qualification et de formation de la population. Trois indicateurs ont été sélectionnés, le premier porte sur les dépenses publiques totales au titre de l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB, le deuxième indique le total des diplômés pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans et le total des diplômés en mathématiques, sciences et technologie pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans tandis que le troisième donne le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue.

La Belgique est l'un des pays de l'UE où les dépenses publiques totales au titre de l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB, sont les plus substantielles en 2012 (dernière donnée disponible). Elle devance assez nettement ses principaux partenaires commerciaux. De plus, c'est en Belgique que ces dépenses se sont accrues le plus significativement entre 2000 et 2011. Le niveau élevé des dépenses publiques d'éducation ou l'augmentation conséquente de celles-ci traduit certes une tendance positive mais ne préjuge pas nécessairement de l'efficacité de ces dépenses en termes de qualité du système d'enseignement.

**Graphique 3-19. Total des diplômés (CITE 5-6) et total des diplômés (CITE 5-6) en mathématiques, science et technologie pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans, en 2012**

En %.



Source : Eurostat.

La Belgique dispose d'une grande proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (classification CITE 5-6) au sein de l'UE. Il s'agit de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, toutes filières d'orientation confondues. Les performances de la Belgique en la matière lui permettent de se conformer d'ores et déjà à l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 visant à ce que 40 % de la population européenne âgée de 30 à 34 ans dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020.

-66-

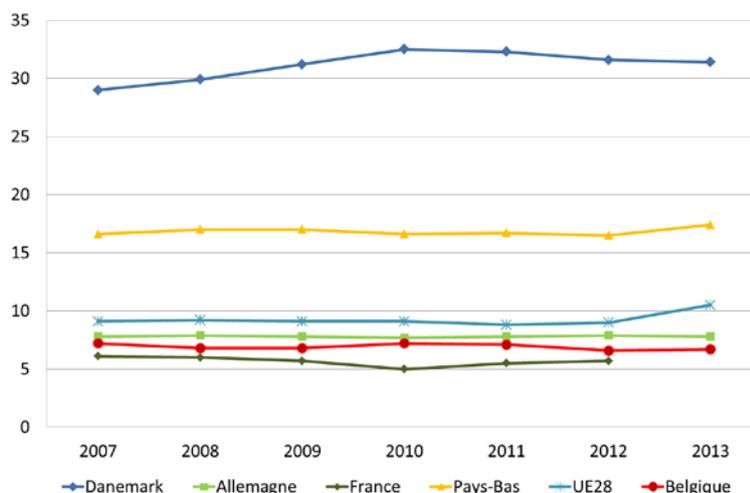
En revanche, la proportion de diplômés en mathématiques, science et technologie est en retrait par rapport à l'UE28, la zone euro 18 et l'Allemagne. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi belge qui se caractérise par une pénurie d'ingénieurs civils et industriels et donc une inadéquation entre l'offre de travail et la demande dans les filières de métiers scientifiques. Or, le capital humain représente un facteur déterminant de la capacité de R&D et d'innovation d'un pays. Par conséquent, différentes mesures ont été prises notamment par les autorités en charge de l'enseignement et par les fédérations sectorielles d'entreprises pour renforcer l'attractivité des études scientifiques auprès des jeunes.

En 2013, la baisse du nombre de jeunes en situation d'échec scolaire a été nettement moins nette en Belgique que dans la moyenne des pays de la zone euro. Pourtant en 2000, notre pays faisait mieux que deux de ses principaux partenaires commerciaux à savoir, les Pays-Bas et l'Allemagne. La stratégie Europe 2020 vise à réduire le taux de jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation à 10 % maximum à l'horizon 2020. La Belgique dont le taux atteint 11 % en 2013 s'est fixé un objectif plus ambitieux encore puisqu'elle vise un taux de 9,5 % à l'horizon 2020.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

### Graphique 3-20. Population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue

En %.



Source : Eurostat.

La formation professionnelle constitue un facteur déterminant de l'acquisition ou de l'amélioration des connaissances, des qualifications et des compétences des travailleurs. Elle contribue donc grandement à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. La Belgique enregistre en ce domaine une piètre performance sur toute la période analysée. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne, à la moyenne de l'UE28 (10,5 %) et surtout aux Pays-Bas (17,4 %). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances très largement supérieures à celles des autres pays de l'UE. En 2013, seulement 6,7 % de la population belge âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue.

Pourtant, les interlocuteurs sociaux en Belgique ont convenu depuis 1998 d'un objectif à atteindre en matière de formation professionnelle continue. Cet objectif vise à ce que 1,9 % de la masse salariale des entreprises dans le secteur privé soit consacrée à la formation des travailleurs. Les entreprises n'atteignant pas cet objectif ou ne s'inscrivant pas dans une tendance favorable vers celui-ci s'exposent à devoir payer une cotisation supplémentaire de 0,05 % de leur masse salariale pour le financement du congé-éducation payé. Un calcul effectif de cette norme de 1,9 % sur la base de l'enquête CVTS et du bilan social ne donne toutefois aucun résultat clair. En outre, un mécanisme de sanction au niveau de l'entreprise est difficilement réalisable, vu le cadre légal suboptimal (GECE, 2012).

## 3.8. Facilitation des affaires

### Ease of doing business (facilité de faire des affaires)

La Banque mondiale a mis au point l'indicateur « facilité de faire des affaires ». Cet indicateur reflète dans quelle mesure l'environnement des affaires d'un pays est favorable aux entreprises. Le classement est déterminé sur la base de dix indicateurs : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité.

Par rapport au classement de 2010, qui présente une analyse de la situation entre juin 2008 et mai 2009 (soit lors de la crise financière), la Belgique a régressé. Au cours des cinq dernières années, il a été plus difficile de faire des affaires en Belgique, en raison notamment de l'obtention plus difficile d'un financement. Par conséquent, la Belgique s'est laissé devancer par ses trois principaux voisins dans le classement établi par la Banque mondiale. Le Danemark est le pays européen enregistrant les meilleurs résultats.

### Tableau 3-3. Ease of doing business indicator

Distance à la frontière (100 %), en %.

	Score (%)	Ranking 2010	Ranking 2015
Belgique	71,11	22	42
Allemagne	79,73	25	14
France	73,88	31	31
Pays-Bas	75,01	30	27

Source : Banque mondiale, Doing Business.

La performance de la Belgique en matière de facilitation des affaires, mesurée par le nombre de jours et de procédures requis pour démarrer une activité, est remarquable. Les démarches administratives préalables à la création d'entreprise y sont en effet plus rapides et plus simples que dans les pays voisins. La Belgique récolte ainsi les fruits des efforts consentis ces dernières années dans le domaine de la simplification administrative. Toutefois, la Belgique pâtit d'un coût relativement élevé, par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, des procédures administratives ainsi que d'un niveau relativement élevé du capital minimum à libérer pour démarrer une société. Les chiffres du WEF<sup>83</sup> arrivent à la même conclusion : les experts interrogés indiquent qu'il est plutôt difficile en Belgique de satisfaire aux exigences administratives de l'autorité.

-68-

### Services publics électroniques

Le gouvernement électronique est une manière nouvelle, intégrée et continue de fournir des services publics en utilisant les TIC de façon optimale. En d'autres termes, il désigne l'utilisation des TIC dans les administrations publiques associée à des changements dans l'organisation de celles-ci. En outre, de nouvelles aptitudes professionnelles sont développées afin d'améliorer la qualité et la fourniture des services publics, les processus démocratiques et de renforcer le soutien des politiques publiques.

L'efficacité des services publics, tant au niveau de la qualité, de l'interactivité que de la rapidité, contribue à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité au sein des entreprises. L'administration électronique constitue un des moyens pour améliorer cette efficacité et permet à la fois de réduire les coûts des services publics et les coûts de transaction pour les entreprises.

Internet est devenu un canal de communication à part entière entre les administrations publiques et les entreprises. 88,5 % des entreprises belges utilisent internet pour leurs interactions avec

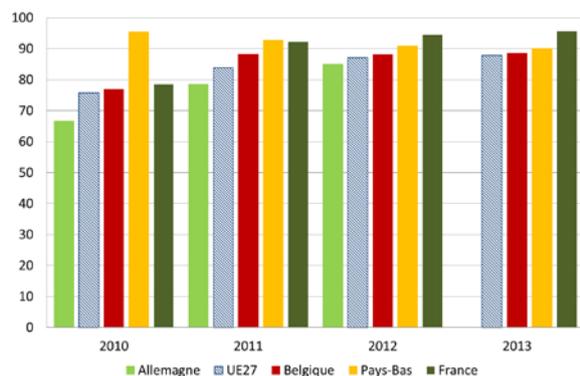
<sup>83</sup> World Economic Forum (2014), [The global competitiveness report 2014-2015](#). Dans l'Executive Opinion Survey est posée la question suivante : "In your country, how burdensome is it for businesses to comply with governmental administrative requirements (e.g., permits, regulations, reporting) ?" Les réponses donnent une indication du niveau de « confort » mis en place par les autorités concernant le climat d'entreprise.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

l'administration, ce qui positionne la Belgique légèrement devant la moyenne de l'UE (87,8 %), mais en retrait par rapport à des pays comme la Lituanie (99,3 %), la Finlande (97,5 %) ou la France (95,6 %). La Belgique pâtit probablement d'un effet de composition de son tissu économique, constitué à plus de 97 % par des PME, celles-ci (88,3 %) étant moins enclines à utiliser internet pour interagir avec l'administration que les grandes entreprises (97 %).

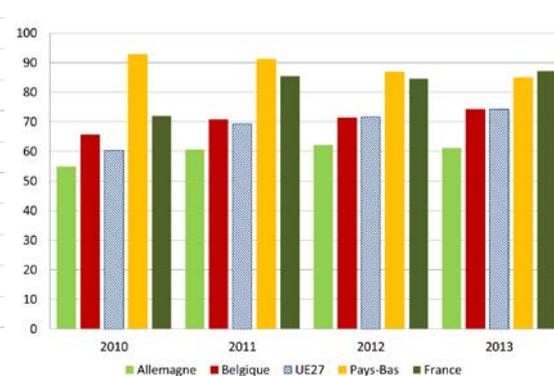
### Graphique 3-21. Entreprises qui utilisent internet dans leurs relations avec l'administration publique

En % du total des entreprises.



### Graphique 3-22. Entreprises qui utilisent internet pour retourner des formulaires complétés aux administrations publiques

En % du total des entreprises.



Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

Par ailleurs, le degré de sophistication des services publics électroniques, autrement dit leur capacité à permettre une interaction complète et entièrement automatisée entre les administrations et les entreprises, est un gage d'efficacité de l'administration. La possibilité pour les entreprises de renvoyer des formulaires administratifs complétés constitue un indicateur de cette sophistication. La Belgique se situe plutôt dans la fourchette basse de l'UE à cet égard avec un taux de 74,2 % des entreprises, soit une performance tout juste au niveau de la moyenne de l'UE mais relativement éloignée de celle de la France (87,2 %) ou des Pays-Bas (85 %). La performance relativement moyenne de la Belgique pourrait s'expliquer par un développement insuffisant de l'offre de services publics électroniques entièrement interactifs destinés aux entreprises.

L'e-government, étudié sur la base des deux indicateurs précités, est par conséquent davantage développé en France qu'aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne.

**Note explicative :** Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité hors prix							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
<b>Innovation</b>							
Dépenses en R&D (en % du PIB)	2013	2,3	2,9	2,2	2,0	0,4 (RO)	3,3 (SE)
		↗	↗	=	↗	↘	↘
Proportion des effectifs de R&D (en %)	2013	1,3	1,4	1,5	1,4	0,3 (RO)	2,0 (DK)
		↗	↗	↗	↘	↗	↗
Brevets déposés auprès de l'OEB (en nombre de demandes par million d'habitants)	2012	133,0	277,0	125,8	163,5	1,8 (RO)	288,7 (SE)
		↘	↘	↘	↘	↗	↘
<b>Investissement directs étrangers</b>							
Investissements directs étrangers entrants (en milliards d'euros)	2013	15,3	-	-	-	-	-
		↗	-	-	-	-	-
Investissements directs étrangers sortants (en milliards d'euros)	2013	4,9	-	-	-	-	-
		↘	-	-	-	-	-
<b>Economie numérique</b>							
Taux de couverture de la population par les réseaux de nouvelle génération et 4G (ranking 1-4)	2013	2	2	4	1	-	-
		↗	↗	↘	=	-	-
Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps	2014	73,5	18,1	9,4	44,5	2,1 (IT)	73,5 (BE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques (total)	2014	22,9	22,6	11,8	13,3	5,3 (IT)	26,5 (CZ)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage du CA provenant du commerce électronique (total)	2014	13,5 *	12,7	15,2	11,6	2,2 (GR)	52,1 (IE)
		↗	↘	↗	↘	↗	↗
Total investissement dans les réseaux en % des revenus du secteur des communications électroniques	2012	14,4	11	14,5	22,2	9,1 (GB)	23,1 (LU)
		↗	↗	↗	↗	↘	↗

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Entrepreneuriat							
TEA-activity (in %)	2014	5,4	5,3	5,3	9,5	4,4 (IT)	11,4 (RO)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Orientation internationale des PME (% de TEA)	2014	32,7	21,1	22,0	15,9	12,9 (FI)	41,8 (LU)
		↗		↗	↗	↘	↗
Pourcentage des prêts accordés aux PME	2014	83	75	77	38	24 (GR)	100 (LU)
		↗	↘	↗	↗	↘	↗
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (en %)	2012	81	80	80	78	60 (SI)	91(GR)
		=	=	=	=	=	=
Concurrence <sup>1</sup>							
Nombre des principaux fournisseurs d'électricité	2013	5,0	4,0	2,0	4,0	1,0 (EE, GR, CY, MT)	8,0 (SI)
		=	=	=	=	=	=
Part du principal fournisseur de gaz (en %)	2013	27,9	14,5**	51,5	-	21 (HU)	100 (LV)
		↘	↗	↘		↗	=
Part de marché de l'opérateur historique dans la large bande fixe (en %)	2014	44	42	40	41	23 (BG)	71 (LU)
		↗	↘	=	↘	=	=
Part de marché du principal opérateur mobile (en %)	2013	39,9**	32,3**	34,2	49,8	29,8 (PL)	67,1,4 (CY)
		↘	↘	↘	↗	↘	↘
Marché du travail							
Taux d'emploi (en % de la population totale des 20-64 ans)	2013	67,2	77,1	69,5	76,5	52,9 (GR)	79,8 (SE)
		=	↗	↗	↘	↘	↗
Education et formation							
Total des diplômés (CITE 5-6) pour 1.000 de la population âgée de 20-29 ans (en %)	2012	78,8	55,7	-	73,8	18,7 (LU)	104,1 (LT)
		↗	↗		↗	↘	↘
Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue (en %)	2013	6,7	7,8	17,7	17,4	1,7 (BG)	31,4 (DK)
		↗	↘	↗	↗	↗	↘
Facilitation des affaires							
Ease of doing business indicator (distance à la frontière (100 %), en %)	2015	71,1	79,7	73,9	75,0	62,1 (MT)	84,2 (DK)
		=	↘	↗	=	↗	↗
E-government (classement 1-4)	2013	3	4	1	2	-	-
		=	=	=	↘	-	-

-71-

\* 2013 \*\* 2012

<sup>1</sup> La plus grande la part est celle du plus grand fournisseur, moins la concurrence dans les industries de réseau

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Compétitivité hors prix		7	6	4	3
		11	13	12	15
		5	4	7	5

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

## 4. Développement durable et cohésion sociale

Selon László Andor, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion : « La transformation structurelle de l'économie en une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources change déjà la donne dans tous les secteurs. Elle offre la possibilité de créer des emplois de qualité, compatibles avec la protection de l'environnement, tout en contribuant à la relance et en œuvrant à la pérennité du bien-être des générations à venir. Si nous prenons les mesures qui conviennent, nous ferons de l'économie verte un vecteur essentiel de la compétitivité globale de l'Europe, au service de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.»

En outre, il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050, que les gouvernements qui placent la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale et sont en mesure de protéger l'environnement et préserver les ressources pour les générations futures<sup>84</sup>.

Par ailleurs, le concept récent de « Creating Shared Value » décrit par Porter et Kramer (2011) met en lumière la possibilité de satisfaire les besoins sociétaux (tout besoin économique, social ou environnemental d'une société) tout en rencontrant les objectifs des entreprises.

En intégrant la durabilité dans les chaînes de valeur et en favorisant l'innovation ou encore le repositionnement sur des marchés traditionnels, les valeurs partagées « peuvent apporter une plus-value » en augmentant la productivité de l'entreprise, le bien-être des travailleurs et en procurant des gains à la collectivité. Ces valeurs partagées contribuent à prendre en compte des facteurs externes (dont gaspillage d'énergie, pollution).

Afin de surmonter la crise économique et financière et de mesurer la transformation de l'économie en économie verte, l'Union européenne (UE) a élaboré la stratégie « Europe 2020 » suivi du « Paquet énergie et climat UE 2030 » ayant pour but de rendre l'économie de l'Union intelligente, compétitive, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

Dans ce cadre, la Commission européenne a proposé de fixer à l'UE des objectifs tels que :

- Changement climatique et énergies durables :
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % (Europe 2020) par rapport à 1990. Cette réduction est passée à 40 % dans le Paquet UE 2030.
  - Augmenter la part du renouvelable à hauteur de 20 % (Europe 2020) dans l'énergie finale. Ce pourcentage a été rehaussé à 27 % dans le Paquet UE 2030.
  - Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique (Europe 2020). Ce pourcentage a été revu à la hausse (27 %) dans le Paquet UE 2030.

---

<sup>84</sup> OCDE (2013), Placer la croissance verte au cœur du développement, 5 juin.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
  - Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

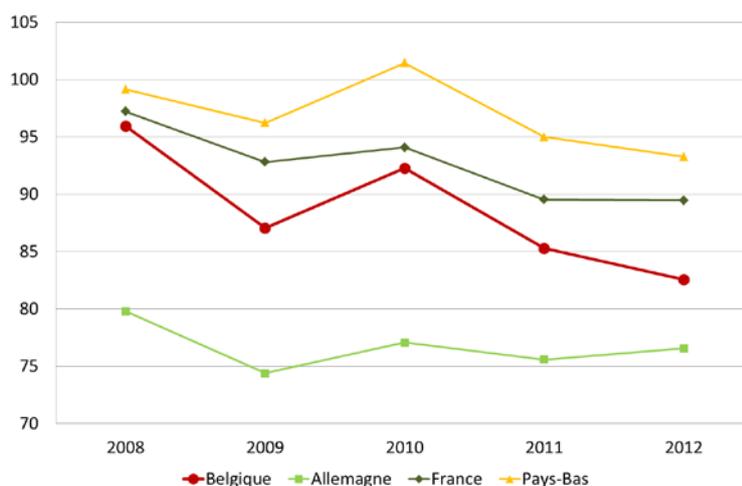
Cette partie examine la position de la Belgique en matière de développement durable et de cohésion sociale. Les objectifs nationaux obtenus par la transposition des objectifs européens cités ci-dessus donnent le cadre d'analyse des différents indicateurs.

## Développement durable

En ratifiant le Protocole de Kyoto en 2002, la Belgique s'est engagée à réduire de 7,5 %, sur la période 2008 – 2012, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de référence<sup>85</sup>. L'analyse des données d'Eurostat montre que sur cette même période, la Belgique a en réalité diminué en moyenne ses émissions de 11 % (sur une base annuelle), soit un surplus de 3,5 points de pourcentage sur l'objectif prévu. Il importe toutefois de noter que les émissions importées de gaz à effet de serre (par exemple celles associées à la production de biens fabriqués dans les économies émergentes et achetés et consommés sur le territoire belge) ne sont pas prises en compte dans les inventaires nationaux d'émissions. Or, notre perte de compétitivité, notamment vis à vis des pays BRICS<sup>86</sup>, a eu pour conséquence de produire moins en Europe et plus dans ces pays.

### Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre

Indice d'émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO<sub>2</sub>), 1990 = 100.



Source : Eurostat.

<sup>85</sup> Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>) (le choix de l'année 1995 comme référence pour les gaz fluorés est autorisé par le Protocole de Kyoto).

<sup>86</sup> BRICS est un acronyme anglais pour désigner un groupe de cinq pays qui se réunissent en sommets annuels : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

A la Conférence de Doha en 2012, le Protocole de Kyoto a été prolongé avec un nouvel objectif de réduction : entre 1990 et la moyenne de la période 2013-2020, une réduction de 20 % des GES devra être réalisée par l'UE28. Par rapport à ce nouvel objectif, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 15 %.

Pour atteindre l'objectif de la *Vision stratégique fédérale à long terme en matière de développement durable*, c'est-à-dire de moins 80 % à moins 95 % en 2050 par rapport à 1990, des réductions annuelles moyennes de 3,6 % à 7 % sont nécessaires entre 2012 et 2050.

Selon les recommandations du Conseil de l'Union européenne du 8 juillet 2014 : « Notre pays ne devrait pas atteindre son objectif de 15 % en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union d'ici à 2020, du moins sans s'appuyer sur des mécanismes de flexibilité. Si certaines initiatives sont en cours, elles semblent manquer d'une direction cohérente, et les effets combinés des mesures de réduction des émissions, en particulier de celles provenant des transports et des bâtiments, restent peu clairs. La réduction de la TVA sur l'électricité pourrait compromettre davantage les efforts à cet égard »<sup>87</sup>.

Pourtant, il est impératif que la Belgique et l'Union européenne atteignent ces objectifs car selon le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique de 2006 : « Même à des niveaux plus modérés de réchauffement, tout – des études détaillées des conséquences au niveau régional et sectoriel des changements de schémas climatiques jusqu'aux modèles économiques des effets à l'échelon planétaire – porte à croire que le changement climatique aura des conséquences sérieuses sur la production mondiale, sur la vie humaine et sur l'environnement. Les coûts suscités par un temps extrêmement inclément (dont inondations, sécheresses et tempêtes) augmentent d'ores et déjà, y compris pour les pays riches. Les coûts des initiatives de réduction des gaz à effet de serre sont nettement moins importants que les coûts de l'inaction. Les initiatives menées en réponse aux changements climatiques nécessiteront de transformer fondamentalement nos modes de production et de consommation d'énergie »<sup>88</sup>.

---

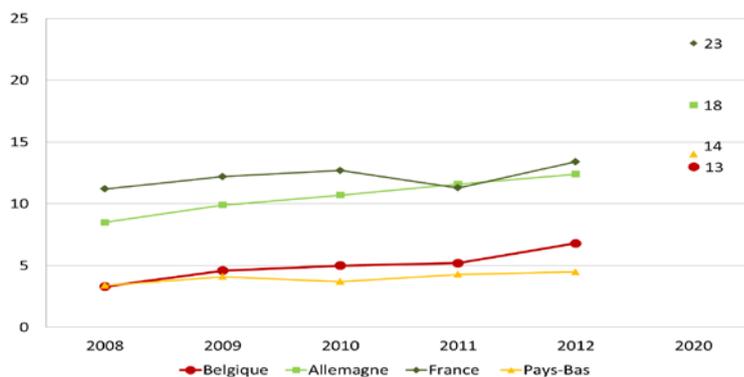
<sup>87</sup> Recommandations du Conseil de l'Union européenne (2014), Recommandation du conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2014, p. 4, 8 juillet.

<sup>88</sup> Nicholas Stern (2006), [Stern Review: the Economics of Climate Change](#), octobre, p 7.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

#### Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

En %.



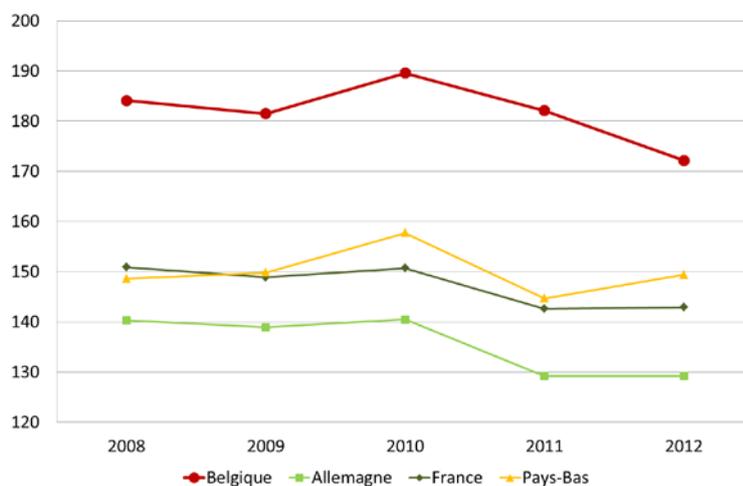
Source : Eurostat.

En 2012, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale a été de 13,4 % en France, de 12,4 % en Allemagne, 6,8 % en Belgique (pour un objectif national de 13 % à l'horizon 2020) et de 4,5 % aux Pays-Bas. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan<sup>89</sup>, la part des 13 % d'énergie renouvelable pourrait être atteinte en 2020.

Sur la période 2008 - 2012, la production renouvelable de notre pays a été multipliée par 1,7 en passant de 16,8 TWh (Térawattheure) à 28,5 TWh en 2012. En 2012, un peu plus de la moitié de cette énergie a été produite à des fins de chaleur (14,3 TWh), environ un tiers sous forme d'électricité (10,4 TWh) et le reste sous forme de carburant (biocarburant) pour le transport (3,8 TWh)<sup>90</sup>.

#### Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie

En kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros.



Source : Eurostat.

<sup>89</sup> Bureau fédéral du Plan (2014), Perspectives énergétiques : messages pour l'avenir, 17 octobre.

<sup>90</sup> APERe (2014), Observatoire belge des énergies renouvelables, bilan statistique belge.

L'intensité énergétique<sup>91</sup> mesure l'efficacité énergétique d'une économie. Une intensité énergétique élevée correspond à une économie « gourmande » en énergie pour un niveau de PIB donné. La Belgique a atteint une intensité énergétique de 0,17 tonne d'équivalent pétrole<sup>92</sup> (tep) en 2012 alors que celle de l'UE28 s'est élevée à 0,14 tep et que les Pays-Bas, la France et l'Allemagne sont à respectivement 0,15, 0,14 et 0,13 tep. Certaines branches qui consomment beaucoup d'énergie telles que la pétrochimie et la métallurgie représentent en effet une partie importante de l'économie belge et du secteur industriel en particulier. Néanmoins sur la période 2010 – 2012, notre pays a diminué son intensité énergétique de 9 % en raison de la régression de 8 % de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution est principalement due aux progrès technologiques et aux mesures prises dans le cadre des politiques belges et européennes de limitation de la consommation d'énergie<sup>93</sup>.

Si la Belgique continue de diminuer sa consommation d'énergie, toutes choses égales par ailleurs, ses efforts aboutiront à la baisse de la facture énergétique annuelle du pays, à la réduction de l'exposition aux fluctuations des prix des matières premières et aux risques géopolitiques, à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement, à la création d'emplois, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique et donc de manière globale à l'amélioration de la compétitivité de la Belgique.

### **Cohésion sociale**

Selon la Commission européenne, une personne en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est une personne affectée par au moins une des trois conditions suivantes :

-76-

- un risque de pauvreté après transferts sociaux (pauvreté monétaire),
- une situation de privation matérielle sévère ou
- un ménage à très faible intensité de travail.

---

<sup>91</sup> Elle est calculée comme le rapport entre la consommation d'énergie primaire et le PIB.

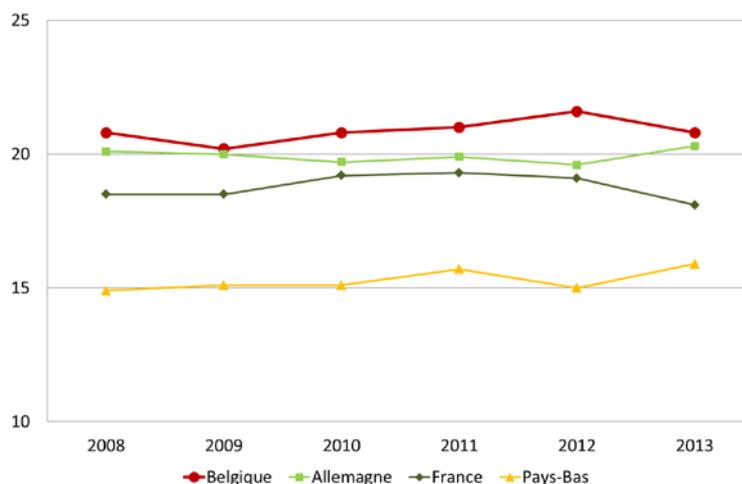
<sup>92</sup> La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure de l'énergie. Elle vaut 41,868 GJ parfois arrondi à 42 GJ, ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole moyenne.

<sup>93</sup> <http://www.indicators.be/fr/indicator/intensite-en-energie-de-leconomie?detail=>

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

#### Graphique 4-4. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

En % de la population totale.



Source : Eurostat.

Sur la période 2008 – 2013, le pourcentage de personnes en risque de pauvreté n'a pas diminué en Belgique et chez ses principaux partenaires commerciaux. De plus, la Belgique et l'Allemagne ont affiché les plus mauvais résultats en 2013, avec respectivement 21 % et 20 % de personnes en risque de pauvreté.

Suite à la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixé un objectif dans ses Programmes nationaux de Réforme (2011 à 2013), à savoir réduire de 380.000 unités le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018, soit une baisse de 17,3 %. En 2013, ce groupe a compté 2,286 millions de personnes. Par ailleurs, le Programme national de réforme 2014 mentionne la volonté de garantir la protection sociale de la population, de réduire la pauvreté infantile<sup>94</sup>, de promouvoir l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail par le biais d'une concertation avec les entités fédérées et de contribuer à la lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme.

-77-

<sup>94</sup> Cf. le Plan national de la lutte contre la pauvreté infantile, 2013.

**Note explicative :** Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse développement durable et cohésion sociale							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
<b>Développement durable</b>							
Emissions de gaz à effet de serre	2012	82,6	76,6	89,5	93,3	49,9 (LV)	156,9 (MT)
		↘	↗	↘	↘	↘	↗
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	2012	6,8	12,4	13,4	4,5	2,7 (MT)	51 (SE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Intensité énergétique de l'économie	2012	172,2	129,2	142,9	149,4	82,8 (IE)	669,9 (BG)
		↘	=	↗	↗	↘	↘
<b>Cohésion sociale</b>							
Population à risque de pauvreté ou d'exclusion	2013	20,8	20,3	18,1	15,9	14,6 (CZ)	48,0 (BG)
		↘	↗	↘	↗	↘	↘

-78-

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Développement durable et cohésion sociale		0	2	1	1
		2	2	3	1
		2	0	0	2

## Liste des graphiques

Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique .....	14
Graphique 1-2. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE .....	18
Graphique 1-3. Produit intérieur brut (en volume aux prix de 2005).....	18
Graphique 1-4. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif) .....	19
Graphique 1-5. Dette publique (procédure de déficit excessif) .....	19
Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire .....	25
Graphique 2-2. Productivité réelle du travail par personnes et par heure travaillées .....	26
Graphique 2-3. Contribution des groupes de produits à l'évolution de l'indice santé .....	28
Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs .....	29
Graphique 2-5. Aperçu du niveau des prix industriels de l'électricité par tranche au second semestre de 2013.....	32
Graphique 2-6. Prix médian mensuel d'un abonnement triple play.....	35
Graphique 2-7. Indice des prix à la consommation harmonisé .....	36
Graphique 2-8. Termes de l'échange des biens et services.....	38
Graphique 2-9. Taux de change effectif réel - déflateur : prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux.....	39
Graphique 2-10. Taux de change effectif réel - déflateur : coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux.....	39
Graphique 3-1. Innovation Union Scoreboard.....	42
Graphique 3-2. Exportations des produits de haute technologie .....	43
Graphique 3-3. Dépenses en R&D par secteur d'exécution – comparaison entre 2000 et 2013 .....	43
Graphique 3-4. Proportion des effectifs de R&D par secteur d'exécution.....	44
Graphique 3-5. Brevets déposés auprès de l'OEB.....	46
Graphique 3-6. Flux d'investissements directs étrangers entrants et sortants .....	48
Graphique 3-7. Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps.....	50
Graphique 3-8. Taux de couverture de la population par les réseaux nouvelle génération.....	51
Graphique 3-9. Taux de couverture de la population par les réseaux 4G (LTE).....	51
Graphique 3-10. Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques.....	51
Graphique 3-11. Total des investissements dans les réseaux .....	52
Graphique 3-12. Total early - stage Entrepreneurial Activity (TEA) .....	54
Graphique 3-14. Part de marché cumulée des principaux fournisseurs d'électricité en 2013 .....	60
Graphique 3-15. Part de marché du principal fournisseur de gaz .....	61
Graphique 3-16. Part de l'opérateur historique dans la large bande fixe, 2014 .....	62
Graphique 3-17. Part de marché du principal opérateur mobile .....	62
Graphique 3-18. Taux d'emploi .....	63
Graphique 3-19. Total des diplômés (CITE 5-6) et total des diplômés (CITE 5-6) en mathématiques, science et technologie pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans, en 2012.....	66
Graphique 3-20. Population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue.....	67
Graphique 3-21. Entreprises qui utilisent internet dans leurs relations avec l'administration publique.....	69
Graphique 3-22. Entreprises qui utilisent internet pour retourner des formulaires complétés aux administrations publiques.....	69
Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre.....	73

Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie .....	75
Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie.....	75
Graphique 4-4. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale .....	77

### Liste des tableaux

Tableau 1-1. Classement des économies les plus compétitives 2014-2015 selon le WEF 11	
Tableau 1-2. Classement des économies les plus compétitives de 2014 selon l'IMD .....	11
Tableau 2-1. Niveaux de coût salarial et de productivité réelle pour l'ensemble de l'économie .....	24
Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et coût salarial unitaire	25
Tableau 2-3. Prix industriels pour l'électricité (sans TVA et taxes récupérables) en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2014 .....	31
Tableau 2-4. Prix industriels pour le gaz (sans TVA et taxes récupérables pratiqués) en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2014 .....	33
Tableau 3-1. Croissance nette de la population des entreprises .....	55
Tableau 3-2. Indicateurs sur l'entrepreneuriat de la seconde chance.....	58
Tableau 3-3. Ease of doing business indicator.....	68

### Liste des abréviations

-80-

4G	Norme de quatrième génération (LTE)
AD	Antidumping
AIP	Accord interprofessionnel
AS	Antisubventions
AT	Autriche
B2B	Business to business
B2G	Business to government
BE	Belgique
BFP	Bureau fédéral du Plan
BG	Bulgarie
BNB	Banque nationale de Belgique
BPM	Balance of payments manual
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CCE	Conseil central de l'économie
CE	Commission européenne
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSU	Coût salarial unitaire

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

CY	Chypre
CVTS	Continuing vocational training survey
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
DOCSIS	Data over cable service interface specification
EE	Estonie
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
GB	Royaume-Uni
GCI	Global competitiveness index
GECE	Groupe d'experts Compétitivité-Emploi
GEM	Global Entrepreneurship monitor
GES	Gaz à effet de serre
GJ	Gigajoule
GR	Grèce
HR	Croatie
HU	Hongrie
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICN	Institut des comptes nationaux
IE	Irlande
IMD	Institute for Management Development
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IT	Italie
kWh	Kilowatt-heure
LTE	Long Term Evolution
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
Mbps	Mégabit par seconde
MT	Malte
MVNO	Mobile virtual network operator
MWh	Mégawatt-heure
NGA	Next Generation Access
NL	Pays-Bas

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEB	Office européen des brevets
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PDE	Procédure de déficit excessif
PDM	Procédure de déséquilibre macroéconomique
PIB	Produit intérieur brut
PL	Pologne
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Product Market Regulation
PT	Portugal
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
RO	Roumanie
SAFE	Survey on the access to finance of enterprises
SBA	Small business act
SE	Suède
SEC	Système européen de comptabilité
SG	Sauvegardes
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
SPF	Service public fédéral
TCER	Taux de change effectif réel
TEA	Total early-stage entrepreneurial activity
tep	Tonne d'équivalent pétrole
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TWh	Térawattheure
UE	Union européenne
VDSL	Very high bitrate digital subscriber line
WEF	World Economic Forum